

Le réseau CIVAM

Un demi-siècle d'innovation et de développement en milieu rural







Avec la contribution financière du Compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR)



POURQUOI ECRIRE L'HISTOIRE DES CIVAM ?

Selon Bruno Janin (FNDVA), la perte de leur mémoire par les associations et, par voie de conséquence, pour les pouvoirs publics la "*méconnaissance de ce qui fonde les pratiques actuelles des associations avec lesquelles (ils sont) en relation* " sont dramatiques. Aussi se réjouit-il qu'il y ait "*un certain nombre de repères qui ont commencé à être élaborés au cours des dernières années*"[1].

En fixant sa mémoire, la FNCIVAM peut contribuer à l'élaboration de ces repères. Cette histoire s'est construite autour des actions d'hommes et de femmes engagés dans les CIVAM. Néanmoins, il ne s'agit pas d'évoquer ces individus pour leurs mérites, mais pour la conscience qu'ils ont eue, à un moment donné, des nécessités sociales du monde rural/agricole.

En 1986, le rapport d'orientation du 30ème congrès des CIVAM rappelait que " Les CIVAM sont témoins - Trente ans, ce n'est pas rien - de toute une évolution. Ils en sont aussi les acteurs et veulent le rester. "

Car, au final, le plus intéressant est sans doute la compréhension du contexte historique (évolution du monde agricole, de l'enseignement,...) qui a engendré les nécessités sociales auxquelles les CIVAM entendaient, et entendent répondre.

PREFACE DE LA PREMIERE EDITION DE 1998 DE L'HISTOIRE DES CIVAM

Le mouvement CIVAM, animé par les maîtres agricoles, à la demande et avec l'appui des agriculteurs a joué un rôle très important dans l'évolution du monde agricole d'après la dernière guerre.

Il est donc indispensable de

- laisser la trace écrite de nos actions pour les générations à venir mais aussi pour nos successeurs immédiats qui ne connaissent pas toujours nos origines,
- montrer dans quelles conditions et dans quel but ont été créés les CIVAM, leur état d'esprit, leurs évolutions, en parallèle à d'autres mouvements,
- présenter la situation actuelle et définir nos objectifs dans le prolongement du travail passé.

L'Histoire constitue la base de notre vie, c'est le gage de l'avenir.

Henri LEPEULE
Un des membres fondateurs de la FNCIVAM en 1961 et toujours actif dans le CIVAM du Jura

[1] *La lettre de culture et liberté*, n° 10, juin 1998, p.6. Ainsi, le MRJC/JAC et la FNFR en 1996, ou Culture et Liberté en 1998, ont publié "leur Histoire".

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS

page

PREMIERE PARTIE : 50 ANS D'EVOLUTION

DEUXIEME PARTIE : DOSSIERS THEMATIQUES

QUELQUES REPERES

REFLEXIONS

A la sortie de la guerre tout manquait. La France, qui en 1936 ne savait que faire de son blé et de son vin, ne pouvait fournir à ses habitants que des rations de misère contre des tickets de rationnement.
Si la France ne pouvait pas être autosuffisante en tous produits agricoles (agrumes, cacao, etc.) du moins pouvait-elle pour les grandes productions augmenter considérablement leurs volumes et leurs livraisons. Cet effort était proposé à l'agriculture. Elle allait - et comment ! - relever ce défi.
La vulgarisation de techniques et de productions nouvelles ou améliorées m'a vraiment passionné.
En quelques années, l'agriculture allait faire des gains de productivité supérieurs à ceux de tous les autres secteurs de l'économie. L'histoire du blé tendre, par exemple, est étonnante : les rendements augmentent de 1,2 quintal/hectare et par an depuis quarante ans.

Dans les années 1950 tout arrivait ensemble :
Les variétés modernes de céréales (les maïs hybrides américains, l'Etoile de Choisy) ; les engrais et les produits de défense contre les maladies et les insectes ; les outils : disques lourds type Towner, cultipacker, semoirs de précision, phares électriques des tracteurs ; les groupes de vulgarisation et leur dynamique pour faire passer plus rapidement les messages d'information. Les lois de 1960 et 1962 qui allaient s'appliquer pendant presque 30 ans; la chance pour les professionnels responsables de l'agriculture de trouver en Edgar Pisani un grand ministre réformateur.
Jean Fourastié allait nous apprendre que le progrès technique est toujours destructeur de rentes. Cette idée ne me choquait pas. Je croyais y voir l'exigeante philosophie du progrès. Donc, je n'avais pas de mal à accepter l'idée d'appliquer à mon travail d'agriculteur la recherche de tous les "progrès" capables de compenser la rapide socialisation de nos résultats, c'est-à-dire tous les gains de productivité possibles.

Guy PFEIFFER, 10 septembre 1998
Président de la FNCIVAM de 1978 à 1990

LA PHILOSOPHIE DU RESEAU CIVAM (BRIVE, 1995)

Le réseau CIVAM a pour vocation d'accompagner des actions collectives par l'animation des projets, les lieux de parole, de formation et d'action.
Les CIVAM travaillent dans un esprit d'intérêt général auprès du monde rural, en privilégiant le partenariat (créer des synergies).
Les CIVAM développent une vision positive sur l'avenir rural, disposent d'une capacité d'innovation et se caractérisent par une capacité particulière à cultiver une qualité d'échange dans la confiance, la transparence… et la convivialité. En effet, ils ne perdent jamais de vue l'objectif de partage pour cheminer, progresser et construire ensemble.
Les CIVAM sont des espaces de liberté de parole, ouverts à l'échange, dans le respect de chacun.

LES CIVAM EN QUELQUES MOTS…[1]

Un CIVAM est un Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural.
Ce sont des agriculteurs, des ruraux, qui se rassemblent autour d'une idée, d'un projet, pour développer des actions agricoles et rurales. Ils souhaitent s'informer, se former, agir ensemble afin de débattre en vue de résoudre les problèmes techniques, économiques, sociaux qui se posent à eux dans leur exploitation et dans leur milieu rural.
Le réseau CIVAM, c'est un regroupement des CIVAM, réunis dans un même but : RENFORCER les capacités d'initiatives des agriculteurs, des ruraux, pour maintenir des campagnes vivantes et accueillantes, par un développement durable et solidaire.

[1] *CIVAM, mode d'emploi à destination des animateurs*, FR CIVAM Pays de Loire, Joseph soulard.

Première partie : 50 ans d'évolutions







1945-1961 : LA GENESE DE LA FNCIVAM

Le mouvement CIVAM est né, dans les années cinquante, de la volonté conjointe de l'**ANMA** (Association Nationale des Maîtres et Maîtresses Agricoles[1] et de la **Ligue française de l'Enseignement**.

Cette double paternité situe les CIVAM au croisement des initiatives d'instituteurs en faveur de la vulgarisation agricole, de la circulation du progrès agricole dans les campagnes (ANMA) et de la lutte pour la diffusion du savoir, la laïcité et l'égalité des chances pour tous (Ligue de l'Enseignement).

Cette naissance intervient dans un contexte particulier pour l'agriculture française : dans l'après-guerre, la recherche de la productivité.

Après des siècles de travail agricole routinier, pendant lesquels les avancées scientifiques se limitent à un cercle restreint " d'agromanes " dont les travaux ne sont pas repris dans le travail des paysans, la vulgarisation du progrès agricole prend une dimension nouvelle. Mais les besoins d'information des agriculteurs face aux mutations rapides de leur profession ne sont pas tous satisfaits.

La Ligue de l'Enseignement fondée en 1866 à l'initiative de Jean Macé et l'ANMA créée en 1946, héritière de l'Association Nationale des Instituteurs et Institutrices Agricoles (1933), décident en 1955, lors de journées d'études au château des Reynats en Dordogne, de mettre en commun leurs moyens afin d'œuvrer pour l'évolution du monde rural et agricole, en particulier pour la vulgarisation du progrès agricole.
Le mouvement CIVAM a donc une double origine : l'éducation populaire[2] et le "développement" agricole, les maîtres de l'ANMA faisant le lien entre les deux.

1) Les cours postscolaires agricoles et ménagers agricoles

Le souci d'ajuster leur enseignement au milieu de vie de leurs élèves a très tôt amené certains instituteurs ruraux à accorder une place à l'agriculture dans leurs cours. Mais, très longtemps, la formation des jeunes à leur futur métier reste insuffisante voire inexistante par endroits.
En 1941, une loi du gouvernement de Vichy rend obligatoire - de 14 à 17 ans pour les fils et filles d'agriculteurs ne poursuivant pas leurs études - un enseignement postscolaire agricole ou ménager-agricole de 3 ans. Connaissant une application assez modeste jusqu'en 1945, cette loi reste dans l'après-guerre le cadre légal des cours postscolaires agricoles. Délivré sous l'autorité du Ministère de l'Education nationale et le contrôle technique du Ministère de l'Agriculture, cet enseignement conduit, au terme des trois années, au Certificat d'études postscolaires agricoles pour les garçons et au Certificat d'études postscolaires ménagères agricoles pour les filles. Sont également prévus pour les maîtres chargés d'assurer cette formation, un Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Agricole (CAEA) et Ménager agricole (CAEMA).

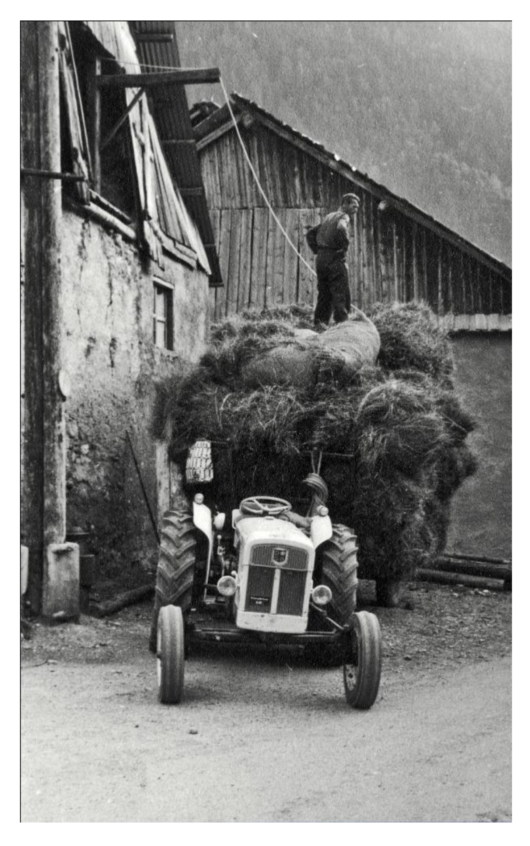
L'objectif de l'enseignement donné dans les Cours d'enseignement postscolaire agricole est, outre la consolidation de la formation générale donnée par l'école primaire, de proposer un enseignement professionnel en prise avec la réalité et les évolutions des techniques. En fait, il s'agit de démontrer que la science et la technique peuvent améliorer le rendement et le niveau de vie des agriculteurs et qu'avec l'évolution rapide de l'agriculture, le métier d'agriculteur, à la fois technicien, mécanicien, économiste, etc., nécessite une solide formation.

La circulaire ministérielle du 15 juin 1951 met, en dehors des périodes de cours, les maîtres agricoles à disposition des DSA, pour faire de la vulgarisation ou des enquêtes.

[1] Dans la suite du récit, l'expression Maîtres agricoles désigne à la fois Maîtres et Maîtresses.
[2] Voir dossier thématique n°1, "De l'éducation populaire à la vulgarisation"

Ainsi, les instituteurs, par leur liaison avec les DSA, dont ils sont, souvent mais pas obligatoirement, les correspondants sur le terrain, sont intégrés dans l'œuvre de pénétration du progrès agricole dans les campagnes. Les différentes tâches qui leur sont confiées "*concourent toutes à un même but : une action d'éducation des masses paysannes, de vulgarisation et de propagande agricole dans le sens de l'évolution, de la rationalisation et du progrès économique du milieu rural* "[1].

2) La vulgarisation au service de la productivité



Au lendemain de la guerre, deux données vont conduire la politique agricole française à l'objectif prioritaire de la productivité. La situation économique nationale et notamment agricole, à la Libération, est mauvaise : la production est insuffisante pour couvrir les besoins alimentaires des Français, et il faut recourir aux importations, or la situation financière nécessite une limitation des importations

La recette est simple : il faut produire plus.
Pour cela, l'agriculture française, qui avait peu évolué techniquement jusqu'alors, au regard des autres secteurs économiques, engage une course à la modernisation de la production.

L'agriculture française devient alors une championne pour les gains de productivité : entre 1949 et 1962, avec 6,8 % de taux de croissance moyen du produit par heure du travail, elle se classe première sur 21 branches d'activité[2] .

Les maîtres agricoles, regroupés au sein de l'ANMA, association dont l'un des objectifs principaux est de développer l'enseignement postscolaire agricole et ménager-agricole public, ne restent pas inactifs : à leur deuxième congrès à Limoges, en 1948, ils soulignent la nécessité de lier l'enseignement et la vulgarisation.

Certains le font déjà, sur le terrain, dès la Libération, dans le cadre des activités culturelles des Amicales laïques : c'est l'époque des tournées de cinéma éducateur, des bibliothèques, du théâtre amateur. Les veillées-conférences, à côté des thèmes culturels, abordent des sujets agricoles (les engrais, la vache laitière, etc.) et font appel aux instituteurs agricoles. Ainsi se met peu à peu en place, avec ceux des maîtres qui sont impliqués dans la vie locale, un système de vulgarisation " avant la lettre".

> " *(...) L'agriculteur français doit s'orienter vers une organisation de son travail de plus en plus rationnelle, de plus en plus coopérative quand il s'agit de la petite propriété, vers des méthodes de plus en plus basées sur la connaissance du sol, de la biologie, des marchés locaux, nationaux, internationaux, des besoins de populations en constant regroupement selon des modalités qui varient. (…)*
> *Or, cet agriculteur est actuellement peu ou mal informé. La Ligue Française de l'Enseignement, en créant des Centres et Sections d'Informations agricoles, répond à une nécessité et à un appel des populations rurales. (...)"*
>
> J. A. SENEZE, Secrétaire général de la Ligue Française de l'Enseignement, bulletin d'information n°1 des Centres et Sections d'Information Agricole et Ménagère-agricole, 1957.

[1] Max Ferré, "Le fonctionnement des centres en dehors de la session d'enseignement", *Cahiers de pédagogie moderne*, 1957, p. 116

[2] Chiffres cités par DUBY Georges, WALLON Armand (dir.), *Histoire de la France rurale*, tome 4, *La fin de la France paysanne. De 1914 à nos jours*, Paris, Seuil, 1976, p. 144

Autour des centres d'enseignement se réunissent des groupes informels d'agriculteurs et d'agricultrices, bien souvent les parents des jeunes du cours postscolaire qui, face aux idées nouvelles ramenées par leurs enfants, demandent des explications.
Dès lors, les maîtres interviennent régulièrement auprès de la Ligue de l'Enseignement, à laquelle l'ANMA est affiliée, afin que celle-ci fasse entrer l'information agricole dans ses activités. Le souhait des maîtres agricoles de lier l'éducation populaire à la vulgarisation s'explique en partie par leur opposition au caractère trop élitiste des CETA (Centre d'Etudes Techniques Agricoles)[1]...
Ceux-ci ont pour cible des "agriculteurs de pointe", qui devraient servir de modèles et de locomotives aux autres agriculteurs. Les opposants à cette vision considèrent que la vulgarisation doit cibler la masse des agriculteurs, car les "locomotives" sont inefficaces si les wagons ne sont plus accrochés au "train du progrès".
D'autre part, en tant que fonctionnaires de l'éducation nationale, ils se considèrent comme "neutres", toute action politique, syndicale ou religieuse étant exclue. En effet, par définition, un enseignant du service public doit rester au service de tous.

« Reportons nous par la pensée au mois de juin 1955. Onze ans après l'occupation, la France est en pleine reconstruction. Afin d'aider le Ministère de l'Agriculture dans l'énorme effort de modernisation qui s'impose, l'Education Nationale met à sa disposition un corps d'éducateurs chargés de l'enseignement agricole et de l'éducation ménagère.

La rencontre de Dordogne, à l'origine de la création des CIVAM, facilita l'extension du rôle des maîtres agricoles au domaine extrascolaire, et leur collaboration avec les Fédérations départementales de la Ligue de l'Enseignement pour le plus grand profit du milieu rural.
Il était normal que le Ministère de l'agriculture, qui a en charge l'enseignement agricole, revendique la responsabilité de la formation continue, néanmoins, la Fédération des CIVAM est toujours bien vivante, et il faut s'en réjouir. Quant aux " anciens ", ils peuvent légitimement être fiers du prestige qu'ils ont su donner à une profession dans laquelle ils ont su rapidement s'imposer par la qualité de leur travail, leur parfaite connaissance du milieu et un inlassable dévouement. Je suis heureux d'avoir apporté, à mon échelle, ma modeste contribution. »[2]

Ces contacts aboutissent, en juin 1955, à l'organisation en commun de Journées d'information agricole, point de départ de l'histoire des CIVAM.
Ces " Journées d'études sur l'information technique dans les Amicales rurales " des 24-25 juin 1955 réunissent des responsables départementaux de la Ligue de l'Enseignement et de l'ANMA.
ANMA et Ligue de l'Enseignement décident à ce moment "d'organiser ensemble l'information agricole et ménager-agricole" au sein des Amicales laïques rurales. Cette activité s'ajoutera à celles en faveur de l'enfance et à l'organisation de loisirs déjà existants.
La ligue possède alors un important réseau d'amicales qui va servir de base de départ.

---

[1] Néanmoins, les CETA ont servi de "modèle" aux fondateurs des CIVAM, qui se sont notamment inspirés de leurs statuts, et certains maîtres agricoles ont été successivement techniciens de CETA puis de CIVAM. En fait, on peut considérer que les CIVAM s'appuient sur deux courants, l'un idéologique (l'idéal républicain laïc), l'autre technique. Pour le courant des techniciens, les CETA sont un exemple.

[2] Témoignage de Roger GALLET, mai 1997 ancien Secrétaire général de la Fédération des œuvres laïques de Dordogne et Secrétaire général adjoint de la Ligue de l'Enseignement, il fut l'animateur des journées d'études des Reynats à l'origine du mouvement.

3) Des SIAM à la FNCIVAM : les décrets de 1959



Les participants aux journées de juin 1955 élaborent des objectifs et des moyens.
Ils prévoient notamment que l'information agricole et ménagère devra être structurée en 3 niveaux, sur le plan local, départemental et national.

1) Commission locale : une simple section de l'Amicale laïque.
2) Commission départementale : composée de représentants de la FOL, de l'ANMA et des animateurs d'amicales.
3) Commission nationale d'information agricole et ménager-agricole (CNIAM)[1].

Le niveau local, l'association de base, s'organise selon deux types possibles de structures :

1) L'Association de base est essentiellement l'Amicale laïque, dans laquelle sera constituée, après additif aux statuts et comme section spécialisée, une "section d'Information agricole et ménagère-agricole"(SIAM)
2) Lorsqu'une Amicale n'existera pas et qu'il s'avérera impossible momentanément d'en créer une, il sera procédé à la constitution d'un " Centre d'Information Agricole et Ménager-agricole " (CIAM) autonome, dans le cadre de la loi de 1901, en attendant que des circonstances favorables permettent sa transformation en Amicale laïque polyvalente, au sein de laquelle le Centre d'information deviendra une section spécialisée. [2]

En 1957, 348 SIAM/CIAM sont recensés, 259 dans les Amicales laïques et 89 autonomes. Ces années sont également celles de l'essor des CETA, dont le nombre passe de 90 en 1954 à 679 en 1959.

Du 29 mai au 2 juin 1956 et du 3 au 7 juin 1957 ont lieu les journées de Mirande, puis premières "Journées de Marly "[3], journées d'études au cours desquelles les maîtres agricoles animateurs de SIAM/CIAM proposent les mises au point qui permettent de développer le mouvement. Les journées auront lieu par la suite chaque année.

C'est aussi en 1957 que parait le premier bulletin d'information des SIAM/CIAM (le futur "Informations Agricoles" en 1958 puis " Evolution Agricole " en 1961)[4] et qu'est créé le C.N.V.P.A. (Conseil National de la Vulgarisation et du Progrès Agricole).

En juin 1958 le Commissariat Général à la productivité accorde une subvention de 10 millions de francs à la CNIAM pour des actions "Starter" : une première reconnaissance.

Jusqu'en 1959, les CIAM et les SIAM sont affiliés à la Ligue Française de l'Enseignement par l'intermédiaire de la Fédération Départementale des œuvres laïques. Le 11 avril 1959, le Premier

[1] Le Président de la Commission nationale est un Inspecteur de l'Education nationale, en la personne de M. Petit

[2] Ligue Française de l'Enseignement : Organisation et activités des Centres et Sections d'Information Agricole et Ménagère-Agricole, bulletin n° 1, 1957, p. 1

[3] À l'INEP (Institut National d'Education Populaire)

[4] Ces bulletins traitent essentiellement de dossiers techniques dans le but d'apporter une aide aux animateurs des CIVAM locaux pour le bon déroulement de leurs veillées

ministre, Michel Debré, adopte un décret organisant la vulgarisation agricole. Il la définit, à son article premier, comme "*la diffusion des connaissances techniques, économiques et sociales nécessaires aux agriculteurs, notamment pour élever leur niveau de vie et améliorer la productivité des exploitations.*" Puis il précise, à l'article 2, que "*la vulgarisation agricole est réalisée avec la participation des agriculteurs. Cette participation se fait par des groupements d'agriculteurs librement constitués* (...)"[1].

Dans les vergers du Lot

Les CIAM se conforment au décret en incluant le " v " de la vulgarisation au sigle, qui devient : Centre d'Information et de Vulgarisation Agricole et Ménager-agricole (CIVAM). Mais ils restent affiliés à la Ligue de l'Enseignement. Les premières demandes de subventions ou simplement de reconnaissance, au titre d'actions de vulgarisation, auprès du Fonds national de la vulgarisation du progrès agricole, amènent les CIVAM à reconsidérer leurs relations avec la Ligue. Pour être agréés par le Ministère de l'Agriculture ils doivent être "librement constitués ". En effet, le décret du 11 avril est complété par un autre texte fixant les conditions d'agrément des groupes de vulgarisation[2], qui précise que " *les groupements de vulgarisation doivent être constitués de personnes appartenant à la profession agricole* ". À contrecœur les CIVAM coupent le cordon ombilical avec la Ligue Française de l'Enseignement[3] et se dotent de conseils d'administration uniquement composés d'agriculteurs.
La collaboration, au niveau national, d'un comité technique de maîtres et maîtresses agricoles et d'un CA composé d'agriculteurs en fait une structure à part : la seule à associer agriculteurs et enseignants dans le domaine du développement agricole. Les CIVAM se situent dans le prolongement de l'enseignement public[4]. Aussi peut-on considérer la création de la structure fédérative comme un habillage permettant aux Instituteurs agricoles de poursuivre leur travail de vulgarisation en le situant dans le nouveau cadre fixé par la loi.

Le 2 mars 1961 naît la Fédération Nationale des CIVAM. Il faut y voir, en partie, le rêve de créer une grande fédération nationale comme celle des CETA. En effet, à l'origine, le problème s'était posé d'un choix entre "investir" la FN CETA ou créer une fédération nationale indépendante. Le choix de la création d'une fédération marque l'ambition du mouvement : Franceschi (délégué général mis à disposition par la Ligue de l'Enseignement) aurait même eu l'ambition que la FNCIVAM devienne l'équivalent des grandes UFO (UFOLEP, UFOLEIS, UFOLEA, etc.)[5]. Néanmoins cette date du 2 mars 1961 correspond plus à une obligation légale, une convention nécessaire quant à la naissance réelle du mouvement CIVAM.
S'ils ont été créés par des enseignants, fonctionnaires de l'Etat, les CIVAM n'en sont pas moins le fruit d'une initiative associative, ou plutôt de la conjonction d'une multitude d'actions spontanées menées sur le terrain par des instituteurs, pendant et en dehors de leurs heures de service. Ils ont comme origine ce que Jean Macé appelait "*l'initiative privée, les choses que les citoyens peuvent faire eux-mêmes, quel que soit le Gouvernement.*[6]"

Le mouvement CIVAM s'est construit au fil du temps, se structurant peu à peu en fonction des orientations défendues par ses fondateurs et des limites édictées par les pouvoirs publics. C'est avec le temps que les CIVAM ont choisi leur voie parmi celles qui s'offraient à eux, évoluant, en " mouvement ".

---

[1] Décret n° 59-531 du 11 avril 1959 portant statut de la vulgarisation agricole. *Informations Agricoles*, n° 8, 1959, p. 1

[2] Décret n° 59-1207 du 23 octobre 1959 fixant les conditions d'agrément des Groupements de vulgarisation. *Informations Agricoles*, n° 10, oct.-déc. 1959, p. 1

[3] La Ligue de l'Enseignement décide, le 23 avril 1960, d'autoriser la modification des statuts des groupes CIVAM, ce qui revient à créer "*des associations qui, légalement, ne pourront lui être affiliées* ". (*Bulletin intérieur de liaison de la Ligue Française de l'Enseignement*, n° spécial consacré au CIVAM et aux GVPA, mai 1960, p.4). Au cours du stage national de Marly des 30 mai-3 juin 1960, les CIVAM décident de créer une Fédération Nationale indépendante.

[4] J. Franceschi, *Les groupes de pression dans la défense de l'enseignement public*, Paris, Librairies techniques, 1964, p. 139

[5] Selon Pierre Barde.

[6] cité par Solange Passaris et Guy Raffi, *Les associations*, Paris, éd. La Découverte, 1984, p. 13

1961-1975 : DE LA VULGARISATION AGRICOLE A LA FORMATION A LA PRISE DE RESPONSABILITES

1) Développement et promotion sociale collective en agriculture

La loi n° 59-960 du 31 juillet 1959 définit la Promotion Sociale Collective agricole.
" La promotion professionnelle en agriculture s'adresse aux exploitants travailleurs familiaux et salariés. Elle doit leur donner la possibilité, d'une part, d'acquérir une spécialisation ou de se perfectionner dans l'exercice de leur profession, en vue de faciliter notamment la prise à leur compte d'une exploitation, d'autre part, de recevoir une formation leur permettant d'assumer des responsabilités dans les organisations syndicales ou professionnelles agricoles "[1].

A partir de 1960, la FNSEA, qui souhaite offrir un service de vulgarisation technique à ses adhérents, incite à la mise en place de GVPA (Groupements de Vulgarisation et de Progrès Agricole), jugés moins élitistes que les CETA. Certaines coopératives instituent des services techniques.

La loi n° 60-791 du 2 août 1960 et le décret du 20 juin 1961 quant à eux portent sur l'enseignement et la formation professionnelle agricoles. La loi indique à son article 2 que "*l'enseignement agricole et la formation professionnelle agricole relèvent du ministère de l'Agriculture*"[2]. On assiste alors à un renforcement de la recherche (INRA, Instituts techniques), la création des cours professionnels agricoles et de l'enseignement et des formations continues (lycées agricoles, CFPPA)

L'application de cette loi intervient dans un contexte en pleine évolution:
- les lycées et collèges agricoles se mettent en place (ces nouveaux établissements sont en quête d'élèves),
- la population agricole est en nette diminution,
- l'enseignement privé est fortement soutenu par la profession et se développe,
- l'enseignement postscolaire, plus ou moins abandonné par le Ministère de l'Education à partir de 1971, peu ou pas soutenu par les syndicats d'enseignants, voit ses effectifs diminuer.

Les maîtres engagés dans ces actions de formation essaient de faire face et réussissent partiellement à se maintenir.
En 1963, 2500 maîtres et maîtresses agricoles animent:
- 3436 Centres Postscolaires masculins avec 73685 garçons,
- 1710 Centres Postscolaires féminins avec 51585 filles,
- 400 CIVAM [3]

Un certain nombre animent des Groupements de Vulgarisation et de Progrès Agricole (GVPA), des Foyers Ruraux et des Centres d'Etudes Techniques Agricoles (CETA).
Le 12 décembre 1960, la circulaire du directeur des Enseignements Elémentaires et Complémentaires au Ministère de l'Education Nationale, permet d'inclure dans l'emploi du temps des maîtres et maîtresses agricoles une journée ou une demi-journée par semaine pour accomplir les missions qui leur sont confiées par les DSA.
Elle dit, pour les maîtres que : " Il est des maîtres qui, par une longue pratique de l'enseignement agricole dans un milieu dont ils connaissent bien les caractères et les besoins ont acquis une grande autorité sur leurs élèves, anciens élèves, leurs familles et sur les agriculteurs du secteur qui leur est affecté. Les activités très appréciées qu'ils exercent auprès des adultes, les missions qui leur sont confiées par les directions des services agricoles constituent une charge lourde et complexe qui, à raison d'un jour par semaine, peut être comprise dans leur service normal. "

[1] *Evolution Agricole*, n° 18, 1961, p. 17
[2] B.O. n° 23 ter du 1-9-1960
[3] J. Franceschi, *op. cit.*, p. 138

Pour l'enseignement ménager et ménager agricole, il est dit que : " Dans (les) conditions qui seront fixées par l'Inspecteur d'Académie, selon la demande des anciennes élèves des cours post-scolaires et en fonction de la compétence reconnue et de l'autorité morale des maîtresses, des cours destinés aux adultes pourront être assurés dans les centres d'enseignement ménager et ménager-agricole 1/2 journée par semaine. [1]"

Deux ans plus tard, le ministère de l'Agriculture accorde à la FNCIVAM l'agrément au titre de la Promotion Sociale Collective, pour la formation des responsables. La FNCIVAM passe de 5 041 journées-stagiaires en 1962 à plus de 21. 000 en 1966. La gestion s'effectue par conventionnement annuel. L'aide accordée à ce titre par le Ministère de l'Agriculture sera presque triplée en 3 ans[2].
A noter que, jusqu'en 1967 (création des CFPPA), les certificats de stage délivrés lors des formations de PSC permettent aux jeunes agriculteurs d'obtenir des aides à l'installation.

En 1963, le BCF (Bureau Commun de Formation) est créé, avec une enveloppe sur les fonds de l'ANDA, pour financer des formations de responsables de groupes de vulgarisation.
La FNCIVAM fait partie des six organisations à l'origine du BCF.

Le Décret (n° 66-744) du 4 octobre 1966 marque le passage officiel de la vulgarisation au développement et renforce le rôle des organisations professionnelles agricoles. Il énonce notamment, à son article premier que "*Les actions collectives de développement agricole ont pour objet* (...) : (...) *de diffuser parmi les agriculteurs les connaissances nécessaires à l'amélioration des techniques de la production agricole, des conditions de gestion des entreprises et groupements agricoles et des structures économiques de production et de vente, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie desdits agriculteurs et de leurs familles ; de faire prendre conscience aux agriculteurs et aux organisations professionnelles agricoles des problèmes techniques, économiques et sociaux dont la solution intéresse l'avenir de leur région* "[3].

Il met en place les structures suivantes :

- **au niveau national** : le CNEPDA (Comité National d'Etude des Problèmes du Développement Agricole) conçoit et coordonne les programmes de développement.
L'ANDA (Association Nationale pour le Développement Agricole) assure la gestion financière du FNDA (fonds alimenté par des taxes parafiscales sur certains produits, essentiellement céréales).
La FNCIVAM prend part à plusieurs commissions et groupes de travail.

- **au niveau départemental** : le CDDA (Comité Départemental de Développement Agricole) conçoit et harmonise les actions gérées et animées par les SUAD (Services d'Utilité Agricole de Développement).

Les CIVAM qui en font la demande peuvent, dans la plupart des cas, être agréés par la préfecture de leur département, au même titre que le Groupements de Vulgarisation Agricole (GVA), les Groupements de Développement Agricole (GDA) et les Centres d'Etudes Techniques Agricoles (CETA), dès l'instant qu'ils sont seuls sur leur secteur géographique (commune, canton ou territoire plus large). Ils peuvent alors obtenir une aide financière et/ou une aide en moyens humains. Dans certains départements comme l'Indre, le Tarn, les Landes, l'Aude, des conseillers agricoles payés par les chambres d'agriculture peuvent intervenir indifféremment dans les CIVAM ou les autres structures, GVA, CETA, puis GEDA à partir de 1978-80.
Mais cette réorganisation est plus ou moins difficile à faire accepter selon les départements car si certains CIVAM sont prêts à s'inscrire dans cette formule et entreprennent les démarches de reconnaissance de leur association pour être intégrés au schéma départemental de développement agricole, d'autres préfèrent ne pas

[1] *Informations Agricoles*, n° 14, 1960, pp. 5-6
[2] De 269. 000 francs pour la première année à 720. 000 en 1964. Chiffres cités dans *Paysans*, n° 54, 1965, p. 142
[3] *Evolution agricole*, n° 37, 1966, p. 15

entrer dans un système qu'ils considèrent comme demandant beaucoup de travail administratif pour d'infimes aides financières et décident donc de continuer "hors structures" leurs actions d'information et de formation agricole.

L'organisation matérielle de la FNCIVAM change également avec la création d'un service de développement. L'ANDA agrée la FNCIVAM en temps qu'ONAG (Organisme National À vocation Générale). (1966)

Le réseau CIVAM ouvre trois centres de formation. Celui de la Colle-sur-Loup (Alpes-Maritimes), acquis en 1964, est inauguré officiellement le 27 juin 1967, celui de Couiza (Aude) est inauguré le 22 octobre 1966 et celui de Cosne d'Allier (Allier) ouvre ses portes en 1968.

La scolarité est prolongée à 16 ans. L'on créée des Sections d'Education Professionnelle (SEP) dans lesquels l'implication des maîtres agricoles est forte. Les SEP seront transformés en CPA (classes préparatoires à l'apprentissage) en 1972.

L'Assemblée générale de la FNCIVAM du 7 mars 1968 se tient en présence de plus de 200 délégués des CIVAM de France et du Ministre de l'Agriculture, Edgar Faure. Dans son discours, il exprime sa convergence de vue avec les CIVAM sur la nécessité de donner, au-delà de la promotion technique, une formation économique et humaine aux agriculteurs. "*Il faut,* dit-il, *aussi équiper l'homme* ". Il ajoute également : " *Merci de ce que vous faites pour la cause de l'Agriculture, c'est une cause socio-économique et c'est une cause humaine et je serais heureux de vous voir de temps en temps, d'être en contact et en communion d'esprit avec vous.*[1]".

En 1968 les textes créant les CPA (Cours Professionnels Agricoles) et les CPPR (Cours Professionnels Polyvalents Ruraux) sont mis en application.

La loi du 16 juillet 1971 sur l'apprentissage et la formation continue, signe la fin de l'enseignement postscolaire agricole. Elle place l'apprentissage sous la seule responsabilité du Ministère de l'agriculture et prévoit la création des Centres de Formation d'Apprentis Agricoles (CFAA) rattachés aux établissements agricoles. Ces structures n'existant pas il faut les créer de toute pièce. La suppression de celles de l'Education nationale pose le problème de la reconversion des personnels et par ricochet un problème de personnel d'animation pour les CIVAM. Une partie des enseignants reste à l'Education nationale en tant que professeurs de collège ou enseignants dans des GRETA (formation d'adultes en liaison avec les entreprises). L'ANMA, dont Henri Lepeule assure la présidence de 1970 à1978, obtient, entre 1975 et 1977, le transfert de 296 maîtres avec leur poste du ministère de l'Education nationale auprès du Ministère de l'agriculture pour organiser :
- l'apprentissage agricole,
- la formation des adultes et le développement agricole (donc la possibilité de continuer à animer un CIVAM).

Quelques adaptations voient le jour : transformation des S.E.P. (Sections d'éducation professionnelle) en C.P.A. (Classes Préparatoires à l'Apprentissage) en 1972 et pendant les deux années suivantes, suppression progressive des centres professionnels mis en place en 1968.

[1] *Evolution Agricole*, n° 43, 1968, p. 1

2) De "travailler pour produire" à "produire pour vendre"

Comme l'affirme Pierre Coulomb, "en un demi-siècle la vieille France rurale, matrice de la manière de travailler, de voir, de penser d'une majorité de Français a disparu "[1]. En effet, de 1945 à 1990, la population active agricole a baissé de moitié tous les 15 ans, passant ainsi de 37 % de la population active à la fin des années quarante, à 20 % en 1960, 10 % en 1975 et 6 % en 1990 (4 % aujourd'hui). Cette baisse importante et régulière de la population active agricole et la mutation parallèle que vit le milieu rural s'expliquent par le choix fait en 1945 d'un développement de type industriel de l'économie française. Dans ce cadre, "à l'agriculture il est assigné de devenir un secteur productif et rentable comparable aux autres secteurs de production, le milieu rural quant à lui, devra combler son retard culturel et sortir de son isolement social "[2].

Une telle orientation constitue un basculement de la politique agricole d'une norme de stabilité sociale (qui consiste à refuser l'exode agricole) à une norme de performance (qui valorise l'amélioration des résultats agricoles, au prix d'une élimination progressive de ceux qui ne peuvent pas s'adapter). En effet, "il est clair que, au moins jusqu'en 1944, c'est la norme de stabilité qui domine de façon écrasante la norme de performance ". Et "ce n'est qu'au cours des années cinquante que l'on va voir progressivement s'inverser la hiérarchie des normes de la politique agricole, et la domination de plus en plus nette de la norme de performance "[3].

Dès les années 1960, l'acte productif n'est plus l'essentiel et d'autres notions (intégration, recherche de débouchés,...) apparaissent.

Avec l'avènement de la V[ème] République et de sa politique économique résolument expansionniste, on est passé, selon Jean-François Chosson, du "travailler pour produire" qui marque la période 1945-1960, au "produire pour vendre" des années 1960-1980[4].

Face à ces nouveaux bouleversements de leur métier, les agriculteurs expriment, auprès des enseignants animateurs de CIVAM, un important besoin de formation.

Pierre Barde ne disait pas au fond autre chose quand il écrivait " les agriculteurs veulent savoir et surtout s'expliquer les causes et les raisons ; ils devinent bien que l'acte productif ne sera plus l'essentiel, mais sera lié au comment procéder, à quel prix, comment vendre, etc. Ainsi se découvrent les notions assez peu connues de productivité, d'intégration, de recherche de débouchés, d'organisation européenne. Des événements comme celui de la création des SAFER sont une véritable révolution par rapport au sacro-saint droit de propriété. Il y a un immense besoin de savoir, de déchiffrer tous ces changements, les intégrer dans les nouvelles formes de travail qui redevient plus communautaire : CUMA, GAEC, formes sociétaires et associatives, première étape favorisant l'engagement des agriculteurs et la prise de responsabilité ... Pour saisir, il faut découvrir des données ignorées jusque-là ou ressenties comme des phénomènes inexplicables : la formation des prix, la loi des marchés, etc.[5]"

---

[1] P. Coulomb, "Les étapes du développement agricole français. Modèles socio-politiques et formes de modernisation", *Pour*, n° 135, septembre 1992, p. 85

[2] Marie-Laure Chaix, "Les années soixante", Actes du colloque "Enseignements agricoles et formation des ruraux" des 23-25 janvier 1985, *Le bulletin dger*, n° spécial 5, tome 1, septembre 1985, p. 108

[3] Pierre Muller, "Mutation de l'agriculture et changements de l'enseignement agricole de 1848 à 1950", Actes du colloque "Enseignements agricoles et formation des ruraux" des 23-25 janvier 1985, *Le bulletin dger*, n° spécial 5, tome 1, septembre 1985, p. 107

[4] Jean-François Chosson, "L'évolution des modèles de formation des responsables en milieu rural. Problématique pour 40 ans d'histoire. 1945-1985", Actes du colloque *Quelles formations pour les responsables de l'an 2000 ? La Promotion Collective en agriculture*, édité par la FNCIVAM, 1987, pp. 14-16

[5] Pierre Barde, "Histoire et politique actuelle de la formation à la FNCIVAM", Actes du colloque *Quelles formations pour les responsables de l'an 2000? La Promotion Collective en agriculture*, pp. 3-4

1975-1984 : DE GROSSES DIFFICULTES POUR ANIMER LES CIVAM

1) L'évolution de l'enseignement et le mouvement CIVAM

L'année 1975 marque pour la FNCIVAM un coup dur et un indispensable changement de fonctionnement, au terme d'une évolution des structures de développement et de formation que l'on peut classer en trois temps :

1. décidée en 1959 (ordonnance du 6 janvier 1959), la prolongation de la scolarité jusqu'à 16 ans entre en vigueur à partir de 1967. Elle met fin à l'enseignement post-scolaire agricole, qui est peu à peu remplacé par les SEP, CPA et CPPR.

2. lorsque sont mises en place, à partir de 1966, les nouvelles structures du développement agricole, CNEPDA au niveau national et CDDA au niveau départemental, un certain nombre de groupes CIVAM, considérant que leur insertion dans les plans départementaux de développement ne leur est pas nécessaire, l'aide de leur maître agricole leur paraissant suffisante, ne jugent pas utile de faire les démarches pour être reconnus.

   Ils fonctionnent dès lors en marge des programmes et des financements. Néanmoins, ils continuent à intervenir dans la formation, par délégation de la FNCIVAM, seule agréée au titre de la PSCA.

3. Le 16 juillet 1971, la loi sur l'apprentissage et la formation continue, qui signe la fin de l'enseignement postscolaire agricole, place l'apprentissage sous la seule responsabilité du Ministère de l'Agriculture. Les maîtres agricoles sont reconvertis pour partie dans les collèges d'enseignement général (CEG).

En raison du délai de mise en application, de réalisation concrète sur le terrain de ces nouvelles dispositions, c'est seulement à partir de 1975 que les CIVAM connaissent de sérieuses difficultés d'animation des groupes. De nombreux enseignants qui n'ont dès lors plus de contact avec le monde agricole abandonnent leurs fonctions au sein des CIVAM.
Entre 1975 et 1977, le problème est partiellement réglé quand le président de l'ANMA, Henri Lépeule, obtient le transfert du Ministère de l'Education Nationale auprès du Ministère de l'Agriculture de 296 maîtres agricoles avec leurs postes budgétaires.

Néanmoins, la conclusion que l'on peut tirer de cet épisode est plutôt négative :

1. Le mouvement a connu alors une période de stagnation, voire de recul. Il faut admettre que l'âge d'or des CIVAM, celui des années 1960, des débuts de la vulgarisation, menée par des pionniers et avec un enthousiasme étonnant, est terminé.
   Notons quand même, pour ne pas trop noircir le tableau, que cet état de fait n'est pas lié à une perte de qualité du mouvement CIVAM. Il vient certainement plus de l'évolution du monde agricole
   - la mécanisation libère des bras dont l'industrie a besoin.
   - le choix de la compétitivité laisse une grande partie des paysans sur la touche et entraîne un fort exode rural. Aussi, les effectifs pour la formation des agriculteurs baissent quasi mécaniquement.
   - d'autre part, en réponse à son objectif de départ, le mouvement CIVAM a vu le monde rural évoluer. La période où tout ou presque était à faire, où les agriculteurs s'ouvraient avec enthousiasme sur le progrès et le monde extérieur est révolue. En conséquence, les besoins des agriculteurs ont évolué, et les CIVAM doivent s'y adapter, ce qui ne se fait pas facilement.
   Ainsi, aux débuts de la vulgarisation, l'activité principale (veillées d'information agricole et culturelles) nécessitait peu de moyens (salle communale, petit matériel) et tournait autour de sujets concrets, abordables et immédiatement mis en pratique par les paysans.

Avec la mise en place de la PSCA (Promotion Sociale Collective Agricole), visant à former de futurs responsables, les sujets deviennent moins directement applicables, moins attractifs pour les agriculteurs. La Promotion Collective demande aussi plus de moyens pour le CIVAM et d'investissement en temps pour les participants.
Le passage de l'une à l'autre ne se fait pas sans difficulté.

2. La mise en sommeil de certains CIVAM avec le départ de leur maître agricole - animateur amène aussi à considérer les effets d'un certain paternalisme des instituteurs à l'égard des agriculteurs dont ils s'occupaient.

Si le discours officiel du mouvement insiste sur sa volonté de donner aux agriculteurs la capacité de s'adapter aux évolutions de leur profession et de la société et d'être autonomes dans leurs décisions et la conduite de leur exploitation, la réalité est parfois divergente. Certes, les maîtres agricoles prétendent donner des outils et non des recettes toutes faites, mais trop souvent peut-être ils ne peuvent se défaire totalement d'une certaine approche de l'enseignement : ils sont ceux qui savent, face à ceux qui ne savent pas et à qui il faut enseigner.
De plus, l'attitude des agriculteurs eux-mêmes, qui bien souvent ne prennent pas d'initiatives et laissent les rênes du CIVAM à l'instituteur agricole, ne fait qu'encourager cette tendance. La conséquence de cette attitude, de ce mode de fonctionnement de certains CIVAM au cours des années 1960, apparaît autour de 1975 : lorsque le maître agricole quitte ses fonctions au sein du CIVAM, il n'y a souvent pas de relève[1].

2) Formation et agréments

Fin 1975, apparait le SUAF (Service d'Utilité Agricole de Formation) de l'APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture) qui finance et contrôle des sessions de formation et de perfectionnement de conseillers agricoles. La FNCIVAM est agréée, en 1976, au titre de sessions de perfectionnement des conseillers agricoles (assimilée à un centre national de catégorie B pour le perfectionnement des techniciens).

En 1977, la FNCIVAM organise 18 sessions de 4/5 jours qui réunissent 372 participants pour un total de 1653 journées-stagiaires (en 1997, vingt ans après, 8 sessions ont réuni 80 stagiaires).

La FNSEA souhaite renforcer son contrôle sur les groupes. La FNCETA, jugée trop indépendante, est mise dans l'obligation de fusionner avec une autre structure nationale. Ce sera finalement avec la FNGVPA pour former la FNGEDA. Néanmoins, des CETA refusent cette fusion et gardent leur indépendance. Il existe encore aujourd'hui une FNCETA.

La circulaire du 30 mai 1978 (n° 2054) du Ministère de l'agriculture (DGER) accorde un minimum hebdomadaire de 3 heures de décharge de service d'enseignement aux maîtres agricoles assurant des activités CIVAM. Dans un premier temps, le DGER rappelle qu'il est nécessaire, dans l'application de la loi du 16 juillet 1971, d'apporter « *toute la souplesse possible aux transformations qui ont dû être opérées afin de sauvegarder au mieux les intérêts :*
- des enseignants qui, depuis la création des cours post-scolaires agricoles, en 1941, ont contribué par leurs compétences et leur dévouement, à l'évolution et au développement du monde agricole.
- des divers organismes de développement, d'information et de vulgarisation animés par les maîtres agricoles. »

Ainsi, pour les animateurs des CIVAM, la circulaire dit que :
« L'agent qui, outre un service d'enseignement assuré à titre principal, assure aussi des activités dans un CIVAM pourra, à ce titre, être déchargé de trois heures de cours par semaine. »
La circulaire du 23 juillet 1979 ajoute que «les instituteurs agricoles ayant officiellement la charge d'animation de CIVAM sont tenus de suivre au moins 10 jours de stage de perfectionnement par an».

---

[1] [Le maître agricole, animateur CIVAM, est le moteur de ces groupes, cela représente un inconvénient majeur : « je faisais trop de choses, quand je partais, tout s'effondrait »], Pierre Forest, *Les formations des responsables agricoles. L'expérience de la FNCIVAM 1962-1987*, éd. par la FNCIVAM, juin 1987, p. 12

Les actions menées en étroite collaboration entre l'ANMA et les CIVAM ont permis d'obtenir la reconnaissance officielle du rôle des maîtres agricoles détachés auprès du Ministère de l'agriculture dans les CIVAM et de maintenir leur participation aux actions de développement.

La FNCIVAM reçoit l'agrément national au titre de la Jeunesse et de l'Education populaire[1] (1978) puis au titre du Tourisme (en 1981).
Un an plus tard, le comité technique de la FNCIVAM est supprimé. Le Conseil d'Administration peut faire appel à des conseillers techniques à titre d'expert.



[1] La FNCIVAM est agréée, par l'arrêté ministériel du 24 novembre 1978, comme association nationale de jeunesse et d'éducation populaire.

1984-1992 : DIVERSIFICATION & DECENTRALISATION

1) La situation politique

En 1981, le nouveau gouvernement qui s'installe au mois de mai se trouve face à la défiance des 80 % d'agriculteurs solidaires de leur ancien ministre, Jacques Chirac. La hausse de la Dotation aux Jeunes Agriculteurs (DJA) et celle des revenus agricoles vont apaiser la situation.

Cet apaisement va favoriser une bonne concertation à la base lors des Etats généraux du développement agricole. Malgré le travail accompli, notamment grâce aux associations comme les CIVAM, la situation politique ne permettra pas la valorisation du débat à travers des réformes importantes.

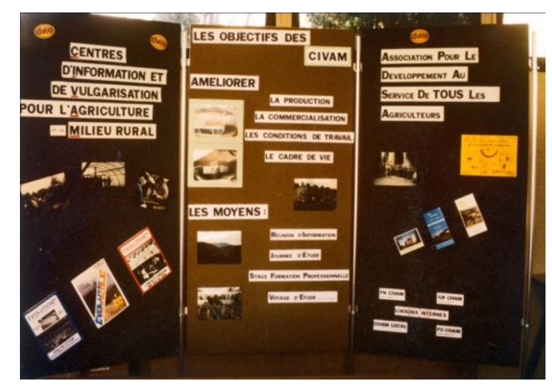
En effet Edith Cresson, après son arrivée au Ministère de l'Agriculture, ne tarde pas à se heurter à François Guillaume, alors président de la FNSEA.

Le gouvernement souhaite en effet obtenir la reconnaissance et la représentativité d'autres syndicats comme la FNSP (dissidents de la FNSEA), la CNSTP et le Modef (proche du P.C.). La FNSEA s'y oppose. D'où la décision du Ministre de l'Agriculture de chercher à affaiblir la FNSEA. La méthode alors utilisée provoque un conflit qui pousse les dirigeants du syndicat majoritaire à bloquer toute possibilité d'évolution.

De leur côté, les CIVAM, bien qu'ils se réclament de l'enseignement laïque et républicain, refusent un marquage politique. Leur position d'association de formation, différente de celle des syndicats de gauche, nécessite une certaine neutralité. Sous la pression de la FNSEA, le Ministère hésite à corriger le déséquilibre. Le rééquilibrage, en ce qui concerne les financements, ne sera atteint qu'à partir de 1984. Le déficit de personnel d'animation ne sera comblé que progressivement.

2) La diversification[1]

En 1984, le titre FNCIVAM change et devient Fédération Nationale des Centres d'Information et de Vulgarisation pour l'Agriculture et le **Milieu Rural**. La disparition du mot "Ménager agricole" et son remplacement par le "Milieu rural" s'expliquent par l'évolution du public de la FNCIVAM, où les agriculteurs sont moins majoritaires, tandis que d'autres activités se développent dans le milieu rural, notamment dans les services (fermes-auberges, etc.)



1 STAND CIVAM VAISON 1985

Si la situation politique et le monopole de la FNSEA ne permettent pas aux CIVAM de s'affirmer dans les différents domaines de l'agriculture classique (ex : céréaliculture, élevage bovin, etc.), la situation politique permet, elle, la création de nombreux groupes de base. Ceux-ci joueront la carte de la diversification. Ils seront souvent à l'origine du développement de petites productions de qualité dans des domaines tels que l'agriculture biologique, l'apiculture et les produits fermiers.

Durant les années 1980, une meilleure prise en compte des projets présentés favorise le développement du mouvement. Sans aider directement l'association, le ministère intervient indirectement pour ménager les susceptibilités. L'Association Nationale de Développement Agricole

[1] La question de la diversification est traitée dans un dossier thématique (n° 9)

(ANDA), qui gère les taxes sur les produits collectés pour le compte du développement (FNDA), reverse une enveloppe annuelle au Ministère (crédits de la Conférence annuelle). Jusqu'à cette époque, cette enveloppe était partagée entre les différents syndicats reconnus. En 1982, une partie de cette enveloppe sera affectée à la promotion des formations de comptabilité et de gestion et donc aux associations de formation telles que les CIVAM. Elle permettra la mise en place de 130 projets, dont 10 % d'origine CIVAM. Par la suite ces formations seront relayées par l'initiation à l'informatique, puis financées par le Fonds Social Européen (FSE).

Six maîtres d'œuvres, dont la FNCIVAM, seront alors proposés par le Ministère de l'Agriculture aux instances européennes. Les programmes seront mis en place selon des plans renouvelés tous les deux ans.

Le manque de volonté de groupes CIVAM locaux pour valoriser les projets freine cette nouvelle dynamique. Il aurait fallu, au dire de certains anciens dirigeants nationaux, que l'échelon local étoffe ces actions majeures par un ensemble de projets plus locaux en étroite relation avec les nouvelles activités de la fédération nationale.

Si la FNCIVAM s'investit dans ce type de formations, elle n'en oublie pas pour autant de diversifier le plus possible ses sources de financement. D'où un certain nombre de conventions ponctuelles, par exemple "A l'Ecole de la forêt" : un contrat passé avec l'Office national des forêts (ONF) permettant à la FNCIVAM de gérer les conventions passées avec des associations locales, dont les CIVAM, pour organiser des activités périscolaires de découverte de la forêt avec des enfants des écoles.

3) 1988-1992 : Problèmes de gestion et problèmes économiques

Entre 1984 et 1988, le CELAVAR, une coordination informelle de 5 associations nationales : AFIP (Association de Formation et d'Information Paysannes), Culture et Promotion, FNCIVAM, MRJC (Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne), Peuple et Culture se met en place progressivement.

A partir de 1982, les responsables administratifs de ces cinq associations travaillant dans le domaine du développement, de la formation, de l'animation en milieu rural et de courants de pensée proches, décident de se rencontrer régulièrement et, dès 1985, élaborent des pistes pour un projet de réforme du fonctionnement de la PCA. Il s'agit d'aller vers une rationalisation des moyens mis en œuvre, par une meilleure coordination des actions.

Ce projet est présenté au Ministre de l'Agriculture, qui, invoquant la proximité des élections législatives de 1986, ne souhaite pas donner suite dans l'immédiat. Les responsables des cinq associations décident néanmoins de continuer à se rencontrer pour s'affirmer en tant que collectif de proposition et s'ouvrent à la Ligue de l'Enseignement et aux Foyers Ruraux (FNFR).
Ainsi naît, en 1987, le Comité de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale (CELAVAR), association informelle[1].

Ce n'est qu'en 1989 que sera créée l'association de gestion du CELAVAR, avec extension à l'ANDLP, Culture et liberté et la Fédération des Centres Sociaux. Le CELAVAR devient la douzième coordination associative et entre au comité de gestion du FNDVA.

Une diminution importante des crédits de l'ANDA implique, pour les associations, d'inévitables économies de structures. La politique de regroupement et de rationalisation des actions réclamée par le Ministère dès 1986 est relancée.

Entre 1990-1992 est mis en place progressivement le comité de liaison des ONAG de développement agricole, coordination informelle de 8 associations nationales : Association de Formation et d'Information Paysanne (AFIP), Bureau Commun du Machinisme Agricole (BCMA), Fédération Nationale des Association de Salariés de l'Agriculture pour la Vulgarisation du Progrès Agricole (FNASAVPA), FNCIVAM, FNCUMA, Fédération Nationale des Groupes d'Etudes et de Développement Agricole (FNGEDA), INTER-AFOCG.

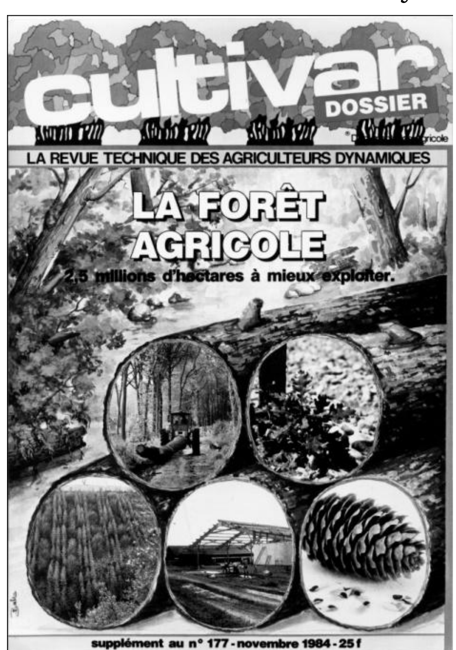
---

[1] La question de la FNCIVAM et du CELAVAR est traitée plus en détail dans un dossier thématique (n° 10).

La FNGEDA propose de s'organiser autour d'une structure commune alors que la FNCIVAM, l'AFIP, la FN CUMA, l'Inter-Afocg et le MRJC se prononcent plutôt pour une concertation et une mise en pratique des décisions par chacun en fonction de ses compétences. La FN GEDA, la FNASAVPA et le BCMA décident de se regrouper pour former TRAME. L'Inter-Afocg obtient de l'ANDA de présenter un programme séparé. La FN CUMA décide de rester dans le giron de la coopération. FNCIVAM, AFIP et MRJC obtiennent l'accord de l'ANDA pour présenter un programme commun pluriannuel de développement.

Le mouvement CIVAM expérimente la «Décentralisation» de manière plus ou moins heureuse. De nouveaux chantiers sont mis en place grâce aux subventions du Fonds Interministériel de Développement Agricole et Rural (FIDAR) géré par la DATAR. En 1990 ces subventions sont utilisées pour les formations AAP (Agriculteur Animateur de Projet), puis, en 1991, pour le chantier Produits fermiers. La troisième subvention FIDAR sera destinée au chantier Prospective de territoire.

Désormais les subventions nationales ou internationales (Europe) ne passent plus obligatoirement par la tête de réseau nationale. Les groupes de base, mais aussi les Fédérations régionales ou départementales, acquièrent peu à peu une certaine autonomie dans leurs recherches de moyens financiers et humains.



La décentralisation aura, au niveau de l'organisation, un certain nombre d'effets pervers.

Jusqu'à présent le mouvement fonctionnait selon une logique descendante. Les subventions pour la formation étaient allouées par les Ministères à la Fédération Nationale qui, en fonction des projets proposés par les groupes de base ou leurs fédérations, reversait cet argent.

Avec la décentralisation, les groupes perçoivent des financements de manière directe. La logique aurait voulu que la dynamique de fonctionnement s'inverse, tout au moins en partie. En effet on peut considérer que la représentation du mouvement par la Fédération Nationale constitue un service que cette dernière rend à l'échelon local. Ce service ayant un coût, il est nécessaire de le financer. Or, l'origine même du mouvement comporte à cet égard un certain nombre d'effets. Rappelons qu'une grande partie des animateurs des CIVAM ont été et sont des enseignants, fonctionnaires, dont la rémunération ne dépend pas des services rendus aux agriculteurs mais de leur ministère de tutelle. De plus le fonctionnement de la fédération nationale, et par conséquent des groupes, a dépendu pendant trente ans de subsides étatiques. Dès lors il a été très difficile, pour ne pas dire impossible, dans les années 1980, de changer cette dynamique. La nécessité d'instaurer un réseau de financement comportant une véritable interdépendance de ses acteurs ne passe pas dans les mentalités.

Cette période de profonde évolution des structures administratives, associatives et agricoles intervient dans un contexte difficile au sein de l'association. En 1992, le tiers du Conseil d'Administration doit être renouvelé (soit 7 postes à pourvoir). Lors de la tenue du C.A. précédant l'A.G., il est procédé à l'examen des 9 candidatures reçues. Deux candidatures seraient parvenues avec un peu de retard au siège de la Fédération Nationale. Le C.A., suite à un vote, décide de ne présenter qu'une liste de sept noms. L'Assemblée Générale à Avignon demande à ce que les deux candidatures exclues soient réintégrées. Le Président refuse et pose la question de confiance, laquelle lui est refusée. Le C.A. doit donc démissionner en bloc. Un nouveau C.A., profondément remanié sera élu trois mois plus tard dans un climat difficile.
Le Délégué Général P. Barde et le directeur J. Bichaud, prenant leur retraite cette même année, seront remplacés respectivement par B. Mondy et D. Pezzin.

1992-1998 : UNE NOUVELLE ORIENTATION DU MOUVEMENT

En 1992, la nouvelle équipe engage une réorientation vers un autre fonctionnement du mouvement. Cette évolution, sans rompre totalement avec le passé des CIVAM, répond aux modifications de fait apportées, au cours des années 1980, par la décentralisation et l'arrivée de nouveaux groupes.

1) Une nouvelle approche du développement et du rural



Lorsque l'on souhaite comprendre des événements, un certain nombre d'éléments permettent de donner un sens aux faits. Dans le cas des associations, l'idée de mouvement est essentielle : elle implique à la fois le militantisme, c'est-à-dire le choix d'un courant de pensée, et l'évolution, au sens où l'association, parce qu'elle est vivante et attractive, intègre de nouveaux militants qui renouvellent les générations.

Ces deux traits caractéristiques de l'idée de mouvement associatif offrent des clés de compréhension pour les événements qui nous intéressent[1].

A la naissance des CIVAM, ceux-ci s'appuient sur deux pôles :

- un pôle technique, lié au développement et rattaché au courant majoritaire de l'époque, le productivisme.
- un pôle idéologique, la défense de valeurs laïques et républicaines.

La FNCIVAM se démarque des autres institutions par la qualité de ses formations, le public visé (petits et moyens exploitants) et le partenariat enseignants - professionnels, plus que par son approche du développement.

A partir de 1983-84, de nouveaux groupes, travaillant autour de thèmes tels que les Produits fermiers, l'agriculture bio, le tourisme, l'apiculture[2], etc., adhèrent à la FNCIVAM[3].

Très rapidement, ces nouveaux groupes modifient la physionomie générale des CIVAM :
- des groupes structurés autour d'une production, d'un projet collectif (CIVAM thématiques). Ils ne sont que rarement des CIVAM locaux, créés sur une base spatiale, comme l'étaient les groupes d'origine, structurés par la zone d'action de l'Amicale laïque et du maître agricole.
- ils embauchent, pour satisfaire leurs besoins d'animation, des animateurs, les fonctionnaires Mis à Disposition n'étant pas assez nombreux. Assez rapidement, les salariés deviennent plus nombreux que les MAD. Cette évolution implique une première transformation immédiate dans le fonctionnement des CIVAM : la nécessité d'assurer la pérennité de ces emplois amène les groupes à

[1] Le but de cette dernière partie, sur des faits aussi récents, reste avant tout d'ouvrir des pistes plus que de livrer des certitudes, car le sens des actions et des représentations d'une époque est toujours plus facile à lire ... pour les générations suivantes.

[2] Le premier CIVAM apicole est créé en 1981 dans le Lubéron, *EA*, n° 98, p.11

[3] Voir dossier n° 9 sur la diversification.

rechercher des financements réguliers. La logique financière prend alors une importance plus grande.

Cela n'est pas sans conséquence pour « l'esprit » du mouvement : on peut considérer qu'il existe deux visions du monde associatif, l'une politique (créateur de citoyenneté, courant de d'Education populaire) et l'autre économique (créateur de richesses, d'emplois).

Les pouvoirs publics tendent traditionnellement à tirer les associations vers la seconde dimension. Le mouvement CIVAM, à son origine, s'est inscrit dans la première vision, celle de l'Education populaire : il est attaché aux idées mutualistes et coopératives et refuse toute alliance ou assimilation à des syndicats ou partis politiques.

Il semblerait que l'évolution des CIVAM (arrivée des salariés amenant avec eux la notion de risque financier et, parfois, une approche plus professionnelle que militante ; notion de « marché du développement », où l'on répond à des appels d'offre et fait face à une obligation de résultat et des concurrents pour obtenir des financements) a conduit le mouvement à une logique plus économique que politique.

Mais surtout, ils s'appuient sur deux pôles au contenu radicalement différent de celui des CIVAM historiques :

- un pôle technique qui défend une autre approche du développement
- un pôle idéologique déterminé par le parcours différent de leurs membres : ce ne sont plus les Amicales laïques qui les ont « formés », mais parfois la JAC ou des syndicats.

Cette évolution, par l'intégration de nouveaux « militants » et animateurs, issus de courants de pensée différents de celui des fondateurs, conduit à des « frottements » et à des « flottements ». S'il est sain, car lié aux rythmes biologiques des associations[1], ce renouvellement de la pensée du mouvement est porteur de conceptions et pratiques novatrices :

- une nouvelle logique de formation. La conception paternaliste portée par certains maîtres agricoles, correspondant à une vision descendante de l'éducation et du progrès, laisse peu à peu place à une conception plus horizontale (groupes de progrès, échanges). Le passage de la relation maître-élève des cours postscolaires agricoles et des SIAM/CIAM à la constitution de groupes - projets constitue une première rupture entre les générations. Mais elle conduira à la mise en place de la formation AAP[2]. Sur ce point, deux remarques s'imposent.
D'une part, le programme AAP, débuté avant le congrès d'Avignon de 1992, et qui s'est développé sur la vague de changement des années suivantes, peut aussi être considéré comme ayant, en partie, « produit » Avignon. Mais surtout, la question du paternalisme semble incontournable pour comprendre l'évolution du mouvement CIVAM. Sur cette question, les CIVAM ont en effet connu une transformation importante, des années 1950 à la période actuelle, dans leur fonctionnement même. Avant 1961, les échelons national, départemental et local sont contrôlés par les fonctionnaires de l'Education nationale. Ainsi, le commissaire national du mouvement, responsable de la CNIAM, est un Inspecteur Principal de l'Education Nationale. En 1961, les CIVAM adoptent certes un statut associatif avec des administrateurs, mais ils laissent le contrôle de l'association aux maîtres agricoles, qui en définissent l'orientation au cours



[1] Il y a un risque de sclérose de l'association qui vieillit mal. Mais cette issue n'est pas inévitable. Une association peut vieillir en restant créative/innovante, à 2 conditions : que les fondateurs partent de l'association en temps utiles (renouvellement des générations) et qu'elle se maintienne dans le courant du changement. (Paul Harvois, *Pour*, n° 59, 1978, pp. 31-36)

[2] Agriculteur Animateur de Projet : voir sur ce point le dossier thématique n°11

des « Journées de Marly » et siègent au comité technique. La suppression de celui-ci en 1982 marque une première étape dans la volonté des agriculteurs de conforter leur rôle politique. On peut considérer, toujours dans cette tentative d'ouvrir des pistes de compréhension des événements récents, que le congrès d'Avignon marque une autre étape de cette remise en cause du paternalisme.

- la fin des oppositions idéologiques. Les convictions des « Hussards noirs de la République », les instituteurs défenseurs ardents de la laïcité et de la République, qui avaient empêché toute coopération avec certains acteurs du monde agricole, ne sont plus de mise pour une partie de la nouvelle génération de CIVAMistes[1].

- la montée de la dimension rurale, avec la prise en compte de la place souvent minoritaire des agriculteurs dans la société rurale. En 1994, la signification du titre FNCIVAM change et devient Fédération Nationale des Centres d'Initiatives pour valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural.

Les préoccupations agricolo-centrées cèdent le pas à une dimension plus large, et les CIVAM développent des initiatives en faveur de l'**emploi rural** (tourisme rural, programme communautaire *NOW*, colloque sur l'emploi en 1998, ...) et du **développement durable**.

2) Vers un nouveau fonctionnement du mouvement CIVAM

La question de la nature des rapports entretenus par la fédération nationale avec les CIVAM, qui trouve son origine dans le processus de création des CIVAM[2], redevient, avec la décentralisation et la création des groupes diversification, un sujet de débat pour le mouvement.

Pour résumer, on peut considérer qu'à la création de la FNCIVAM en 1961, la nécessité de créer des relais avec les groupes de base apparaît assez rapidement. A cet effet sont créées des fédérations départementales et régionales, servant d'échelons intermédiaires. Leur utilité est alors essentiellement d'accroître la convivialité du mouvement, de motiver la constitution de nouveaux groupes et d'organiser des sessions de formation rassemblant le plus grand nombre de personnes. Après les années 1980, avec la politique de décentralisation de l'Etat français, ces motivations changent : il faut adapter l'organisation afin qu'elle puisse mobiliser le mieux possible les subventions, à tous les niveaux. Aussi, suite aux changements de 1992, les CIVAM vont passer d'une « organisation pyramidale » à une volonté de fonctionnement « en réseau ».

Dès 1990, la mise en place d’un système de conventionnement FN/FR est décidé par le C.A., à des fins de meilleure synergie avec la FN, de renforcement du rôle de coordination et d’incitation des FR, afin qu’elles soient mieux reconnues et conventionnées pour obtenir des fonds gérés par la Région, etc. (C.A. du 15 déc. 1990).

La réorganisation du mouvement va alors se faire en plusieurs étapes : tout d’abord, la décision, en 1991, de faire conduire un audit organisationnel du mouvement CIVAM (acquis et compétences du mouvement, organisation et dialogue internes, travail interassociatif).

En avril 1992 se déroule le congrès Avignon. L’éditorial du *CIVAMédia* (n°96) qui suit immédiatement annonce une A.G. complémentaire, et dit que « *l’amorce de débat qui s’organise dans les départements et les régions doit se poursuivre et doit constituer pour notre mouvement une règle de conduite pour les années à venir* ».

Ce débat est nourri, en partie, par les résultats de l’audit.

Le 26 mai 1992 une Assemblée Générale complémentaire élit un nouveau C.A. Elle est suivie de plusieurs rencontres de travail, afin de construire l’avenir du mouvement
- Marly-le-Roi (15-17 juin 1992),

---

[1] Jean-Marc Ovazza, *Les associations de développement agricole et l'exemple des CIVAM*, Mémoire de maîtrise de géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 1997, p. 91

[2] Voir notamment le dossier thématique n° 2

- Journées Nationales de Lacanau (3-5 novembre 1992),
- Sallèles d'Aude (6-7 juillet 1993).

En parallèle, 9 commissions de travail sont mises en place à Lacanau. L'une d'elles, chargée de la communication, insiste sur la nécessité de "*rendre lisible l'action des CIVAM tant au niveau interne qu'externe*".



Les 21-23 septembre 1994 se tiennent les rencontres nationales d'Hourtin, où l'on décide le fonctionnement en réseau, c'est-à-dire « *une façon de travailler, en s'enrichissant mutuellement, en conservant son identité et sa liberté d'action, tout en ayant une confiance dans l'autre et dans les partenaires* »[1].

Pour assurer une meilleure communication externe, il est décidé de rénover *Evolution Agricole*, en partenariat avec l'AFIP. *Evolution Agricole* disparaît et est remplacé par *Trans Rural Initiatives*, né de la fusion avec le *Trans Rural Express* de l'AFIP.

3) Des deuils à faire et des choses à inventer

Le changement d'équipe de 1992 constitue également un changement de mentalités. L'époque des réunions fraternelles, durant lesquelles les maîtres agricoles, les « anciens » comme ils s'appellent eux-mêmes, agrémentaient les séances de travail de visites culturelles et gastronomiques, est révolue.

A la place, s'est installée une équipe qui a compris que la place de l'association a changé et qu'il faut désormais composer avec les syndicats, les autres associations, y compris celles issues de mouvements catholiques.

Il n'est pas possible de juger l'une ou l'autre de ces générations. Les « anciens », s'ils n'ont peut-être pas vu l'époque changer, possédaient un moteur précieux : la conviction, les idéaux. Les « nouveaux », s'ils ont su s'adapter à l'évolution, manquent peut être de ce « moteur » : il faut certainement y voir le phénomène, observable dans le mouvement associatif dans son ensemble, d'une « nouvelle forme de militance ».

De plus, les questions importantes du mouvement ont changé avec l'évolution de la place de l'agriculture dans la société et l'affirmation de la notion de développement durable.

La conclusion de cette histoire des CIVAM *n'est en fait qu'une conclusion provisoire.*
En effet, un mouvement comme le nôtre, qui a franchi ses 40 ans d'existence, ne s'arrête pas en ce début d'année 1999. A la veille de ce nouveau siècle, de ce 3ème millénaire tant célébré par anticipation, ce n'est pas exagéré de penser qu'en ce qui nous concerne l'avenir nous appartient.

Notre histoire, on l'a vu, est faite de diversité, de complémentarités successives partant des maîtres agricoles pour arriver aux ruraux, agriculteurs ou non d'aujourd'hui. Tous, à quelque moment que ce soit, inspirés d'une même volonté, ont été en phase, quelques fois, même souvent, en avance sur « l'air du temps », au service du développement rural, aboutissant après cette « intelligence à plusieurs », au « maintenir des campagnes vivantes et accueillantes par un développement durable et solidaire » d'aujourd'hui.

Ayant surmonté, tout au long de ces années, des difficultés de tous ordres, tant externes qu'internes : changements d'orientations gouvernementales (soutiens, financements), repositionnement des

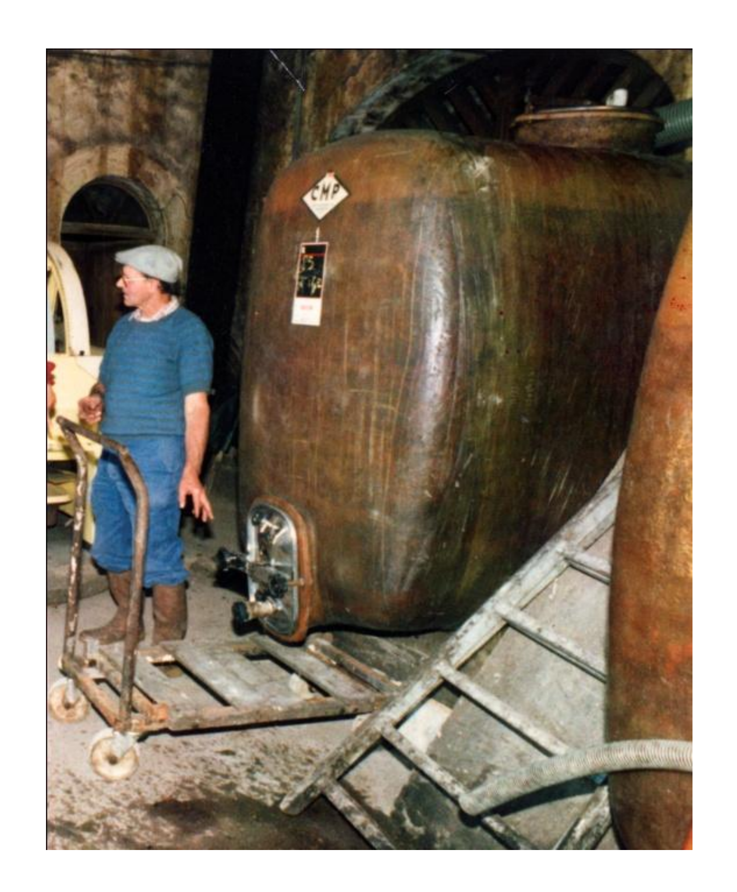
[1] *FNCIVAM Mode d'emploi*, édité par la FNCIVAM, 1995

dispositifs MAD, rivalités relatives avec les O.P.A. (ne sommes-nous pas complémentaires, et non pas concurrents), enfin le congrès d'Avignon déjà évoqué et ses conséquences en matière de direction de la Fédération Nationale (nouvelle équipe découvrant la gestion d'une telle structure).
Le mouvement CIVAM*, à ce jour, a su définir les priorités sur lesquelles il convient d'agir, ce sont, par exemple, les chantiers tels que : Agriculture Durable, Agriculture biologique, Produits Fermiers, Emplois, Accueil Educatif, Diversification, etc. Tout ceci faisant que les groupes de base, légitimité à ne pas occulter, soutenus par les FD et les FR, s'impliquent totalement en participant par leurs actions à ce développement rural, appuyé sur la participation de tous les acteurs locaux avec tous les partenaires possibles, sans exclusions.*

Etre à l'écoute, identifier les attentes, prévoir pour mieux comprendre et intervenir, c'est toujours bon pour les actions de demain.

En conclusion, si l'on sait se préserver des ostracismes de tout genre, rester ouverts, inventifs, volontaires et tolérants, nous serons les continuateurs de nos anciens, défricheurs visionnaires portés par un idéal de laïcité républicaine qui est aussi le nôtre.

Conclusion provisoire (2003) Serge SAINTOURENS - Président de la FNCIVAM de 1996 à 1999



1999-2000: POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE

Depuis les années 60, les CIVAM se sont appliqués à augmenter la production agricole et à moderniser l'agriculture. De nombreux indicateurs montrent que ce modèle a atteint ses limites : détérioration de l'environnement, excédents structurels de production, disparités de revenus, désertification de certaines régions...

La nouvelle équipe impulse des initiatives qui développent l'agriculture durable. Une agriculture qui valorisera toutes les potentialités du milieu rural et répondra aux besoins de la société.

Les grands chantiers du moment sont;
- Le développement durable en agriculture
- La mise en place des C.T.E (Contrat Territorial d'Exploitation)
- Le tourisme durable
- La valorisation des Produits Fermiers
- Les projets "ENERGIE"

De plus, les Nouveaux-Services Emplois-Jeunes (NSEJ) institués par Martine Aubry, alors Ministre de l'Emploi dans le gouvernement de Lionel Jospin, sont une opportunité pour la durabilité et le développement des actions du réseau CIVAM !
-L'Enseignement Agricole fête ses 150 ans...
-Le Réseau Agriculture Durable dépose la marque « agriculture durable » à l'INPI.
-Le réseau des CIVAM réalise un « Recueil d'expériences»...pour un Développement durable et Solidaire.

1-Le développement durable

Cette notion fut formalisée en 1988 dans le rapport Brundtland « le développement durable est celui qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins » ;

A « Plan d'Orgon » (16 au 19 Novembre 1999), sur le thème : **Agriculture, Territoire et Société**, les CIVAM se retrouvent pour « éclaircir ce que peut-être l'application d'un développement durable dans sa région. Nous sentons que la direction est bonne, mais la mise en œuvre, l'exercice pratique, s'avère souvent plus compliqué même avec un cadre aussi favorable que les CTE, moins favorable si l'on prend en compte les contraintes administratives et les rapports de force en présence »[1].

2-Le tourisme durable

Comme le souligne J.P CERON [2], l'origine de la notion de tourisme durable date des années 1960-1970.
Elle tient à la fois d'une réflexion sur le développement économique et d'une prise de conscience des questions d'environnement (concept d'éco-développement).
Le tourisme durable désigne « *toute forme de développement, d'aménagement ou activité touristique qui respecte et préserve à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales, et contribue de manière positive et équitable au développement économique et à l'épanouissement des individus, qui vivent, travaillent ou séjournent dans les espaces protégés"*[3].

[1] Compte-rendu des Rencontres Nationales à Plan d'Orgon (Vaucluse)
[2] CERON J.P., Prospective du lien tourisme/environnement. Deux scénarios à l'horizon 2030, CIRED/CNRS, 1996, p. 9
[3] Fédération des Parcs Naturels et Nationaux d'Europe- 1992

J.F MAMDY[1] a su nous éclairer sur cette question. Au terme des deux premières années le programme national « Tourisme durable » s'interroge quant à la capacité à convaincre du bien-fondé d'une démarche reposant principalement sur des valeurs éthiques. Il apparait nécessaire de réfléchir aux possibilités d'intervenir sur les comportements des touristes pour promouvoir des pratiques plus durables.

3-Produits Fermiers

La région Rhône-Alpes accueille l'A.G. de la FNCIVAM au Lycée Technique du Valentin à Bourg les Valence. Ce fût l'occasion de découvrir et déguster des produits fermiers dans un grand carrefour de l'Europe que Rhône-Alpes partage avec la Catalogne, la Lombardie-Vénitie et le Bade-Wurtemberg. Ces quatre régions pratiquent des actions de coopération à haut niveau de développement. Les « circuits courts » en sont un exemple. L'occasion était belle de déguster des produits fermiers des adhérents CIVAM.

De même, les années 1999-2000 ont vu la concrétisation de beaucoup d'initiatives. Les groupes CIVAM en Ardèche et Drôme ont eu la volonté politique d'anticiper sur les tendances et les contraintes économiques lourdes par des actions volontaristes. Une conférence de presse s'est tenue au Conseil Général de la Drôme pour le **lancement national de l'opération « *de Ferme en Ferme* ».**

Du 22 au 25 Octobre 1999 : 2000 producteurs fermiers montent à l'assaut de la capitale avec leurs produits. Pour sa 7ème édition, PARI FERMIER ouvre ses portes autour du thème « Vanille et Tourisme » qui nous est suggéré par nos amis producteurs de la Réunion (18 000 visiteurs sur 4 jours). Le stand CIVAM a été tenu par les professionnels et les salariés, bercés par les odeurs de lavande distillée par l'alambic de B. Xueref Président de la FRCIVAM Rhône-Alpes.

4-Projet "ENERGIE" ça démarre...

Le CIVAM Défis (en Loire Atlantique), en collaboration avec le CIVAM BIO, lance 2 projets dans le cadre de ses actions sur les énergies nouvelles.
-Premier projet : organiser une micro-filière bois avec investissement dans des chaudières bois à plaquettes.
-Deuxième projet : des diagnostics énergétiques dans les exploitations agricoles.
Ces deux projets sont retenus dans le cadre du programme Européen LEADER 2. Toutes ces actions sont dynamisées par l'arrivée de nouveaux animateurs(-trices), dans le cadre des NSEJ.

5-Les Nouveaux-Services Emplois-Jeunes (NSEJ): De l'opportunité à la durabilité du réseau CIVAM

La mesure NSEJ a l'ambition de répondre à deux objectifs: l'insertion des jeunes dans le milieu professionnel et la réponse à des besoins nouveaux ou émergents.
Avec pas loin de 65 postes créés dès l'année 2 000 (près de 100 postes à la fin du dispositif) dans le cadre de la mesure « Nouveaux Services - Emplois Jeunes » le réseau CIVAM contribue largement par ses actions innovantes à créer des emplois.

La pérennisation de ces postes est donc un enjeu qui va au-delà des personnes qui les occupent : il s'agit de la pérennisation des moyens du réseau et de la durabilité de ses actions. Pour cela, il est nécessaire de reconnaitre leur utilité et leur droit à exister.

Cette reconnaissance se joue à plusieurs niveaux :
- le jeune lui-même : il faut au minimum avoir une bonne opinion de la fonction qu'on exerce et de son utilité (ces emplois sont souvent sur des fonctions valorisantes : animateur, conseiller ou accompagnateur)...
- les collègues et les employeurs qui ont un rôle d'accompagnement à jouer.

---

[1] J.F MAMDY, professeur, Département « Territoire et Société » ENITA Clermont-Ferrand.

- au niveau du développement des territoires, il s'agit d'en faire reconnaitre l'impact auprès des partenaires locaux.
- au niveau national, beaucoup d'activités sont réalisées par ces jeunes, salariés du réseau (animation d'actions nouvelles, organisation de rencontres, études de projets, évaluation)...

6-Les 150 ans de l'Enseignement Agricole

Mardi 11 mai 1999 : Sous la Présidence du Ministre de l'Agriculture (Jean Glavany) nous avons fêté le cent cinquantième anniversaire de l'Enseignement Agricole. La FNCIVAM a été représentée au Comité National d'organisation par Henri Lepeule, marquant ainsi sa place dans l'Enseignement Agricole du Ministère de l'Agriculture.

7-La marque "Agriculture Durable"

Comme un signe marquant l'évolution du monde agricole, le Réseau Agriculture Durable des CIVAM, précurseur d'une agriculture de qualité, innove. Il créé **la marque « Agriculture Durable »** et la dépose auprès de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle).
« Notre intention est d'aller à la rencontre des consommateurs, de leur dire que par leur acte d'achat, ils ont la possibilité de soutenir un autre type d'agriculture. Nous ne sommes pas dans une démarche publicitaire classique, mais davantage dans un processus d'éducation du consommateur. »[1]

8-Un recueil d'expériences : Agriculture, Forêt, Valorisation du patrimoine

Ce recueil d'expériences intitulé: « Pour un Développement Durable et Solidaire » présente une cinquantaine de fermes et quatre démarches collectives qui se reconnaissent engagées vers une agriculture durable.

« Les expériences relatées sont celles d'individus, de familles, de groupes, de chefs d'entreprise, appartenant au réseau des CIVAM. *Ils ont raisonné leurs choix à l'échelle de leur entreprise avec les paramètres économiques du moment en y intégrant souvent leur approche militante d'un choix de vie, d'un choix de société. Ils arrivent à montrer qu'on peut ébranler les certitudes des tendances lourdes d'une économie libérale »*[2].

Gageons que le réseau des CIVAM ne restera pas seul en si bon chemin. L'avenir permettra d'écrire de nouvelles pages relatant des actions ouvrant la voie à une nouvelle agriculture ancrée dans une dimension rurale de qualité...

Daniel Crochard, Président de la FNCIVAM - 1999-2000

---

[1] Jean-Yves Griot, Président du RAD des CIVAM (CIVAMédia Juillet-Aout 1999)
[2] *Pour un Développement Durable et Solidaire*- Recueil FNCIVAM 1999 (110p).

DEBUT DES ANNEES 2000

La FNCIVAM avait déjà connu de nombreux séismes, que l'on peut identifier ne serait-ce qu'à travers l'évolution de son sigle. Mais, durant cette période, les Centres d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural prennent tout leur sens : diversité et multiplication des « chantiers », traduits par le fonctionnement en commissions, dans un contexte où se concrétise de plus en plus la réduction des moyens. La vente progressive des derniers éléments du patrimoine (La Colle-sur-Loup, immeubles du treizième...) ont masqué dangereusement cette réduction progressive.

La mise en œuvre de la procédure des « appels à projets » (ministères, ANDA, FNDVA...) cache déjà, avec l'apparente nécessité de relégitimer les financements publics, la volonté de réduire progressivement ou supprimer certaines subventions. On nous dit déjà : Il n'y a plus d'argent dans les caisses. Il est vrai que la défense de certains moyens reposant sur des bases historiques (MAD, promotion collective...) n'est pas toujours simple. C'est également la période où les pouvoirs publics redécouvrent les textes administratifs fondateurs de la « mise à disposition » ce qui donne parfois lieu à des réintégrations « difficiles » de MAD. L'époque n'est plus où le Délégué Général de la FNCIVAM était un interlocuteur privilégié du DGER. Il a donc fallu assurer cette plus grande prise en charge du mouvement par les élus. La mise en œuvre de la procédure des « emplois-jeunes » a, à cet égard, permis une formidable redynamisation du mouvement tout en favorisant l'insertion dans le monde du travail de plus d'une centaine de jeunes alors que l'engagement de départ n'était que d'une trentaine. Le renforcement du rôle des régions et le développement des partenariats avec les fédérations régionales ont permis la prise d'un relais qui permet aujourd'hui au mouvement d'espérer un avenir fertile s'il sait articuler cette autonomie avec le nécessaire rôle fédérateur du national.

Parallèlement c'est le développement, voire l'explosion, de nombreux chantiers, et parfois leur difficile maintien dans la cohérence du mouvement. L'efficacité dans l'autonomie est parfois à ce prix.

Les produits fermiers, dans la continuité du Salon Pari fermier, en sont un bel exemple. FNAPF (Fédération Nationale des Producteurs Fermiers), ANPF (Association Nationale Pari Fermier), CIVAM fermier, la France de Ferme en Ferme, ont parfois du mal à trouver leurs liens et leur cohérence.

C'est également la montée en puissance du « durable » où le RAD commence à s'exporter, non sans difficulté, à d'autres régions et d'autres systèmes de production. Mais ses travaux deviennent aujourd'hui une référence que les pouvoirs publics sont heureux d'utiliser sans pour autant accorder les moyens nécessaires pour en faire un exemple dans l'agriculture française face aux forces en présence qui, si elles revendiquent toutes le vocabulaire, ne sont pas toujours prêtes à sa mise en œuvre. Sa contribution au Conseil National du développement durable (CNDD) laissera à coup sûr une trace historique.

L'agriculture biologique, tout en gardant son autonomie, s'inscrit de mieux en mieux dans la durabilité.

L'accueil en milieu rural (éducatif, thérapeutique, de publics défavorisés, à travers le collectif Ville-campagne,...) affirme sa montée en puissance et confirme la ruralité du mouvement.

Des programmes européens ont prolongé les travaux engagés dans le cadre du FSE. C'est notamment le cas de SAFRAN (Savoir-Faire Ruraux Anciens), issu du programme EQUAL. Les échanges franco-allemands, tout en s'élargissant à des échanges intéressants avec les nouveaux pays européens de l'Est, retrouvent difficilement un nouveau souffle.

Cette période est également marquée par l'évolution et les changements intervenus dans les partenariats. C'est l'avènement d'InPACT (Initiative pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale regroupant la FNCIVAM, l'AFIP, l'InterAFOCG, la FADEAR, la FNAPF, la FNAB et le RAD. La nature des participants explique en partie la difficile construction du sigle. L'objectif de regroupement de ces structures était notamment de présenter des programmes d'action coordonnés au titre d'une agriculture alternative à des partenaires tels que l'ANDA (laquelle se transformait parallèlement en ADAR pour répondre à des exigences de différents contrôles et audits). De même la transformation

du FAFEA en VIVEA répondait également à des exigences de contrôle et donnait lieu à un contentieux très lourd à gérer et où l'appui de groupes et de la Fédération fût salutaire. La formation des agents doit également s'adapter aux réductions de financement du SUAF de l'APCA pour intégrer les conditions d'éligibilité de l'OPCA.

Le passage aux « 35 h » a permis d'inscrire une dynamique dans les relations salariés-employeurs et de l'intégrer dans la réflexion liée à la disparition programmée des MAD.

Enfin, l'installation de la FNCIVAM, à proximité du au Marché des Enfants Rouges, dans le but d'y créer un débouché pour les produits fermiers, aura constitué une expérience malheureusement passagère, faute de moyens sans doute, mais aussi faute d'une adhésion de l'ensemble du réseau à une initiative restée trop parisienne.

Jacques Courdille
Directeur de la FNCIVAM sous la Présidence de Bernard Xueref,

2004 -2009

Années de la première décennie d'un nouveau siècle ou prolongement de ce 20ème siècle qui n'en finit pas d'imposer mondialisation et productivisme ? Une page qu'il faut tourner. De toute manière, cette décennie aura été pour les CIVAM celle du passage de la transition ensemencée dans les années 90 vers :

- une agriculture respectueuse des sols, de la qualité alimentaire, de la santé,
- un équilibre des territoires à repenser,
- une place de l'homme à retrouver, à mettre au centre de nos sociétés « développées », afin de sortir d'une régression qui ne doit pas être « durable ».

Les années CIVAM, nous les caractériserons de quelques actions et réalités marquantes.

1-L'affirmation de l'agriculture Durable

Cette concrétisation se réalise, non plus dans la dénonciation du système productiviste qui ne cesse d'étaler ses limites, mais dans la conduite de nouveaux systèmes de productions. Que ce soit l'agriculture biologique, les systèmes herbagers pâturants, la conduite des grandes cultures à bas intrants … Ces systèmes recherchent tous à baser l'agriculture sur l'agronomie, la vie du sol, la biodiversité, à se détacher de la chimie, … Mais en même temps, ils sont voie à une reconquête d'autonomie, à la maîtrise par les producteurs, ce qui souvent conduit à une meilleure cohérence économique des exploitations favorables à l'emploi.

Nous pouvons dire aujourd'hui, que nos réseaux sont détenteurs d'expériences, de données, de statistiques (avec validation sur deux décennies) insuffisamment connues, valorisées, vulgarisées.

2-Une relation alimentaire de proximité

On ne sait quelle ampleur aura demain l'approvisionnement alimentaire de proximité, ces dernières années ont amplifié ce lien direct producteurs-consommateurs. L'action ancienne, notamment des CIVAM du sud, a trouvé écho dans la France entière. Que ce soit par :

- la vente directe à la ferme,
- les magasins de producteurs,
- les marchés,
- l'approvisionnement des cantines scolaires,
- de nombreux producteurs CIVAM sont fournisseurs du tout nouveau réseau AMAP,
- et d'autres formes…

Ceci nous conduit pas à pas vers une relocalisation des productions, une proximité de celles-ci avec les besoins des consommateurs. Espérons qu'un jour la Beauce fasse moins de blé et plus de légumes pour ses voisins parisiens.

3-L'énergie qui pourrait manquer, mais surtout que l'on gaspille

Ce chantier, trouve ses applications dans de nombreuses recherches et réalisations :

- de l'huile carburant à partir du colza (de l'exploitation et pour l'exploitation)
- de l'énergie chauffage au bois, en réhabilitant la haie, la forêt
- la méthanisation à partir des déchets et sous-produits, fumier…
- la production de chanvre… pour l'éco construction.

Mais l'apport essentiel des CIVAM réside surtout dans un travail sur les économies d'énergies sur les exploitations ou pour la famille. Les systèmes de productions (autonomes-économes), les bilans énergétiques des exploitations y contribuent largement…

4-Un besoin d'autonomie, au-delà de l'énergie

Ce travail sur l'énergie a initié un besoin d'autonomie sur les exploitations qui se prolonge les protéines (Tourteau, trèfle, luzerne, légumineuses dans les céréales…) et aussi par la production de nos propres semences (céréales, maïs, prairies…)

5-Propice à la diversification

Très souvent par choix, parfois par obligation, la diversification des activités témoigne pour les adhérents CIVAM, d'un ancrage dans les dynamiques locales avec une grande diversité telle :

- l'accueil touristique
- l'accueil social
- l'accueil de réinsertion
- l'accueil pédagogique (la ferme fait école…)
- les paysans boulangers
- les paysans qui transforment (Tout !)
- les paysans qui vendent
- les paysans qui content et qui chantent

6-L'installation : pas un alibi, une exigence

Maintenir le revenu par l'élimination de 30% d'emplois et d'exploitations éliminés tous les 10 ans, n'est pas notre horizon. Notre contribution à l'installation est constituée :

- par les couveuses d'installation (Béarn – Dordogne – Bretagne…)
- par la dynamique des groupes départementaux
- par la proposition de la transmission de petites structures
- par la construction des systèmes de productions qui limitent le capital à investir et qui améliorent la valeur ajoutée de la production. Ceci les rend rassurants et plus accessibles à des jeunes, d'autant qu'ils sont de moins en moins issus du milieu agricole.

Mais, nous accentuerons l'intérêt à l'installation, d'autant plus que nous organisons une agriculture qui correspond aux attentes nouvelles de la société.

7-Environnementalistes et CIVAM

L'impact de l'Agriculture, de certaines pratiques, sur l'environnement –notre bien à tous- était depuis longtemps dans nos esprits. Il était donc logique que les CIVAM rencontrent et travaillent avec les forces environnementalistes.

Plusieurs objectifs y étaient poursuivis :

- confronter, comprendre les points de vue de chacun
- étoffer la connaissance des données mesurant les dégradations (eau, biodiversité, santé, ressources…)
- porter et expliquer les contraintes de l'agriculture au sein des associations environnementalistes
- faire valoir la diversité des approches dans le milieu agricole
- présenter et confronter les changements de systèmes possibles, en valoriser l'intérêt environnemental, le mesurer
- par complémentarité, valoriser les initiatives portées par nos réseaux et les environnementalistes
- ne pas limiter les évolutions des systèmes aux seules obligations environnementales, mais bien y introduire les obligations d'équilibre économique et d'emploi (ce qui avec le temps se révèle tout à fait compatible).

8-« Une appréciation économique » à faire bouger

Dans l'acceptation commune -largement majoritaire dans la sphère agricole- la garantie d'être paysan demain et de conforter son revenu était de produire « toujours plus ».

Les conséquences de ce « toujours plus » (sur lesquelles nous ne revenons pas) nous ont conduits à ne plus évaluer la pertinence économique d'une exploitation, seulement aux chiffres d'affaire (volume produit) et à l'EBE (excédent brut d'exploitation, repère de garantie pour la banque).

Mais plutôt à bien mesurer la valeur ajoutée permise par le système de production, et son taux favorable (ou pas) à la rémunération du travail. Et ceci en rapport avec le capital investi et en y dissociant la place des aides (très inégales comme l'on sait).

9-Un réel travail avec la recherche

Ce travail est valorisé à travers

- la participation à divers colloques, INRA, ANR…
- la contribution à différents projets de recherches dans le cadre du CASDAR (…)
- l'accompagnement de nombreux mémoires ou thèses d'étudiants
- une relation suivie avec l'équipe de Solagro qui, à travers le diagnostic planète, exploite les nombreuses données collectées dans les exploitations du réseau CIVAM RAD.

10-Une évolution, affirmation dans un contexte peu favorable

Les CIVAM, dans ces années, participent concrètement à conforter des démarches qui correspondent à des attentes nouvelles de la Société. Mais, le « temps politique et économique » reste favorable à la logique de concentration de la production surconsommatrice d'intrants, d'équipement et défavorable à l'emploi. Même si notre capacité de recherche, d'expérimentation, d'innovation est reconnue, l'amputation du soutien aux dynamiques associatives telles que celles des CIVAM a été clairement un fait dans « ce temps politique ».

- En diminuant les budgets d'animation et de formation
- En supprimant la Mise à disposition de fonctionnaires dans les CIVAM. Ce que le Ministre de l'agriculture assurait depuis 1960
- Cette transition n'a pas été simple. L'anticipation a parfois manqué, mais la dynamique CIVAM est bien vivante, dans une large diversité d'équipes locales, fondement de toute pérennité.

Denis GABORIAU
Président de la FNCIVAM de 2004 à 2009

P.S. : Je tiens à remercier les « MAD » pour tout ce qu'ils ont apporté à « l'histoire CIVAM » et le lien qu'ils continuent d'assurer dans leurs nouvelles affectations et pour beaucoup même durant leur retraite.

2009-2011 ET CONCLUSION PARTIELLE

J'évoquerai tout d'abord la fin des mises à dispositions (MAD) du Ministère de l'Agriculture des associations, sans cesse repoussée mais qui a fini par se concrétiser en juin 2010.

Cette rupture culturelle forte marque la fin d'une histoire, d'une longue histoire commencée dans les années 50, celle d'une liaison pas toujours très claire aux yeux d'autres réseaux, entre les CIVAM, via la Fédération nationale depuis 1960, et le Ministère de l'Agriculture.

Voilà plus d'un an maintenant que nous avons démarré une nouvelle période pour la Fédération nationale et son réseau. Le nouveau fonctionnement n'est pas encore stabilisé. Y arriverons-nous un jour sans une stabilité budgétaire que pourraient nous procurer nos financeurs ? Toutes les associations petites ou grandes connaissent ces difficultés.

Aujourd'hui, une nouvelle dynamique est née, par l'apport du réseau, le travail inter-régions et l'investissement des administrateurs ce qui nous permet de continuer et de mettre en place les projets élaborés, en concertation avec le réseau, par les MAD avant leur départ.

1-L'agriculture durable

Depuis 2010 on notera

- La mise en place du pôle Système de production économe et autonome (SPEA) avec le RAD, coordonné par la Fédération Nationale
- La qualification de l'Agriculture durable en moyenne montagne (ADMM) et également en zone méditerranéenne, coordonnée également par la Fédération nationale.
-

Par le travail dans le cadre du CASDAR Grandes Cultures Economes en intrants (autre chantier inter-région) et par la participation des fermes du RAD, de nouvelles relations avec l'INRA ont pu voir le jour. Nous espérons qu'elles déboucheront sur une « convention de partenariat ». La reconnaissance par le Ministère de l'Agriculture des CIVAM en tant qu'expert (Ecophyto, ….) est également à mettre au crédit de ces actions.

2-Accueil et échange en milieu rural

Les demandes pour les accueils sociaux étant de plus en plus nombreuses et significatives de notre époque, les partenariats avec les acteurs sociaux se sont naturellement multipliés ces dernières années. Face à cette demande et aux attentes du réseau, la commission a su se structurer et garder sa MAD à 30%, assurant ainsi, sans trop de heurt la continuité des actions, avec tout de même en complément un report du travail sur trois animateurs régionaux. Le travail autour de la reconnaissance des agriculteurs pratiquant l'accueil à vocation sociale est une des actions majeures de ces deux dernières années.

3-Circuits courts

La mise en place du Réseau Rural Français a permis de présenter à un plus grand nombre d'acteurs des territoires engagés sur cette thématique, les initiatives des paysans qu'accompagnent nos groupes locaux depuis les années 90. Cela a aussi montré notre anticipation sur la relocalisation d'une partie de la production agricole comme élément pour le maintien de la valeur ajoutée sur les territoires et par conséquent pour la vie locale.

Ce partenariat avec la FNH nous a permis de publier un guide à destination des collectivités engagées dans une « restauration collective responsable » (avec le soutien de l'AME). La restauration

collective et l'alimentation en général ont augmenté nos partenariats avec les associations environnementales.

En janvier 2011, le projet CASDAR Métiers en circuits courts (MECICO) a été lancé. C'est le 1er projet CASDAR dont la Fédération Nationale est chef de file.

4-Installation / Transmission

Un constat général sur l'accompagnement des porteurs de projets en pré-installation a fait émerger ces dernières années l'intérêt de la mise en place de lieux test. Une coordination nationale de praticiens, formateurs des espaces test devrait voir le jour avec l'appui des têtes de réseaux concernées, de la Bergerie nationale et de l'enseignement agricole.

5-TransRural Initiative

On notera sur cette période l'entrée de la Fédération nationale des Foyers ruraux et du MRJC à l'Adir en janvier 2011, ce qui représente une première étape de l'ouverture vers d'autres réseaux agri-ruraux pour la rédaction de TRI. L'arrivée de nouveaux adhérents a permis de concrétiser un vieux projet, ajouter un document de communication bimestriel à Transrural Initiative.

6-Conclusion

Entré au CA de la FNCIVAM en 2004 et ayant occupé la fonction de secrétaire générale ces dernières années, il m'est difficile de fractionner la vie de notre fédération par étapes présidentielles, tant le travail collectif y a de l'importance et fait partie de nos valeurs.

La personnalité des administrateurs et donc des membres du Bureau que j'ai pu côtoyer pendant ces années, fait la force de notre mouvement. J'espère que nous pourrons continuer à nous enrichir mutuellement au sein de notre réseau que j'ai découvert de plus près en 1990 lors d'une veillée sur le plateau de Millevaches, sur la thématique des groupements d'employeurs.

Je n'aurai jamais imaginé, il y a plus de 20 ans qu'un jour je participerai à « l'histoire des CIVAM ». C'est sans doute un peu ça l'éducation populaire, en tous cas pour moi la fonction de Président en a découlé et je l'ai acceptée volontiers au regard de tout ce que j'ai pu apprendre techniquement, sans doute mais humainement surtout.

Une page se tourne. Demain, si nous voulons continuer cette histoire, cela ne pourra se faire que par la volonté des groupes et des fédérations régionales, et par la mobilisation des adhérents, et non plus par le nombre de MAD accordé par le Ministère de l'Agriculture. Je tiens à remercier Véronique Rebholtz, première directrice non MAD qui a eu la difficile tâche de faire la transition.
Voilà le défi à relever si nous voulons faire passer le message qu'une alternative est possible face à l'industrialisation outrancière des productions agricoles et de l'uniformisation de nos territoires.

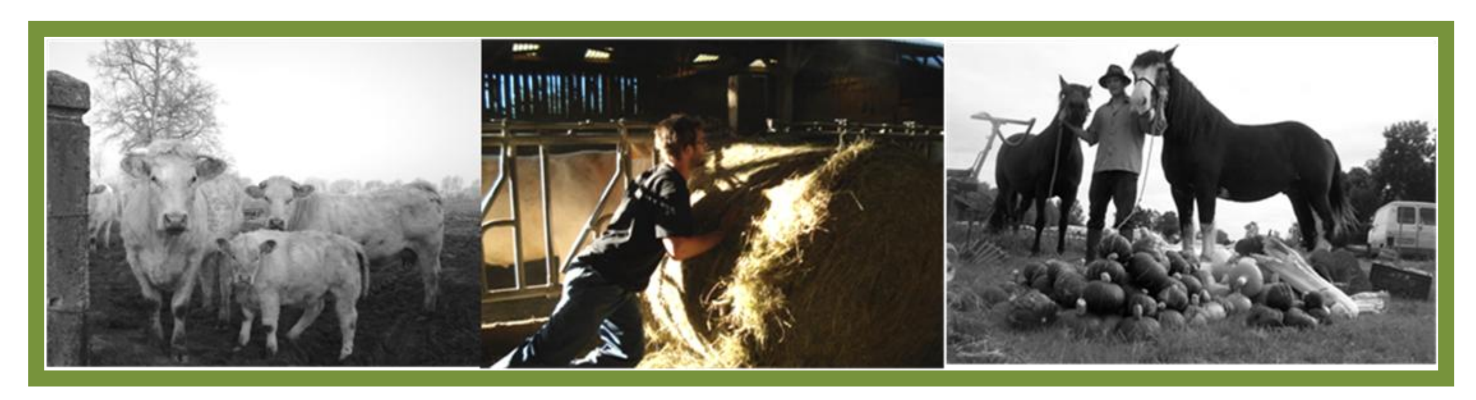
Didier Lorioux
Président de la FNCIVAM depuis 2009

DEUXIÈME PARTIE : DOSSIERS THÉMATIQUES

Dans un souci croisé de disposer d'une synthèse de l'historique des CIVAM assez condensée et de tenter d'être le plus exhaustif possible, la FNCIVAM a pris le parti en 1998 de différencier deux entrées, une première historique et une deuxième thématique.

Pour cette deuxième mise à jour, la FNCIVAM a choisi de ne pas modifier ou retirer de textes des éditions précédentes. Elle a sollicité quatre de ses anciens présidents pour poursuivre l'historique. Chaque fédération ou groupes régional a également participé en rédigeant un dossier sur un thème emblématique de son action en 2011.

Dans cette deuxième partie vous trouverez donc des dossiers thématiques écrits à différentes époques. Ils illustrent parfaitement l'évolution des préoccupations et la continuité dans les valeurs portées par le réseau CIVAM.



1. De l'Education populaire a la vulgarisation

Texte de 1998

De l'éducation populaire à la vulgarisation ... ce titre semble indiquer que l'action des CIVAM en milieu rural se situant dans le prolongement du courant de l'Education populaire, serait passée de l'une à l'autre. En somme, en se séparant progressivement de la Ligue de l'Enseignement suite aux décrets sur la vulgarisation de 1959, les CIVAM auraient pris une autre voie. En fait, si les CIVAM trouvent bien, par leur filiation avec la Ligue de l'Enseignement, leur origine dans ce courant de pensée, ils ne l'ont jamais quitté.

De la Ligue de l'Enseignement aux CIVAM

Fondé par le texte de Condorcet, le mouvement en faveur de l'école du peuple qu'est l'Education populaire s'appuie sur la Ligue de l'Enseignement. Il se développe d'abord dans les villes au sein du monde ouvrier. Dès le 19ème siècle, le courant socialiste s'attache, avec l'appui d'intellectuels, à défendre et appliquer l'idée qu'il ne peut y avoir de démocratisation du pouvoir sans démocratisation du savoir[1]. Ce combat pour l'émancipation intellectuelle[2] des travailleurs passe notamment par les Universités populaires, les "Cathédrales de la démocratie". Mais très longtemps le milieu rural reste à l'écart de ce courant[3].

En 1946, la création des Foyers ruraux permet un développement important de l'éducation populaire laïque en milieu rural. Auparavant, la Résistance aura été "*un moment privilégié de rencontre entre progressistes urbains et ruraux* [4]" et une étape fondatrice de l'éducation populaire des paysans.



Ainsi, à la Libération, face à la soif de connaissance, d'ouverture d'esprit, de réflexion, de changement après quatre années d'obscurité pour la population, les associations laïques entreprennent un gros effort de popularisation de la culture dans le monde rural. Dans cette vaste entreprise, les instituteurs jouent un rôle essentiel, organisent des tournées de cinéma éducateur, animent du théâtre amateur et des bibliothèques. Le soir, les veillées et conférences permettent aux travailleurs de s'instruire en dehors de leurs heures de travail. Dans ce cadre, les instituteurs chargés de l'enseignement postscolaire agricole mêlent vulgarisation culturelle et technique.

---

[1] Bénigno Cacérès (dir.), *Guide de l'éducation populaire*, Paris, éd. La Découverte, 1985, p. 7

[2] Le combat contre l'ignorance se justifie par l'aspiration à la liberté, le savoir étant considéré comme un moyen d'affranchissement.

[3] L'idée que l'instruction, en éclairant le paysan sur sa condition, le pousse à la révolte ou au départ, est longtemps un obstacle.

[4] Alice Monier, Développement agricole et éducation populaire. La démarche de la FD CIVAM de l'Aveyron, Mémoire de DEFA à l'IFAD Institut Peuple et Culture, 1995, p. 18

« Il est bon de rappeler tout d'abord que les centres d'information et vulgarisation agricoles et ménager-agricoles (C.I.V.A.M.) ont été créés depuis 1956 dans le but d'informer les agriculteurs et de leur faire connaître les techniques modernes capables d'augmenter la rentabilité de leurs fermes. Leur but est donc avant tout technique. Mais si l'on ne fait que de la technique, on enferme l'agriculteur dans son métier, lui enlevant toute possibilité d'évasion et toute possibilité de culture personnelle : on en fait un robot, étroitement enserré par le carcan de la profession. On l'enferme dans une catégorie, ne jurant que par ses problèmes propres, incapable de comprendre les problèmes des autres professions : en fait, un citoyen non intégré dans la communauté nationale. Or, notre but, en qualité d'éducateurs, est tout autre. Nous voulons promouvoir des hommes à la vue large, compréhensifs, tolérants, nous voulons aussi donner aux agriculteurs la possibilité de s'élever au-dessus de leur condition, les rendre aptes à goûter aux joies que procure le beau, à faire d'eux des hommes conscients de leur propre valeur humaine. »

Lucien AGUIE « Une expérience de veillée technico-culturelle. Dans un CIVAM du Tarn », *L'animateur culturel* (publication bimestrielle de la Ligue de l'enseignement), n °4, octobre 1960, p. 8.

Les CIVAM dans le courant de l'Education populaire

Les CIVAM se fixent alors un objectif ambitieux : former des citoyens tout autant que des professionnels : former des hommes. Pour exprimer cette ambition, ils développent, au cours des années 1960, le concept d'Homme global[1]. Ils se placent ainsi, et pour trois raisons au moins, dans la droite ligne du courant de l'Education populaire :

- ils doivent l'essentiel de leur rayonnement à des "instituteurs", héritiers des "Hussards noirs de la République"2. (attachement au principe républicain),
- ils s'attachent à former des responsables et des citoyens actifs, capables de prendre en main leur propre destinée et celle de la société. (Démocratisation du pouvoir par la démocratisation du savoir),
- ils font de l'éducation permanente, assurant aux agriculteurs de tous âges la possibilité, par la vulgarisation technique, de suivre l'évolution de leur métier. (Condorcet : assurer aux hommes enseignement et formation dans tous les âges de leur vie).

Dès leurs premières actions, les CIVAM, œuvrant au titre de la " Vulgarisation du progrès agricole", ont insisté, avant la lettre, sur la nécessité d'une "formation permanente des hommes leur permettant de s'adapter et d'évoluer dans un monde en changement ".

Joseph FRANCESCHI, "Former l'Homme global ", Paysans, n° 54, juin-juillet 1965, p. 33.

Installés par leur histoire, leur pensée et leurs pratiques dans la réalité de l'éducation populaire, les CIVAM ne la quittent pas lorsque, pour répondre au schéma de la vulgarisation agricole édicté par les pouvoirs publics, ils se séparent de la Ligue de l'Enseignement.
Dans l'énoncé de ses buts, les statuts de la FNCIVAM, adoptés le 2 mars 1961, la replacent, par leur référence à l'idéal d'émancipation, dans la continuité de ses origines

[1] Voir le dossier n° 4

[2] Charles Péguy avait, à la fin du 19ème siècle, utilisé cette expression pour rendre hommage au rôle des pionniers de l'école publique dans la diffusion de l'esprit républicain

La Fédération Nationale des Centres d'Information et de Vulgarisation Agricoles et Ménager Agricoles (FNCIVAM) a pour objet la diffusion des connaissances techniques, économiques et sociales, nécessaires aux agriculteurs, pour élever leur niveau de vie, (...), et permettre ainsi l'émancipation intellectuelle, sociale et technique des adhérents.[1]

Ainsi, en 1970, parlant de l'action des CIVAM dans la Promotion Sociale Collective Agricole, Joseph Franceschi rappelle que les militants des CIVAM ont *« le sentiment profond d'appartenir à un grand courant de pensée dont ils sont les témoins dans le monde rural et où la libération de l'homme passe par l'éducation »* [2].

En 1978, la FNCIVAM obtient l'agrément national du Ministère de la Jeunesse et des Sports au titre de la Jeunesse et de l'Education populaire.



De plus, bien qu'elle ait coupé le "cordon ombilical" en 1961, le mouvement CIVAM affilié à la Ligue de l'Enseignement devenant alors une Fédération Nationale indépendante, la FNCIVAM reste en relation avec la Ligue.
En 1982, FNCIVAM et Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente signent une convention en vue d'une concertation qui leur permette de "*mettre en œuvre des programmes d'actions participant au développement agricole et rural* ".
Le texte, signé le 1er avril 1982, dit également que :

" La FNCIVAM et la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente (L.F.E.E.P.) affirment leur volonté d'unir leurs efforts pour participer avec plus d'efficacité à la réalisation d'un objectif commun : le développement de l'éducation permanente laïque ".

Puis, les deux structures décident de "c*oncrétiser rapidement sur le terrain leur accord conclu sur le plan national* ". Dans ce but elles envoient à différents relais départementaux des deux mouvements une circulaire les incitant à se rencontrer. Dans plusieurs départements, des GD CIVAM et des F.O.L. passent des accords pour des actions en commun, comme, par exemple, dans le Cher. En outre, parmi les idées de coopération suggérées dans la circulaire, figure celle qu'il puisse "*être envisagé la création d'une* CIVAM *(Commission d'Information et de Vulgarisation Agricoles et Ménagers-agricoles)* » au sein d'une association laïque de base.

L'Education populaire aujourd'hui

Aujourd'hui, l'éducation populaire telle que la conçoit le CNAJEP se caractérise, entre autres, " par une démarche inductive et éducative que des personnes s'approprient par elles-mêmes pour construire en commun un projet et déterminer ensemble des règles et un contenu " (CIVAMédia, n° 4/98, p.3). Un aspect de la démarche éducative qui n'est pas sans rappeler les choix faits pour le programme de formation des Agriculteurs Animateurs de Projets (AAP) à la FNCIVAM.

[1] Statuts de la FNCIVAM, 2 mars 1961, article 2

[2] J. Franceschi, "La tâche spécifique de la FNCIVAM: la liaison agriculture- université", *Evolution Agricole*, n° 52, 1970, p.1

2. FONCTIONNEMENT D'UN CIVAM DANS LES ANNEES SOIXANTE

Texte de 1998

Logique de la création de groupes CIVAM

Comment ont-été créés les CIVAM ?
Au-delà du récit de la création du mouvement CIVAM, à la conjonction de la Ligue de l'Enseignement et de l'ANMA, il est intéressant de se pencher sur les facteurs qui ont concouru, dans les premières années, à la création de groupes au niveau local. Une telle réflexion peut aider à expliquer leur localisation, leur développement et les activités mises en place[1]. Il convient, en premier lieu, de distinguer les facteurs de création de groupes CIVAM en deux catégories : ceux qui relèvent de l'opportunité et ceux qui relèvent de la volonté. Opportunité/nécessité, parce que certains événements historiques, certaines situations, telles que la reconstruction de l'agriculture française au lendemain de la guerre ou la présence d'un instituteur dynamique, offrent la possibilité de se regrouper. Volonté, parce que certains agriculteurs, prenant conscience du poids supérieur d'une démarche collective, prennent la décision de se regrouper[2].
D'autre part, on peut mieux comprendre la naissance et le développement divers des CIVAM selon les régions, à partir des facteurs historiques et facteurs locaux.

1) Facteurs historiques
On ne peut expliquer le développement rapide des CIVAM sans se référer au contexte historique favorable à la vulgarisation agricole et aux associations telles que les CIVAM, mais aussi CETA et GVPA :

- la pénurie alimentaire d'après-guerre
- le développement brutal des nouvelles techniques agricoles

La conjonction de ces deux éléments crée un climat tout à fait favorable, d'autant plus que la scolarité, trop courte pour former de manière satisfaisante les nouvelles générations d'agriculteurs, nécessite un complément de formation.

2) Facteurs locaux
La localisation des groupes CIVAM, loin d'être aléatoire, semble pouvoir s'expliquer par un certain nombre de facteurs/processus :

- l'importance des "pères fondateurs"3. Au-delà de la nécessité du moment, la création des CIVAM est le fruit d'initiatives locales coordonnées ensuite par l'ANMA et la Ligue de l'Enseignement. Aussi leur naissance doit-elle beaucoup à la volonté forte de certains maîtres agricoles de créer un mouvement et à l'énergie considérable qu'ils y ont mise. Or, le moteur de ces militants, les " hussards noirs de la République ", c'est la défense de l'Education populaire et de la République. Aussi les groupes CIVAM se sont-ils particulièrement développés dans les régions marquées à gauche.
- les relations interpersonnelles entre les instituteurs. Le rapprochement de l'étude spatiale et chronologique des 30 premiers groupes, laisse apparaître que la progression des CIVAM se faisait souvent département par département : les premiers groupes furent créés dans la Creuse, puis dans l'Indre,

[1] La première partie de ce dossier doit beaucoup à une recherche universitaire conduite sur les CIVAM : Jean-Marc Ovazza, *Les associations de développement agricole et l'exemple des CIVAM*, Mémoire de maîtrise de géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 1997, pp.34 et s.
[2] L' "idéologie" CIVAM, à la base, a pour référence la coopération, la mutualité.
[3] Une mention particulière doit être faite du rôle de J. Franceschi, mis à disposition par la Ligue de l'Enseignement, dans le développement du mouvement CIVAM.

dans le Lot-et-Garonne et le Pas-de-Calais, etc.[1] On peut imaginer que, lorsqu'un groupe fonctionnait bien, les instituteurs du département, mis au courant de ces bons résultats par leur collègue, étaient incités à suivre cette voie. Ainsi, par endroits l'émulation a pu conduire à un développement impressionnant, quand ailleurs aucune étincelle (l'initiative d'un instituteur dynamique) n'avait déclenché un tel processus.

- la taille des exploitations. La corrélation entre régions CIVAM et exploitations agricoles de petite taille est une autre caractéristique de l'implantation des Groupes CIVAM. Même si cela n'est pas la règle (certains agriculteurs membres de CIVAM gèrent des exploitations de superficie importante), le mouvement a pour terrain privilégié les espaces de petite agriculture.

L'action des CIVAM sur le terrain

Afin de " favoriser l'évolution nécessaire du monde rural ", comme ils s'en sont donné l'objectif, les CIVAM mettent en place, sur leur zone d'action, des expériences diverses, touchant tant à la coopération entre agriculteurs qu'à l'amélioration des techniques de production.
A son niveau, la FNCIVAM, se donne, entre autres missions, celle d'assurer auprès des CIVAM la diffusion des avancées réalisées par les autres groupes. Les publications, *Informations Agricoles* puis *Evolution Agricole*, servent à cette circulation d'idées.
En 1961, à l'occasion de la parution du premier numéro d'*Evolution Agricole*, Joseph Franceschi écrit :

> *" Notre modeste bulletin s'améliore petit à petit. Son nouveau titre " Evolution Agricole " dit lui-même quel est notre but. Ses renseignements, ses publications de compte-rendu d'expériences, feront de lui le lien actif entre tous les CIVAM et permettra à tous, une plus grande collaboration et une parfaite entente, en vue d'un effort vers d'heureuses réalisations. N'hésitez pas à lui confier vos réflexions, vos victoires, et aussi ... vos échecs. Plus chacun connaîtra la vie des autres plus il en tirera profit "*[2].

L'étude de cette publication donne une idée assez fidèle de ce qu'étaient les activités types des CIVAM au cours des années 1960.
Bien sûr, les CIVAM se sont développés, comme nous l'avons vu, autour d'une logique essentiellement spatiale/locale, et avaient des centres d'intérêt divers. Ce qui était somme toute normal, puisque le développement agricole ne pouvait se faire qu'en tenant compte des spécificités de la zone d'action de chaque CIVAM.
Néanmoins, le partage entre les CIVAM de leurs diverses expériences et avancées était utile, et de nombreux CIVAM communiquaient, par le biais d'*Evolution Agricole*, les résultats de leurs expériences.

Deux animateurs de CIVAM, Mme Chanteux du CIVAM des Ponts de Cé (Maine-et-Loire) et Henri Lépeule du Jura, nous ont confié des documents illustrant, dans la limite où celles-ci étaient très diverses, les activités des CIVAM dans les années 1960.

1) Les activités du CIVAM des Ponts de Cé
CIVAM féminin créé en 1959, ce groupe vit, au cours des années 1960, des activités de trois types : voyages et visites d'études, causeries et veillées, cours professionnels.

- les voyages d'études : fermes-pilotes en Mayenne en 1963, Paris en 1964 (monuments et sites touristiques, Salon des Arts Ménagers, soirée culturelle) puis voyage d'études dans une exploitation horticole et maraîchère et voyage en Bavière la même année, visite d'information économique dans le Saumurois (champignonnière et lait lyophilisé) en 1966, etc.

---

[1] Jean-Marc Ovazza, *Les associations de développement agricole et l'exemple des CIVAM*, Mémoire de maîtrise de géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 1997, p.35 et figure n° 4 p. 37

[2] *Evolution Agricole*, n° 16, 1961, p. 2

- Très pratiqués alors par l'ensemble des CIVAM, constituant une sorte de "pédagogie de l'autobus", ils sont plus que des voyages d'agrément : ils visent à enrichir les connaissances techniques et économiques des participants, tout en leur ouvrant, sur le plan humain, de nouveaux horizons.
- les causeries : l'information ménagère au sein du CIVAM passe également par des "causeries" ou des veillées, moyen convivial très apprécié pour diffuser des informations et susciter des débats sur des sujets tels que le rôle de la femme dans l'avenir du monde rural (1963), le lait et l'électricité (1966) ou la santé (1969 : fécondation, grossesse), etc.
- la vulgarisation : porte sur des questions plus techniques, concernant la femme non plus comme ménagère mais comme professionnelle sur l'exploitation, avec des cours de comptabilité, de gestion, etc.

2) Les activités des CIVAM du Jura

Le Groupement départemental des CIVAM du Jura et les CIVAM de base du département développent des activités très techniques, et se font une spécialité des voyages d'études agricoles.

- stages : l'élevage (GD CIVAM en 1966), l'habitat rural (CIVAM des deux plateaux et de Vercia en 1966), formation de responsables de coopérative (CIVAM des deux plateaux et de Vercia en 1967), organisation du marché du gruyère (CIVAM de Saint-Amour en 1968), etc.
- les voyages d'études : le GD CIVAM du Jura organise depuis 1965 un voyage annuel en Allemagne, ainsi que des Grands voyages (à partir de 1968, avec la Russie) et des voyages de printemps.

3. L'ACTION FEMININE DES CIVAM : DE L'ENSEIGNEMENT MENAGER AUX ACTIONS D'INFORMATION ET DE FORMATION AVEC LES AGRICULTRICES

Texte de 1998

L'enseignement postscolaire ménager-agricole



A la veille de la Seconde Guerre mondiale, alors que la scolarité obligatoire prend fin à l'âge de 14 ans, la possibilité qui est offerte de continuer ses études se réalise différemment selon les milieux, social et géographique. De fait, dans la France rurale, et particulièrement dans le milieu paysan, la prolongation de la scolarité au-delà de 14 ans est rare, notamment pour les filles. Afin de réduire cette inégalité d'accès à l'éducation, une loi, adoptée le 5 juillet 1941, rend obligatoire, pour les garçons et filles de moins de 17 ans ne poursuivant pas d'études et dont les parents exercent une profession agricole, l'enseignement postscolaire agricole et ménager agricole.
Dans l'esprit des maîtresses comme des parents, cet enseignement doit *"tendre à introduire dans les campagnes les bienfaits du progrès, mais sans excès, et surtout sans détourner les élèves de leur véritable vocation, rurale et agricole* ".
En effet, il faut former de *"bonnes fermières, des femmes des champs bien averties aimant la vie rurale et le progrès et rien que cela* [1]".

Au 20ème siècle, l'école est toujours accusée de favoriser l'exode rural, et les jeunes filles des campagnes rêvent du confort moderne et des loisirs dont jouissent les jeunes citadines.
Ainsi, l'enseignement qu'elle reçoit, tout en lui apportant une initiation à la vie ménagère et au progrès identique à celle des jeunes filles de la ville, maintient la jeune fille rurale dans un rôle de ménagère et de femme au foyer efficace. Mais il ne lui permet pas de dépasser son destin de fille d'agriculteur et future femme d'agriculteur.

Les activités féminines des CIVAM

L'action féminine des CIVAM repose, à ses débuts, sur un double objectif faire progresser la femme rurale dans son rôle de ménagère et l'élever au-dessus de sa condition.

1- faire progresser la femme rurale dans son rôle de ménagère
Le volet " Information ménagère agricole " des conclusions des journées d'études des 24 et 25 juin 1955 prévoit le développement de l'action ménagère sur 3 axes : ménager (habitat, cuisine et alimentation, etc.), agricole (petite agriculture) et social (éducation sanitaire, etc.).

---

[1] Anne-Marie Lelorrain, "La vie quotidienne de l'enseignement agricole ménager 1913-1922", *Annales d'histoire des enseignements agricoles*, volumes 4-5, 1992, p. 39

L'action féminine (ménagère) des CIVAM se situe en effet dans la continuité de l'enseignement postscolaire ménager-agricole. Celui-ci pose "les pierres de base", mais son action ne doit pas se terminer avec la fin de la scolarité. C'est alors qu'intervient le rôle de la vulgarisation ménagère-agricole, qui est une suite logique à l'enseignement.
Les maîtresses pensent en effet que c'est par l'éducation et la diffusion du progrès dans leurs foyers que l'on maintiendra les jeunes filles à la campagne :

" *Si les jeunes filles quittent si facilement leur village, c'est qu'elles espèrent trouver en ville un cadre plus agréable, une vie plus facile. Si elles avaient l'espoir de posséder à brève échéance une maison accueillante, une cuisine bien équipée, où les travaux seraient allégés, elles ne se laisseraient pas tenter si facilement par les "mirages" de la ville*.[1]"

Et cette action en faveur de l'introduction du progrès dans les foyers ruraux n'est pas sans objet. Comme l'écrit un conseiller technique de CIVAM en 1964 :

" *si, depuis quelques années, l'exploitant a pu se mécaniser pour alléger sa peine, par l'achat du tracteur, l'utilisation de la moissonneuse-batteuse, il est rare de constater, à l'intérieur de la maison, le même souci de soulagement par l'emploi de la machine à laver, l'installation de l'eau chaude à l'évier, l'aménagement d'une salle d'eau ou de w.*-c.[2]"

Dès la fin des années 1950, les CIVAM organisent des activités pour les agricultrices.

Les activités d'un C.I.V.A.M. ne sauraient se limiter à des conférences. Les visites, voyages, réalisations d'application, expositions d'appareils ménagers, voir même, concours de la bonne fermière y trouvent tout naturellement leur place. Au C.I.V.A.M. les ménagères doivent pouvoir trouver toute la documentation qui leur est nécessaire.
M.-L. Jacquemin, "Informations ménagères agricoles", Bulletin de la FOL du Jura, février 1960, p.10

Jusqu'à la moitié des années soixante les CIVAM féminins ou les sections ménagères des CIVAM visent avant tout à aider les jeunes rurales dans "*leur métier de mères de famille*[3]."

Cette orientation est illustrée par l'organisation, par la FNCIVAM, d'un "concours de la bonne ménagère rurale". Reprenant l'habitude des FOL d'organiser ce type de concours[4] les CIVAM mettent sur pied en 1960 et 1962, un concours où des jeunes filles, après être passées par des sélections départementales et régionales, s'affrontent autour de cinq thèmes d'épreuves:

- alimentation
- textiles
- économie domestique, l'habitation
- hygiène familiale
- activités professionnelles en milieu rural[5]

Les conseillères et animatrices CIVAM suivent de nombreux stages, acquièrent de nouvelles compétences et participent à de hautes instances nationales et internationales (comme le congrès de Brest, sur l'enseignement ménager et la formation des femmes dans le monde).

---

[1] *Op. cit.*, *ibid*. Voir aussi E. Perrin, "L'influence des cours post-scolaires ménagers agricoles sur le comportement social des jeunes rurales", *Informations Agricoles*, n° 6, 1958, pp. 5-6

[2] J. Cathary, "L'action technique du C.I.V.A.M. sous-pyrénéen", *Evolution agricole,* n° 28, 1964, p. 8

[3] Olga Robert, "Mon CIVAM", *Evolution Agricole*, n° 17, 1961, p. 15

[4] Voir, à titre d'exemple, le concours organisé par la FOL de la Drôme en 1958, dans *Informations Agricoles*, n° 4, mai-juin 1958, p. 3

[5] Yvette Robert, "Quelques réflexions à propos du Concours de la Bonne Ménagère Rurale en Haute-Loire", *Evolution agricole*, n° 19, 1962, p.4 et n° 23, 1963, p. 5

“Toutes ces implications, ces participations nous ont permis d’être reconnues dans des mondes extérieurs au mouvement CIVAM ... A La Motte de Galaure (Drôme) les agricultrices CIVAM ont même servi de “terrain d’essai” pour les futures techniciennes de la DDA ”[1].

2- l'élever au-dessus de sa condition.
Néanmoins, les conclusions des journées d'études de juin 1955 ouvrent une perspective sur l'élévation de la femme d'agriculteur au-dessus de sa condition de femme au foyer et de mère de famille :

"*Trop souvent la femme a le désir de s'intéresser aux questions relatives à la profession elle-même, aux problèmes ruraux, aux organisations syndicales. Notre action doit tendre à lui redonner sa place dans la structure agricole* ".

Avec l'installation effective du confort moderne, les ménages ruraux gomment peu à peu l'écart avec les citadins et les activités professionnelles se développent.

Ainsi, assez rapidement, l'action féminine des CIVAM passe de l'enseignement ménager à des actions de formation et d'information avec les agricultrices. Ainsi, le CIVAM féminin des Ponts de Cé (Maine et Loire), créé en 1959, plutôt ménager et convivial au début des années 1960, propose, dès 1964, de la comptabilité et une initiation à la gestion, puis développe, au tournant des années 1970, des activités plus professionnelles : cours de comptabilité et gestion à la ferme en 1969-70, cours de comptabilité générale de dactylographie, de comptabilité agricole en 1970-71, de dactylographie et de correspondance commerciale en 1971-72.

Néanmoins, jusque dans les années 1980, le statut des femmes dans le milieu agricole reste imprécis.
D'abord, parce qu'elles "doivent assurer leur part de direction dans l'exploitation ", et sont aussi "des ménagères en lutte avec leur budget, des éducatrices - avec souvent plusieurs enfants - mais également des femmes en face de leurs responsabilités civiques et professionnelles.[2]"

Dès les années 1960, "avec l'arrivée aux responsabilités de jeunes ménages dont les épouses "ont accepté" de rester à la terre mais en posant certaines conditions (logement, partage des responsabilités, co-gestion financière, etc.) "[3], leurs revendications s'affirment. Mais, de la revendication à sa réalisation, il y a un pas qui reste à franchir et les obstacles restent nombreux.

Le souci de la place des femmes dans l'agriculture dans la réflexion des CIVAM est très nettement perceptible dès 1970-1971 : en 1970 le Conseil d'Administration de la FNCIVAM met le thème du "rôle de la femme dans l'entreprise agricole" à l'ordre du jour de son congrès de 1971. A cette occasion, une vaste enquête sur le mode de vie de l'agricultrice, sa formation technique, économique, sociale et civique est lancée au sein du mouvement CIVAM[4].
Les trois problèmes essentiels qui se posent alors aux agricultrices sont, pour résumer,

- le triple rôle qu'elles assument sur la ferme (ménager, familial et professionnel), qui les empêche d'être de vraies professionnelles
- leur statut (reconnaissance de leur travail)
- leur formation.

---

[1] Témoignage d’Olga Robert

[2] P. Nouhaud, "La prise de responsabilités des femmes dans l'exploitation agricole", *Evolution Agricole*, n° 55, 1971, p. 15

[3] Claude Nerdeux, "Il y a 25 ans ce que racontait le Guide 1959", *Guide agricole Philips*, 1983, p. 227

[4] *Evolution Agricole*, n° 53, 1970, pp. 5-12

Le dernier point conduit le mouvement à passer d'une action ménagère (amélioration de la formation au travail d'épouse) à une action professionnelle (qualification technique)[1]. C'est pour l'essentiel sur cet aspect que les CIVAM vont intervenir.

L'évolution de la place des femmes dans la société et plus particulièrement dans les CIVAM se ressent dans l'organisation des activités en direction des femmes : l'idée que "*l'action des CIVAM a toujours été pensée et établie pour la promotion du monde rural, donc sans distinction des publics masculins et féminins* [2]" prend réellement forme quand les CIVAM spécifiquement féminins et les sections féminines de CIVAM mixtes tendent à disparaître en faveur d'une participation effective des femmes à des projets concernant l'ensemble des acteurs du monde rural, sans distinction de genre.

Néanmoins, aujourd'hui encore, l'inégalité homme/femme reste un élément structurant de la société, notamment en matière d'emploi, et les CIVAM continuent à mettre en œuvre des actions en faveur de l'amélioration de la situation des femmes dans le milieu rural.

Initiatives féminines en milieu rural

Si les derniers CIVAM féminins sont pour la plupart retournés vers des activités conviviales et culturelles, l'action féminine du mouvement s'attache aujourd'hui, dans le cadre du programme européen NOW, *New Opportunities for Women*, à promouvoir l'emploi des femmes en milieu rural. Les actions des CIVAM, en liaison avec d'autres associations du CELAVAR, tournent autour d'un programme de formation, sur les thèmes de la création d'activités concernant notamment l'accueil thérapeutique et éducatif. Ainsi, dans les Cévennes plusieurs femmes ont pu créer leur activité (stages artistiques, sentiers pédagogiques,...) après avoir suivi une formation NOW organisée par la FD CIVAM du Gard[3].

Ainsi, les CIVAM, dont le but est de favoriser l'évolution du monde rural, développent, des années 1950 à nos jours, des activités féminines qui collent aux réalités et aux mutations de la société rurale. Des activités ménagères des années 1950-60 aux initiatives féminines des années 1990, les CIVAM se sont adaptés à l'évolution de la place de la femme.

---

[1] *le bulletin dger*, n° 5 spécial colloque "Enseignements agricoles et formation des ruraux", septembre 1985, p.119

[2] O. Robert, "Dans les CIVAM, les femmes aussi ...", Actes du Colloque *Quelles formations pour les responsables de l'an 2000 ?*, Paris, édité par la FNCIVAM, 1987, p. 135

[3] *TransRural Initiatives*, n° 115, 24 avril 1998, Dossier "Agriculture et emplois en milieu rural", p. 3

4. La formation a la prise de responsabilite : la FNCIVAM et la PSCA

Texte de 1998

Qu'est-ce que la Promotion Sociale Collective Agricole?

a) Dispositions réglementaires

La loi du 31 juillet 1959 définit, à son article 3, le but de la promotion sociale agricole. Elle doit donner la possibilité aux travailleurs familiaux et salariés :

- d'une part, de se perfectionner dans l'exercice de leur profession, en vue de faciliter notamment la prise à leur compte d'une exploitation,
- d'autre part, de pouvoir assumer des responsabilités dans les organisations syndicales ou professionnelles agricoles.

La vocation de cette politique est essentiellement d'assurer une représentation réelle des groupes socio-économiques, un lien efficace entre les individus et l'Etat.
Cet objectif présente une double utilité

- politique, dans la mesure où l'Etat souhaite former, au sein du monde agricole notamment, des relais pour la mise en place de sa politique de modernisation
- démocratique, en faisant assumer par les agriculteurs eux-mêmes des responsabilités (organisation, représentation de la profession) que d'autres prenaient traditionnellement à leur place. Elle vise donc, dans l'idéal, à remplacer la notabilité par la responsabilité. C'est ce qu'exprime la formule "*Ni des chefs, ni des élites : des responsables* "[1].

Enfin, la PSCA se comprend concrètement comme une promotion sociale, notion qui fut précisée par le Ministère de l'Agriculture en 1961:

> *" Au sens large ... il y a promotion chaque fois qu'il y a addition de quelque chose de positif à la personnalité sociale ou économique d'un particulier, ou d'un groupe. (...) En matière agricole, les actions de promotion tendront à des perfectionnements professionnels, à des spécialisations, à des améliorations des conditions, aussi bien qu'à des orientations nouvelles "*[2].

Cette promotion peut être individuelle ou collective. Elle est individuelle lorsqu'elle tend à donner un complément de formation, à améliorer la qualification personnelle d'un sujet pris en particulier, ou à lui faciliter l'accès à une autre catégorie sociale. Elle est dite collective lorsqu'elle assure la formation ou le perfectionnement d'éléments dirigeants, pour les organisations professionnelles économiques ou syndicales[3]. Cette dernière forme de promotion, qui pose problème, est celle pour laquelle les CIVAM sont intervenus et ont développé une philosophie particulière. Ce problème peut être posé ainsi :

> *Le bon sens veut que promotion collective signifie promotion de tous. La loi veut que promotion collective signifie promotion des responsables d'organisations syndicales et professionnelles. Y aurait-il opposition entre la loi et le bon sens ? "*[4].

---

[1] P. Castel, "L'enjeu de la Promotion Collective", *Paysans*, n° 54, 1965, p. 14

[2] Bulletin d'information du Ministère de l'Agriculture, n° 40, 25 fév. 1961 : cité par E. Le Pottier, "La promotion sociale agricole", *EA*, n° 18, 1961, p. 17

[3] E. Le Pottier, *op. cit.*, pp. 18-19

[4] P. Castel, *op. cit.*, p. 11

b) Position de la FNCIVAM

« Responsabilité dans l'exploitation oui, mais responsabilité aussi dans les groupes sociaux qui environnent, soutiennent l'exploitation. Ces responsabilités sont pratiquement inévitables. Certes tous les agriculteurs ne seront pas présidents... mais tous ou presque tous seront adhérents, administrateurs d'associations, de coopératives, de mutuelles, de syndicats...; tous ces organismes ne peuvent fonctionner, progresser que si tous participent activement, savent à la fois communiquer, négocier, agir collectivement. Pour cela aussi, il faut se former, ne pas tout attendre des personnes les mieux "douées" ou les plus informées. »

P. Barde, "Tu seras responsable", Evolution Agricole, n° spécial : Formation des responsables, 1987, éditorial.

Très rapidement, les CIVAM s'investissent dans cette mission. En 1961, le rôle que les maîtres agricoles ont à y jouer est souligné dans la publication "Evolution Agricole" :

" Tous les Maîtres agricoles et toutes les Maîtresses ménagères agricoles, soucieux de poursuivre leur action dans le prolongement de leur tâche : enseignement et vulgarisation, ont déjà compris l'utilité et l'opportunité du rôle qu'ils devaient jouer dans le développement de cette promotion sociale agricole.[1]"

La FNCIVAM participe à la promotion collective du monde agricole avec l'ambition qu'elle soit une "Université populaire permanente, soucieuse d'aider à "l'avancement de l'homme" dans la collectivité comme du professionnel dans son entreprise"[2].
Aussi, la mise en place de la PSCA dans les actions CIVAM s'appuie sur deux idées :

- permettre à l'agriculteur, en lui donnant non pas des recettes mais une formation, c'est-à-dire une véritable aide à son évolution, d'améliorer sa manière de voir, d'être dans son environnement, et d'agir. Cela passe par des stages de formation (économie, etc.), mais aussi des voyages d'études...
- la seconde volonté des CIVAM est alors de ne pas "découpler" les futurs dirigeants ou responsables promus par la PSCA de la masse des agriculteurs[3]. L'opinion des CIVAM, exprimée par Franceschi, est que la promotion des uns implique celle des autres. Parce-que la formation pour un public le plus large possible permet de détecter les futurs responsables les plus prometteurs. Mais aussi parce qu'il n'y aurait pas de véritable représentation démocratique de tous les agriculteurs si la société restait "inintelligible" pour la plupart d'entre eux[4].

Aussi, la philosophie de la PSC à la FNCIVAM est de viser la formation globale de l'Homme, en partant de la profession. Cet "homme global" est celui qui développe des facultés d'adaptation, d'expression, de participation, c'est-à-dire non seulement la compétence technique mais aussi les connaissances générales lui permettant de dominer l'ensemble des problèmes, de s'adapter et d'évoluer dans un monde en changement.
C'est ce qu'exprimait le premier président de la FNCIVAM, Moïse Bigot, lorsqu'il disait " Accroître l'efficacité professionnelle et collective de nos adhérents, leur donner les moyens de savoir, de comprendre, mais aussi de participer, leur permettre d'être adaptés à leur temps et d'ouvrir le dialogue avec les autres

---

[1] E. Le Pottier, *op. cit.*, p. 20

[2] J. Franceschi, "Former l'Homme global", Paysans, n° 54, 1965, p.35

[3] La FNCIVAM organise pour cela des sessions d'éveil, ce qui est une de ses particularités. Voir Paysans, n° 54, 1965, pp. 144-146

[4] *Le Figaro Agricole*, n° 165, 1965, pp.24-28 : la table ronde du FA, sur le thème "La Promotion collective : un grand espoir pour l'agriculture", avec la participation, pour la FNCIVAM, de J. Franceschi.

catégories sociales. C'est déjà préparer la société "aux mutations rapides" de demain où le progrès de l'homme ne sera cautionné que par la valeur de son éducation "[1].

La formation s'organise à la FNCIVAM

Dès le début des années 1960 la FNCIVAM organise sur une base départementale des stages de Formation Humaine. Ces stages étaient bâtis en général sur 3 sessions de 5 à 6 jours chacune. Ils visaient à développer les capacités d'expression orale et écrite et, au-delà, la conduite de groupe. En cela même ils accroissaient la confiance en soi qui est nécessaire pour devenir responsable professionnel. Ces stages étaient confiés à des psychosociologues professionnels, libéraux le plus souvent. Leurs honoraires, relatifs aux possibilités de la FNCIVAM et aux demandes, restreignaient le nombre de journées stagiaires réalisées.
En 1963, à Bois Robert (près de Châteauroux) lors de sessions de travail des délégués départementaux, un plan de formation est élaboré et comprend trois volets :

- une formation à la communication, appelée Formation Humaine
- une formation économique
- une formation sociale et civique

1) La Formation Humaine
4 sessions de 4 jours chacune pour une formation à l'apprentissage de techniques pour améliorer la communication entre deux ou plusieurs personnes, ou au sein d'un groupe

- prise de parole
- construction d'un exposé
- expression écrite
- emploi de l'audiovisuel
- conduite de réunion, ...

Le type de recrutement à base départementale regroupait des agriculteurs habitant les quatre coins de chaque département et qui, de ce fait, se connaissaient en général peu ou pas du tout. Cette configuration de recrutement facilitait l'émergence et l'application par le formateur des méthodes centrées sur le groupe. Le choix des sujets qui servaient de base à l'apprentissage des techniques d'expression s'orientait généralement dans les domaines non techniques, non économiques mais plutôt de type général agricole (l'exode rural,...) ou plus étroitement culturel, de société.
Pour les groupes déjà constitués une cinquième session pouvait être consacrée à la méthodologie d'étude de problèmes concrets.

Des formateurs en quête de recyclage
Pour suivre le changement qui traversait le monde agricole, la FNCIVAM avait prévu, dès 1965, un recyclage permanent de ses formateurs. Chaque année le groupe des formateurs en Formation Humaine avait deux rendez-vous :

- l'un, plus directement opérationnel, visait la répartition des conduites de stages dont les demandes avaient été répertoriées à la FN
- l'autre, sur 3 ou 4 journées visait à apporter aux formateurs de nouveaux moyens d'analyse. Etaient appelés à apporter des éléments fondamentaux, d'éminents représentants avec de nouvelles théories

2) La formation économique

[1] Cité par J. Franceschi, "Former l'Homme global", *Paysans*, n° 54, 1965, p. 35

- sur le plan départemental et local, avec des animateurs formés par la FNCIVAM.

Trois sessions de trois jours chacune pour une formation
- à la connaissance des lois et vocabulaire spécifique de l'économie générale, avec un souci constant de resituer les particularités du secteur agricole
- aux différentes formes de gestion avant la prise de décision
- au niveau national, avec des intervenants extérieurs, pour des agriculteurs et agricultrices venus de divers départements, mais aussi pour les animateurs formateurs de la FNCIVAM.

Par la suite, la FNCIVAM confie à un spécialiste universitaire la responsabilité de la partie formation à l'économie. Celui-ci organise des sessions de travail de 4 à 5 jours avec les formateurs, qui adoptent le slogan : informer pour former, former pour transformer.

3) Formation sociale et civique
En raison de la demande limitée (en nombre et en durée) pour des sessions dans ce domaine, celle-ci n'a pas connu le développement des deux autres secteurs de la politique de promotion de la FNCIVAM.

Une "école" reconnue

La FNCIVAM obtient rapidement la reconnaissance de sa politique de PSCA.

De 5041 journées-stagiaires reconnues et financées en 1962, la FNCIVAM passe à plus de 21.000 en 1966.

En février 1966, le Ministre de l'Agriculture, Edgar Faure, visite un stage CIVAM dans le Jura, et reconnaît " l'intérêt des différentes actions menées par les CIVAM pour la formation humaine, technique et économique des agriculteurs "[1].

En 1985, près de vingt ans plus tard, Michel Rocard, alors Ministre de l'Agriculture, dit, dans un discours prononcé à l'occasion d'une cérémonie officielle, que "Les CIVAM constituent un symbole, une école de progrès et de liberté pour l'agriculture et le milieu rural ".

En 1987, la FNCIVAM organise un colloque intitulé *Quelles formations pour les responsables de l'an 2000? La promotion collective en agriculture*. Elle dispose pour cela d'une crédibilité certaine en matière de formation des responsables, que lui donnent les 500.000 journées stagiaires réalisées depuis 1962.

[1] *Evolution Agricole*, n° 36, 1966, p. 12

Qu'est-ce que le développement ?

"Parmi les grands objectifs du Développement Agricole, les associations de développement en milieu agricole et rural en privilégient au moins trois :

- satisfaire les besoins en formation,
- œuvrer pour une réduction des coûts de production,
- contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des actifs agricoles "[1].

Ces objectifs, les CIVAM s'y attachent déjà lorsque le mot "développement" n'est pas utilisé et qu'ils font, conformément à la réglementation de 1959, de la "vulgarisation". En 1966, la notion de développement se substitue, par une loi, à celle de vulgarisation, et introduit la dimension socio-économique et la concentration des structures. La même année, la FNCIVAM se dote d'un service développement.
Mais qu'est-ce exactement que le développement agricole pour le mouvement CIVAM ?
C'est cette question qui est posée explicitement au début des années 1970 et qui amène la Commission de développement de la FNCIVAM à interroger les agriculteurs membres et les animateurs des CIVAM.La remontée de ces consultations est publiée dans *Evolution Agricole* en 1972[2].

Propos sur le développement

L'adhérent CIVAM
Les aspirations de l'adhérent CIVAM, nous dit le texte de 1972, sont variées, mais toutes liées à un sentiment d'aliénation : insécurité dans la profession, impossibilité d'avoir une vie familiale et sociale normale, revenus et conditions de vie inacceptables...
On le voit, l'agriculteur CIVAM "est prisonnier de tâches multiples qui ne sont jamais achevées. Il ne travaille pas pour vivre, sa vie n'est qu'une longue peine quasi ininterrompue, un asservissement sans cesse renouvelé à la terre et aux animaux "[3].

Sur cette base, les revendications que le paysan développe sont à la fois

- techniques : il souhaite une éducation permanente lui assurant la maîtrise du progrès, qu'il ne veut plus subir
- humaines : "Le besoin inéluctable de s'exprimer, de comprendre les autres, de communiquer avec, d'analyser, de synthétiser leur pensée, de trouver des mobiles d'action individuelle ou collective le conduit à la formation humaine "
- enfin, "il n'exclut pas une formation culturelle et artistique "

Les qualificatifs utilisés pour nommer ce développement souhaité dans le mouvement CIVAM sont "global", "global et équilibré", ou encore "humain".

---

[1] J. Bichaud, éditorial, *Evolution agricole (EA)*, n° hors série spécial informatique, déc. 1986, p.1

[2] René Commergnat (entré dans le mouvement CIVAM en tant que maître agricole, il fut le responsable du service développement à la Fédération nationale), "Propos sur le développement", *EA*, n° 60, 1972, pp.13-16

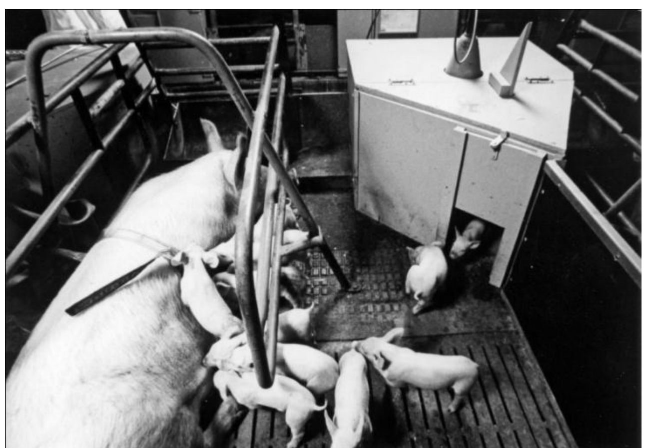
[3] R. Commergnat, *op. cit.*, p. 13

Politique CIVAM de développement

Cette approche particulière du développement, qui au-delà de la simple croissance de la production vise la "désaliénation" de l'agriculteur, correspond selon R. Commergnat à l'idéal des CIVAM

"Les CIVAM paraissent être en mesure de jouer un rôle important dans le développement agricole. En effet, ils ont apporté à la vulgarisation un caractère "humaniste", (...) ils se sont préoccupés de garder à l'homme une place prépondérante. La politique de développement CIVAM découle tout naturellement de cet idéal "[1].

La spécificité des CIVAM vient de ce que les maîtres agricoles animateurs de CIVAM, en plus d'être des enseignants, sont des agents de développement auprès des agriculteurs. En conséquence, "les CIVAM ont gardé constamment le souci (du) couplage essentiel Formation-Développement "[2].



Les pratiques

La diffusion du progrès agricole, appelée "filière du progrès", est définie, en 1979, par le DGER[3]de l'époque, au moyen de cinq éléments constitutifs :

- la formation, initiale et continue
- la recherche, fondamentale et appliquée
- l'expérimentation et la démonstration
- le développement : vulgarisation et diffusion du progrès technique
- l'action culturelle et l'**animation** en milieu rural[4]

La FNCIVAM, qui reprend cette information dans *Evolution Agricole*, se reconnaît pleinement dans cette "filière du progrès", et dans son éditorial Pierre Barde insiste sur l'importance de la "*coordination harmonieuse* " de ces éléments, notamment la liaison recherche – expérimentation – développement.

Pour les CIVAM, cette liaison doit se faire horizontalement, dans les groupes de développement, tels que le sont les CIVAM. Aussi insiste-t-il, sur le fait que c'est au niveau du groupe de base, du CIVAM qui est le lieu où s'élaboreront les projets de Développement, que se réalisera " l'expérimentation en vraie grandeur dans son contexte socio-économique".

Les exemples de liaison recherche – expérimentation - développement sont nombreux dans l'histoire du mouvement CIVAM. Celui du CIVAM du Razès dans l'Aude est particulièrement éclairant. Issu en 1969, de la fusion de trois CIVAM, le CIVAM du Razès devient, avec ses trois techniciens, un pôle majeur du développement de sa région d'action[5]. A cela, une raison essentielle : l'ouverture et la collaboration avec les autres acteurs locaux du développement.

---

[1] R. Commergnat, *op. cit*, p. 15

[2] FNCIVAM, plaquette du 23ème congrès à Avignon, 1979. D'ailleurs, une des devises des CIVAM était « De la Formation au Développement »

[3] Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche

[4] *EA*, n° 90, 1979, éditorial

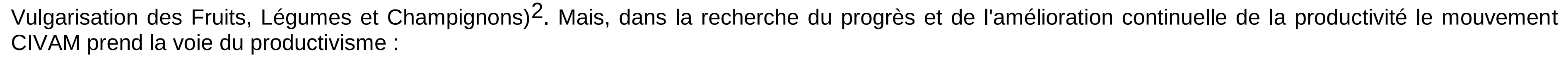
[5] J. Daraux, « Développement d'une petite région: le Razès (Aude) », *EA*, n° 100, 1982, p. 9



En 1971, Guy Pfeiffer futur Président de la FNCIVAM, un des membres du CIVAM du Razès, détaille ce qu'est leur " *conception du Développement pour* (leur) *petite région* "[1] : celle-ci repose sur la " *capacité* (du groupe) *à détecter dans l'avalanche des informations, les idées les plus intéressantes et à se doter des outils nécessaires au Développement* ".

Pour cela le CIVAM met en place dès le début, une politique de partenariat avec d'autres structures de développement : les CETA pour les " liaisons nouvelles; points de vue nouveaux; contacts nouveaux avec des chercheurs éminents de l'INRA ", les organismes économiques de la profession dans le secteur, le service d'Agro-météorologie de la Chambre d'Agriculture, avec l'Université de Toulouse, etc. Il s'agit, ainsi de faire du développement par la liaison et le dialogue entre la recherche et les agriculteurs.

D'autres groupes suivent la même voie, tel que le CIVAM de Cavaillon, qui réalise, au cours des années 1970, des expérimentations en liaison avec l'INRA et l'INVUFLEC (Institut pour la Vulgarisation des Fruits, Légumes et Champignons)[2]. Mais, dans la recherche du progrès et de l'amélioration continuelle de la productivité le mouvement CIVAM prend la voie du productivisme :



" Tout en sauvegardant une réflexion intéressante sur la formation humaine, les CIVAM calqueront le plus souvent leur conception du développement agricole sur le discours normatif du productivisme. Cette tendance est renforcée par la forte imprégnation qu'exercent l'école républicaine et la confiance totale des nouveaux enseignants agricoles dans le progrès. La consultation de la revue mensuelle Evolution Agricole, éditée par la FNCIVAM de 1958 à 1993, illustre bien ce conformisme, tant au niveau des articles que de la réflexion sur la finalité de l'agriculture française.[3]*"*

A titre d'exemple de ce que dit Alice Monier, *Evolution Agricole* publie en 1980 un article rendant compte des expérimentations conduites par le CIVAM de Neuville-Saint-Vaast dans le Pas-de-Calais[4].
Suite à un voyage d'étude " chez les plus performants des producteurs de blé britannique " le CIVAM met en place une expérimentation auprès de certains de ses adhérents qui " ont amélioré nettement, pour la plupart, le rendement habituel ". Face à un tel succès le CIVAM " espère voir doubler rapidement le nombre des tenants de la production intensive ". Pour cela il étudie " les clés de la haute productivité ", ne cachant pas que " l'objectif 100 est recherché ".

L'évolution des années 1980

" C'est à partir de 1983-1984 que la situation change, avec l'adhésion à la FNCIVAM de groupes issus de courants de pensée qu'elle connaissait peu ou pas du tout. Il s'agit de groupes se référant à l'agriculture biologique, à la production fermière (...)"[1]*.*

[1] G. Pfeiffer, « CIVAM et développement », *EA,* n° 55, 1971, p. 8

[2] H. Chabas, « Le CIVAM de Cavaillon », *EA*, n° 90, 1979, p. 4. Ce CIVAM a publié, en 1998, son "histoire" : *CIVAM du canton de Cavaillon. 1963-1998, 35 ans d'activités au service des Agriculteurs et des ruraux*

[3] Alice Monier, Développement agricole et éducation populaire. La démarche de la FDCIVAM de l'Aveyron, Mémoire de DEFA à l'IFAD Institut Peuple et Culture, 1995, p.38

[4] "Recherche et développement : comment produire un blé à haute productivité?", *EA*, n°94, 1980, p. 4

Au cours des années 1980 la pensée du mouvement connaît une évolution sur deux axes :
À côté du développement agricole le développement rural prend une importance grandissante. En 1984 une Assemblée Générale extraordinaire de la FNCIVAM modifie l'intitulé du sigle. La Fédération Nationale des Centres d'Information et de Vulgarisation Agricole et Ménager-agricole devient Fédération Nationale des Centres d'Information et de Vulgarisation pour l'Agriculture et le Milieu rural. La réflexion sur " un autre développement agricole"[2]. Elle amène à une prise en compte accrue de l'agriculture biologique, de la production fermière, de l'agrotourisme, ….

Cette nouvelle orientation correspond à une " nouvelle vague " du développement. Portée par des pionniers, dès les années 1960, l'agriculture bio se développe réellement à partir de la fin des années 1970. Encore n'est-elle à cette époque que très marginale : elle est considérée par les organismes en charge du développement du type de la "première vague", celle des années d'après-guerre, comme "du bricolage". Quelque chose de négligeable. Ces défenseurs de la bio trouvent, alors, leur place dans le mouvement CIVAM pour au moins deux raisons :

- le mouvement couvre plutôt des zones de moyennes exploitations, qui sont celles les plus tôt sensibles à l'agriculture bio
- elle a pour but, en tant qu'association, de soutenir les tendances, les projets négligés par les grands courants du développement et les principaux organismes.

Les agriculteurs bio se retrouvent dans le mouvement CIVAM aussi parce qu'ils y trouvent une organisation nationale susceptible de leur donner un poids, tout en leur laissant une certaine marge de manœuvre.

La FNCIVAM met, au service du développement de la bio, les outils dont elle dispose :

- mise en place de formations
- réflexion de fond sur le concept
- publications

Ainsi les CIVAM publient, en 1993, un ouvrage intitulé *Agrobioscopie*, qui présente et fait le point sur le développement de la filière (technique, commercialisation, structures, etc.) en France et à l'étranger. A côté de l'agriculture bio, certains agriculteurs développent une agriculture qualifiée en anglais de « *sustainable* » (soutenable en français): l'agriculture durable.

Les années 1990 : vers quel développement?

Au cours des années 1990, le mouvement CIVAM doit redéfinir sa position sur le développement agricole et rural. Or cela n'est pas simple car la FNCIVAM a " *à gérer en son sein, des groupes de nature et de motivation différentes* "[3].
Les résultats d'un audit du mouvement, conduit en 1992, font le constat que " Les CIVAM sont nés par vagues, à certains moments de l'histoire pour répondre à des besoins différents d'adaptation, un peu comme des volées de champignons.
C'est ainsi que la nouvelle volée née après 1984 ne peut pas ressembler à la première volée née avant 1962 (39% des CIVAM).[4]"

---

[1] A. Monier, *op. cit.*
[2] J. Feyfant, "Un autre développement agricole et rural. Pourquoi? Comment?", *EA*, n° 99, 1982, pp. 1-4
[3] *CIVAMedia*, n° 96, avril 1992, p. 1
[4] *CIVAMedia,* n° 96, avril 1992, p. 2

Les voyages d'études : un outil pour la formation

En 1957 dans un numéro des " Cahiers de pédagogie moderne " consacré aux cours postscolaires agricoles et ménagers agricoles publics, A. Mareuil (inspecteur de l'Enseignement primaire) indique, parmi les " mesures propres à favoriser la fréquentation " des cours, l'utilité d'"organiser voyages et excursions"[1].
Ces " sorties " sont, dans le cadre de l'enseignement agricole des CPSA, plus qu'un agrément : un outil de formation. L'enseignement postscolaire agricole doit en effet fonctionner avec une approche pédagogique particulière, en raison du public visé : des jeunes adultes déjà entrés dans le monde du travail. Ces jeunes agriculteurs, qui, s'ils ne sont pas encore des exploitants, ne sont plus et surtout ne veulent plus être considérés comme des élèves tels qu'ils pouvaient l'être à l'école primaire, ont deux attentes auxquelles les sorties pédagogiques répondent :

- ils expriment le besoin d'un enseignement concret en prise avec les réalités qui sont les leurs sur l'exploitation familiale, plutôt qu'une formation purement livresque dans une salle de classe.
- ils ont un désir d'ouverture, un besoin de découverte et d'évasion au-delà de leur horizon, commun à tous les jeunes ruraux à une époque où les voyages sont peu développés.

C'est un argument utilisé par Mareuil pour qui " au-delà du cercle habituel de la vie des élèves : ces déplacements - fort goûtés des élèves - ouvrent des horizons "[2].

Cette ouverture sur l'extérieur, par la visite d'exploitations pouvant servir de modèles, mais aussi, quand les moyens financiers le permettent, des voyages à Paris (Salons) et à l'étranger, est reprise par les CIVAM, qui pratiquent dès les premières années une sorte de " pédagogie de l'autobus "

Des années d'animation nous démontrent qu'un moyen moderne de formation paraît convenir aux nouveaux modes de vie des agriculteurs et des agricultrices : le voyage d'études à condition de savoir en utiliser toutes les possibilités.
Quelques constatations : le voyage d'études conjugue, à la fois les possibilités de formation liées à la dynamique de groupe avec les richesses que constituent les découvertes de nouveaux " modèles " de sociétés rurales et les acquisitions visuelles de toutes sortes qu'il apporte dans de nombreux domaines. Il facilite le changement social dans la voie du progrès, par la distanciation qui s'opère chez chaque participant, l'éloignement des références habituelles et une réceptivité accrue. La prise de conscience individuelle ou de groupe, nécessite la possibilité d'établir des relations avec des faits réels, dans leur vie et leur histoire propre. Le voyage, en car, permet une meilleure cohésion du groupe et facilite les communications.

R. Durey, "Une formation adaptée au monde d'aujourd'hui. Le voyage d'études", Evolution Agricole, n° 74, 1975, p. 5

[1] A. Mareuil, "L'obligation et la fréquentation des cours postscolaires agricoles", *Cahiers de pédagogie moderne*, 1957, p. 30
[2] *op. cit.*, *ibid*.

Voyons en quelques exemples à travers les cas des CIVAM du Jura et des Ponts de Cé, avant d'éclaircir ce qui, pour les CIVAM, fait des voyages un outil pédagogique.

Depuis sa création au cours des années 1960 le Groupement départemental des CIVAM du Jura s'est fait une spécialité de l'organisation de voyages d'études agricoles qui sont pour lui un " élément privilégié en matière de formation des agriculteurs ". Il a pris l'habitude d'organiser chaque année, ce qu'il appelle les " Grands Voyages ", depuis 1968, pour des destinations lointaines telles la Russie (1968), la Chine[1] (1975) ou la Bulgarie (1982). A cela s'ajoutent, depuis 1965, un voyage d'une semaine en Allemagne et un " Voyage de printemps " en France ou dans l'étranger proche. Par ailleurs, les CIVAM organisent des voyages d'études plus courts et ciblés sur une visite ou une production particulière en France : les potasses d'Alsace en 1963, le Charolais en 1970, ….

Le CIVAM féminin des Ponts de Cé (Maine et Loire) pour sa part moins ambitieux dans la dimension des voyages organisés montre un intérêt marqué pour les visites ponctuelles de fabriques ou d'exploitations et les séjours à Paris à l'occasion des Salons : voyage d'étude de fermes pilotes en Mayenne en 1963, Salon des Arts Ménagers à Paris, voyages d'études dans une exploitation horticole et maraîchère et en Bavière en 1964, …

A partir des années 1970, le CIVAM oriente ses activités “ voyage ” vers des visites de fabriques ou d'exploitations : usine de confection et établissement horticole en 1976, lycée et cave coopérative en 1983, etc.
Au cours des années 1980, (et en fait avec des signes avant-coureurs dès les années 1970), les sorties du CIVAM glissent vers des thèmes touristiques et culturels, et abandonnent peu à peu leur identité agricole. Cette évolution correspond plus à la vie de certains groupes, qui, ne s'étant pas renouvelés, ont vieilli au rythme de leurs adhérents[2], qu'à la réalité de l'usage fait des voyages agricoles dans l'ensemble du réseau.

Dès les débuts les voyages d'études sont mis au point en complément de la formation et de l'information menées au cours de l'année par l'animateur : en 1963, dans le compte-rendu d'un voyage réalisé aux mines de potasse d'Alsace, l'animateur de CIVAM précise que le but principal de la visite est une exploitation où " *on applique les techniques modernes* " et " *on obtient des résultats tels que cette ferme joue un rôle de ferme-pilote dans la région* ". Ainsi cette journée de visite est-elle " *riche d'enseignements qui serviront de base aux études du groupe, au cours de l'hiver* »[3].

Jusqu'au milieu des années 1960, les voyages d'études des CIVAM concernent quasi-exclusivement la France. Avec la mise en place d'échanges franco-allemands en 1965 et l'entrée en vigueur du marché commun agricole en 1962, s'opère une prise de conscience de la nécessité de s'intéresser aux pratiques des pays voisins (techniques, types de productions, organisations professionnelles, filières, etc.) afin d'en tirer des enseignements utiles. Avec l'agrément de l'OFAJ, qu'elle obtient dès 1965, la FNCIVAM développe les voyages d'études en direction du partenaire allemand.

[1] H. Lépeule, "Vingt jours en Chine avec les CIVAM du Jura", *Evolution Agricole*, n° 75, 1976, pp. 11-15

[2] Une enquête, réalisée en 1992 par un cabinet d'audit à la demande du CA de la FNCIVAM, montrait que les CIVAM était perçus par certains acteurs du milieu rural comme "une agence de voyage pour le troisième âge". En fait, les enfants restent sur l'exploitation, les parents partent en voyage.

[3] R. Roussel, "Un voyage d'études du CIVAM d'Arc-et-Senan (Doubs)", *Evolution Agricole*, n° 24, 1963, p. 6

Il faudrait aussi parler des voyages d'études. C'est ainsi que les CIVAM *de la Creuse ont emmené des groupes d'agriculteurs en Allemagne, avec l'aide de l'association " Agriculture et tourisme"*[1] *: visite d'une ferme expérimentale de la section " élevage " de l'Université de Hohenheim, de la station d'insémination artificielle de Neuaubing, du centre de recherche et d'enseignement de l'Etat à Axelschwang, de l'entreprise laitière Omira, (...), discussions avec un dirigeant des coopératives westphaliennes de commercialisation de la viande et avec des conseillers techniques agricoles. Sans oublier le caractère touristique de ces voyages (...), leur but essentiel est d'apprécier les techniques agricoles du pays visité et surtout d'appréhender les problèmes qui se posent à l'agriculture étrangère, d'examiner les solutions retenues par les pouvoirs publics et les organisations professionnelles, d'évaluer le niveau de vie des agriculteurs, de découvrir les hommes derrière le praticien, le technicien, l'éducateur, le fonctionnaire et de les comprendre, d'accepter ou de rejeter le fruit de contacts renouvelés. Des rapports sont ensuite rédigés où la description pittoresque se mêle heureusement aux précisions les plus techniques, et largement diffusés.*

P.-B. Marquet, "La terre qui ne meurt pas", *l'éducation nationale*, n° 812, 19 janvier 1967, pp. 10-11

Les échanges franco-allemands de jeunes agriculteurs qui se mettent ainsi en place avec l'aide de l'OFAJ [2] deviennent le cadre dans lequel se réalise le mieux la double mission des voyages d'études agricoles : ils contribuent " *à enrichir les connaissances techniques et économiques des participants, indigènes et étrangers, tout en leur ouvrant, sur le plan humain, de nouveaux horizons* "[3].

Dans le même registre, mais de façon moins régulière, les CIVAM proposent avec l'aide de l'OFQJ (Office Franco-Québécois pour la Jeunesse), des voyages d'études au Québec[4].

Afin de développer sa politique de voyages d'études, la FNCIVAM, qui obtient l'agrément du Secrétariat au Tourisme en 1981 et qui adhère à l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT) et à la Fédération Internationale des Organisations de Voyages pour la Jeunesse (FIYTO) crée, dans la seconde moitié des années 1980, un département spécialisé, *Les Horizons Verts*.

Tombée dans l'inactivité au début des années 1990, après avoir organisé des voyages pour des destinations lointaines (Thaïlande, Etats-Unis, Bulgarie, etc.), cette branche des activités de la FNCIVAM correspondait alors à un besoin d'une certaine étape de l'évolution du monde agricole : après les voyages à travers la France des années 1950-60 où les déplacements étaient peu fréquents et le besoin de découvertes encore grand, puis les voyages plus lointains des années 1970-90, le développement général du tourisme dans la société française a mis fin à la nécessité pour les CIVAM d'offrir un tel service : le " droit au voyage " pour les agriculteurs semble atteint[5].

---

[1] Pour ses premiers échanges franco-allemands, la FNCIVAM avait souhaité se faire aider par une association de service.

[2] Voir notamment les actes du colloque Quelles formations pour les responsables de l'an 2000 ? La Promotion collective en agriculture, édités par la FNCIVAM, 1987, pp. 211-212

[3] "Les CIVAM de Dordogne accueillent un groupe de jeunes agriculteurs allemands", *Evolution Agricole*, n° 32, 1965, p.13

[4] Voir notamment *Evolution Agricole*, n° 50, 1969, pp. 1-3 ; n° 55, 1971, p. 14 et n° 121, 1987, pp. 15-16

[5] R. Durey, "Le droit au voyage", *Evolution Agricole*, n° 90, 1979, p. 12. En 1986, 3 agriculteurs européens sur 4 ne prennent pas de vacances *(EA*, n°118, p.14)

Développement et coopération

En 1987, lors du colloque organisé sur la formation de responsables, l'action de la FNCIVAM dans la formation des pays du "sud" était présentée ainsi :

" Depuis sa création, la FNCIVAM entretient des relations privilégiées avec les pays du sud, d'Afrique Noire notamment. Une volonté réciproque d'échanges et d'apports mutuels a toujours prévalu dans ce domaine "[1].

Dès 1957, les CIAM/SIAM accueillent, en liaison avec la commission Outre-mer de la Ligue de l'Enseignement, de jeunes ruraux africains pour des stages sur des exploitations. Dans le rapport qui est fait lors d'une réunion de la CNIA, les responsables de l'opération " *soulignent combien a été profitable, pour les uns comme pour les autres, le contact direct des jeunes africains avec la population rurale métropolitaine»*[2].

Au cours des années 1980-90, la FNCIVAM met en place seule ou avec des partenaires, des projets de développement et de coopération, essentiellement dans des pays africains, mais aussi au Brésil et, après 1990, dans les pays de l'Est.

Au Brésil, un projet concernant des petits producteurs agricoles de l'Etat de Rio de Janeiro est mis sur pied entre 1987 et 1991 avec le partenariat en France, de l'Institut Belleville et du Ministère de l'Agriculture. Le projet, comme le précise la convention signée entre la FNCIVAM et le Ministère de l'Agriculture est d'organiser, à destination de formateurs brésiliens, des stages techniques en horticulture et en gestion et commercialisation des produits, tout en leur donnant les outils pédagogiques pour qu'ils puissent, à leur retour, démultiplier les actions de formation auprès des agriculteurs de l'Etat de Rio. Par la suite, l'action de formation menée dans ce premier temps, doit conduire à prolonger la coopération amorcée entre les partenaires des deux pays et à une possible et souhaitable application dans d'autres pays en voie de développement[3].

---

[1] Pascale Pommier, "Relations internationales à la FNCIVAM", Actes du colloque *Quelles formations pour les responsables de l'an 2000 ? La Promotion collective en agriculture*, édité par la FNCIVAM, 1987, p. 211

[2] Compte-rendu de la réunion du 23/12/1957 de la Commission Nationale d'Information Agricole de la Ligue de l'Enseignement, pp. 6-7

[3] On peut aussi noter, parmi les projets « spectaculaires », l'opération menée en 1987 en partenariat avec le Raid humanitaire agricole « Tracto'Dack » au Mali et au Sénégal. Il s'agissait d'un projet d'appui pédagogique à des actions de développement rural et agricole passant par l'accueil de jeunes agriculteurs et ruraux africains dans le réseau CIVAM puis l'envoi d'une délégation CIVAM dans les communautés villageoises concernées pour mettre en place des parrainages de village à village.(*EA* n°118, p. 7 et n° 119 p. 10)

Les échanges internationaux en 1997

Selon le compte rendu d'activités 1997 de la FNCIVAM, " la ligne d'action et de travail fait apparaître (...) l'importance que revêtent les échanges et les collaborations internationales tant au niveau de la formation, que des dynamiques de développement intégré incluant l'évolution et les changements futurs de la politique agricole commune "[1].

Il y est également dit que les " activités d'échanges internationaux suivent deux directions complémentaires, celle des jeunes avec l'OFAJ et celle des acteurs du développement dans le cadre de programmes européens ".

Les activités franco-allemandes de la FNCIVAM tournent autour de différents types de rencontres / échanges:

- les rencontres de groupes au domicile du partenaire, pour les jeunes en formation dans les établissements agricoles et les jeunes professionnels
- (Implication CIVAM : collaboration CIVAM / établissements)
- vivre et travailler en Allemagne : stage linguistique prolongé par un séjour sur une exploitation agricole, en collaboration avec SESAME
- stage linguistique de 3 semaines suivi d'un séjour sur une exploitation agricole, sur deux années : une année à Figeac (LEGTA de Figeac), l'autre en Allemagne (avec la Fachschule de Bredstedt)
- les séminaires trinationaux : des jeunes de trois pays (couple franco-allemand plus un pays tiers) se rencontrent pendant trois années autour d'un thème d'étude, et ce successivement dans chacun des 3 pays

S'ajoutent des stages d'approfondissement, pour les anciens participants aux échanges, ainsi que des formations à l'interculturel pour les responsables d'organisations de jeunes professionnels du milieu agricole : le but est d'assurer l'encadrement des groupes pour des échanges, de créer un " réseau démultiplicateur " (notamment pour trouver des maîtres de stages et des futurs stagiaires).

1998 : naissance de J.A.R.E.

La multiplication des initiatives et programmes visant à promouvoir les échanges, a conduit un certain nombre des acteurs et organismes de ces échanges à souhaiter " *construire quelque chose ensemble afin de pérenniser le développement des relations entre jeunes agriculteurs (trices) et jeunes ruraux des régions d'Europe* en avril 1996 à Rouffach (Alsace) du Réseau des **J**eunes **A**griculteurs (trices) des **R**égions d'**E**urope (**J.A.R.E.**). " Créé officiellement au cours de l'Assemblée Générale constitutive à Guthmannshausen (RFA) du 28 juin au 3 juillet 1998 ce réseau a pour objectifs, entre autres, d' "*instituer une réelle coopération entre organisations de jeunes agriculteurs (trices), entre le monde rural des pays d'Europe par l'intermédiaire des régions d'Europe impliquées dans des séminaires trinationaux organisés par la FNCIVAM avec l'appui financier de l'OFAJ* "[2].
Cela afin d'" encourager et faciliter les échanges bilatéraux et multilatéraux de jeunes ", de "mettre en place des parcours européens de formation ", d' "offrir des possibilités de stages professionnels ", de "développer des études comparatives " dans des "groupes d'études européens ". Avec le but avoué de promouvoir la citoyenneté européenne.

[1] Compte rendu d'activités 1997 de la FNCIVAM, p. 4

[2] Statuts, article 2 paragraphe 1

7. LES CENTRES DE FORMATION

Texte de 1998

Au cours des années 1960 les CIVAM mettent en place trois centres de formation dans les Alpes-Maritimes, l'Aude et l'Allier. L'intérêt pour l'organisation de se doter de telles structures est alors double :

- décentraliser les stages et les échanges internationaux, dans des infrastructures en mesure d'héberger des groupes et offrant un cadre de travail équipé
- offrir un " point de chute " pour les déplacements des groupes CIVAM



Aussi ces centres ont-ils pour but :

- d'organiser et de favoriser, sous toutes ses formes, la promotion sociale, l'Education permanente et l'utilisation des temps de loisirs du monde rural ;
- de créer un centre de documentation, d'accueil et de loisirs ;
- de contribuer à toute action dont le but technique, économique ou social vise un "mieux être" et un "mieux vivre" du monde rural en général et des agriculteurs en particulier;
- de permettre aux ruraux la pratique d'activités de plein air et de voyages internationaux, entre autres, réservés jusqu'ici à certaines catégories ;
- d'être un carrefour favorisant rencontres et échanges entre agriculteurs de régions et de pays différents, entre ruraux de professions diverses, entre ruraux et citadins ;
- de promouvoir l'aménagement rationnel de l'espace rural en fonction des besoins des ruraux et du développement du tourisme social[1].

La Colle-sur-Loup

Le centre national de promotion " La Mimosaie " dans les Alpes-Maritimes acquis par la FNCIVAM en 1964 et inauguré officiellement le 27 juin 1967 après des travaux de rénovation, est le premier des centres de formation CIVAM.

Utilisé pour l'accueil de voyages d'études, séjours culturels, séjours individuels et familiaux, l'organisation de rencontres internationales et l'accueil et l'hébergement de stages de la FNCIVAM : stages de 3-4 jours de formation de responsables (formation humaine, formation économique), mais aussi stages de 200 heures bloqués sur 5-6 semaines, pendant l'hiver, qui ont permis pendant des années à de jeunes adhérents CIVAM de toute la France d'obtenir la capacité professionnelle pour s'installer en évitant les problèmes sur l'exploitation posés par des journées séparées de stage planifié sur plusieurs mois.

A titre d'exemple, des activités du centre on peut citer un stage organisé en 1979 pour des agricultrices, techniciennes et animatrices de toute la France, autour de sociologues, sur la place de la femme dans l'agriculture[2], un séminaire franco-allemand " au sommet " réunissant les responsables fédéraux de l'Association de la Jeunesse rurale allemande et de la FNCIVAM pour étudier les moyens de donner une nouvelle impulsion aux échanges et à la coopération[3], ou un " séjour culturel " pour agriculteurs réunissant des exploitants venus de toutes les régions de France, en 1969.

---

[1] Pierre Forest, La formation des responsables exerçant des fonctions électives dans les associations en milieu rural, étude FNCIVAM, 1987, p. 120

[2] *Evolution Agricole,* n° 90, 1979, p. 3

[3] *Evolution Agricole,* n° 58, 1971, p. 4

Ce type de séjour, culturel, est une illustration de la volonté des CIVAM de permettre une ouverture du milieu agricole sur le monde moderne et de l'intérêt d'un centre national de promotion pour la FNCIVAM :

"*permettre à des personnes venant d'horizons différents, travaillant dans des structures d'exploitation très variées, allant du maraîchage de la région de Cavaillon à l'élevage des montagnes d'Auvergne en passant par les viticulteurs audois ou girondins, ayant presque toutes la charge de responsabilités importantes dans des organisations professionnelles de type coopératif, mutualiste, syndical, de se rencontrer, de confronter leur point de vue* "[1].

Centre de Couiza

Le château des Ducs de Joyeuse, propriété de la commune louée par le GDCIVAM de l'Aude en 1966 par bail emphytéotique de 99 ans, est ouvert avec l'ambition d'être à la fois un centre de formation avec hébergement pour agriculteurs de l'Aude et un centre d'accueil et d'hébergement de groupes de stagiaires de la FNCIVAM.

Cosne d'Allier

René Commergnat, un des fondateurs du mouvement, relate, dans son "Histoire des CIVAM"(1986), les conditions de travail de 1957 : "*J. Franceschi occupait une petite table avec une chaise légère sous les combles de la rue Récamier (...). Derrière lui, dans un espace libre entre une poutre et le bas du toit, Mme Poncin qui portait les chapeaux divers du secrétariat ... Le visiteur accidentel, arrivant de sa province profonde, se trouvait un peu interloqué, au bout de six étages, de découvrir le poste de commandement original du chef des CIVAM*".

Le château de Petit-Bois propriété de la commune louée au GD CIVAM de l'Allier en 1968 avec un bail de 30 ans, centre de promotion remplissant les mêmes fonctions que celui de Couiza, a diversifié ses activités vers l'hébergement de quelques travailleurs locaux (Foyer de jeunes travailleurs) et l'accueil d'une colonie de vacances l'été pendant quelques années[2]. Par la suite, en 1975 la FNCIVAM redéfinit les orientations des trois centres, Cosne d'Allier et Couiza étant destinés à avoir une vocation agricole plus marquée, tandis que le centre de la Colle-sur-Loup se tourne vers une vocation culturelle et méditerranéenne.

Les 16 et 17 septembre 1965, le Conseil d'Administration de la FNCIVAM se réunit à la Colle-sur-Loup. A cette occasion Joseph Franceschi, comme le rapporte le procès-verbal, "*dit sa joie de se trouver avec le C.A. à la Colle-sur-Loup, pour la première fois, dans la Maison des CIVAM* " et "*manifeste sa fierté, son émotion*". " N'est-ce pas légitime, dans l'atmosphère CIVAM empreinte d'amitié, de fraternité, de sérieux, dans cette maison ouverte à tous, dans cette infrastructure où tous se sentent chez eux ? ". C'était en effet un " pari de pionniers d'avoir de véritables maisons des agriculteurs "[3].

A cela, s'ajoute le fait que cette " maison des CIVAM " s'inscrivait dans un développement du mouvement que l'on pourrait exprimer en termes (im)mobiliers : d'un tiroir dans les locaux du service d'action sociale de la Ligue de l'Enseignement, en passant par un bureau rue de Récamier, aux actuels locaux rue du Chevaleret. Mais, si ces centres étaient la satisfaction d'une revendication de parité de vie pour les “ civilistes “ ils constituaient aussi de lourdes charges. Aussi si le GDCIVAM de l'Allier, locataire, a conservé son centre, la FNCIVAM s'est séparée, en 1998, de " la Mimosaie " dont le fonctionnement avait stoppé en 1992, tandis que le centre de Couiza n'est plus CIVAM.

---

[1] P. Barde, "Séjours culturels pour agriculteurs au centre national de promotion de la Colle-sur-Loup", *Evolution Agricole*, n° 47, 1969, p.3

[2] La colonie de vacances de la municipalité d’Alfortville (94), dont J. Franceschi était le maire.

[3] Pierre Forest, *op. cit.*, *ibid*.

8. La formation a la comptabilite et a la gestion simplifiee

Texte de 1998

Ecoles de progrès et centres de conseil technique aux agriculteurs les CIVAM mettent au point, dès les années 1960, des formations à la comptabilité et à la gestion simplifiée. De façon générale l'action du mouvement CIVAM dans le domaine de la formation s'inscrit autour de deux objectifs :

- **former les agriculteurs pour être plus performants dans la conduite de leur exploitation**
- **permettre au monde rural et agricole de suivre l'évolution de la société.**

Aussi, les formations en comptabilité et gestion visent à apporter une aide à la décision pour l'exploitant ; elles doivent être des outils permettant de prendre des décisions efficaces sur les aspects socio-économiques de la ferme.

L'action des CIVAM

« Dès l'automne 1973, j'ai pu constituer une première promotion d'une quinzaine d'agriculteurs et d'agricultrices décidés à se former à la comptabilité-gestion, à partir de leurs propres chiffres d'exploitation.



La plupart étaient adhérents du Centre de comptabilité-gestion de la chambre d'agriculture, mais ils trouvaient la facture de plus en plus " salée " et surtout, la remise trop tardive des résultats de gestion ne leur permettait pas de prendre les bonnes décisions en temps voulu.

Ces agriculteurs et agricultrices (de 25 à 45-50 ans) ont donc accepté de " revenir à l'école ", à raison d'une demi-journée par semaine, pendant près de deux ans, pour apprendre à :

- analyser les documents qu'ils recevaient
- enregistrer leurs chiffres comptables, mais aussi techniques
- à se former aux règles essentielles de fiscalité
- à comparer et à raisonner en groupe leurs résultats,

Et ceci avec un double objectif :

- suivre leurs exploitations en temps réel
- être en mesure de choisir ce qu'ils pouvaient réaliser eux-mêmes et ce qu'il valait mieux sous-traiter à un service extérieur.

Ces quinze volontaires ont dû afficher courage et persévérance

- pour aller jusqu'au bout de leur démarche de formation avec des outils alors bien rudimentaires
- mais surtout pour faire face à des conflits, avec le centre de gestion qui n'entendait pas prendre à l'époque, au niveau de la facture, leur travail d'enregistrement, voire, pour certains, avec le Crédit Agricole, en cas de difficulté momentanée de trésorerie, ou pour obtenir un prêt à taux bonifié auquel ils pouvaient prétendre.

La réussite de cette première expérience de formation a permis par la suite de conduire, de 1975 à 1982, six autres groupes de 12 à 15 personnes, dans ce département, avec amélioration progressive des outils d'enregistrement.

En 1983, le GD CIVAM du Cher a été conventionné par le Ministère de l'Agriculture pour mener une expérimentation de formation à la gestion simplifiée. La méthode utilisée avec les sept groupes précédents ne peut être reprise telle quelle. Une adaptation sévère s'impose. Ce sera la méthode ST. RE. GEST (Situation de Trésorerie, Résultats, Gestion) que je mets progressivement au point, méthode qui sera reprise ensuite par plusieurs départements.

Dès 1985, Claude AUFRERE, ex-formateur de la FNCIVAM en économie, adaptera même avec succès un logiciel informatique pour assurer un suivi à cette méthode. »

Jacques Bichaud, "La formation à la gestion dans les CIVAM du Cher".

L'arrivée de l'informatique

En effet, dès le début des années 1980 l'informatique fait son entrée dans les plans de formation des CIVAM. Cela s'inscrit, d'une part dans l'aide à la décision pour les exploitants qui nécessite de faire appel aux outils les plus performants disponibles. Il s'agit d'autre part, de répondre à la vocation des groupes CIVAM d'œuvrer pour l'évolution et le progrès du milieu rural et agricole. En 1981 et 1986, la FNCIVAM publie deux numéros d'*Evolution Agricole* consacrés à l'informatique. Dans l'éditorial du numéro spécial de 1986, il est écrit :

L'outil informatique

Parmi les grands objectifs du Développement Agricole, les associations de développement en milieu agricole et rural en privilégient au moins trois :
- satisfaire les besoins en formation
- œuvrer pour une réduction des coûts de production
- contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des actifs agricoles.

En s'engageant dans le processus d'informatisation des exploitations agricoles, la démarche des associations de développement agricole reste fidèle à ces objectifs.

L'informatique ne doit pas être réservée exclusivement à une élite et à quelques passionnés de technologie nouvelle. Tout actif agricole doit pouvoir, s'il le désire, s'informer, se former non seulement pour ne pas "subir" l'informatisation progressive de l'environnement de son exploitation, mais si possible chercher à acquérir une maîtrise suffisante pour l'intégrer comme outil de travail.

Evolution Agricole, n° hors série spécial informatique, décembre 1986.

L'informatique, pour les animateurs et responsables CIVAM à l'origine de ce volet de l'action du mouvement, est donc avant tout un outil à la disposition des agriculteurs pour simplifier la gestion de leurs exploitations. Mais le choix des CIVAM de mettre en place des initiations et des formations à l'informatique reposait aussi sur l'idée que face à l'informatisation inéluctable de la société, il fallait aider les agriculteurs à maîtriser et non subir cette évolution[1]. En cela, elle se plaçait dans la logique de l'action des CIVAM depuis leur origine : le progrès pour tous et maîtrisé par tous.

A propos du S.I.A.R. (Salon Informatique Agricole et Rural)

Ce n'est pas un hasard que la dénomination première des CIVAM contenait "Information et Vulgarisation" : toute nouveauté, innovation ou technologie nouvelle concernant le monde agricole ou pouvant le concerner, déclenche un réflexe chez les responsables et adhérents, d'aller voir, de tester, de comparer, d'expérimenter et ensuite d'adapter. Ainsi au début des années 80, le groupe de Vaison décide d'organiser une grande réunion d'information sur l'informatique et la télématique avec quelques exposants pionniers en ce domaine.On décide de renouveler l'expérience et l'année suivante, en 1983, ce fut le premier Salon Informatique Agricole ; réédité en 1984 et 1985 ; transféré à Cavaillon où il passa à la dimension nationale en 1986, 1987 et 1988 (...).

Histoire du CIVAM du canton de Cavaillon, 1998, pp. 35-37

[1] J. Ferrané, "Informatique et développement", *EA*, n° 104, 1983, p. 6

9. DE LA DIVERSIFICATION AUX CIVAM THEMATIQUES

Texte de 1998

Rappelons que la politique agricole qui se met en place au lendemain de la guerre est résolument tournée vers la modernisation du travail agricole. Le modèle de développement qui se met en place, autour d'une approche technicienne, productive et moderne - un référentiel technique - de la profession agricole, obtient l'adhésion presque sans réserves de la masse des agriculteurs. Ce type d'agriculture présente, en effet, l'avantage d'obtenir de bons résultats économiques tout en donnant une image valorisante : le paysan " ingénieur ".
Mais il exclut, dans le même temps, de la profession agricole ceux qui ne répondent pas aux critères de la compétitivité économique.



Au milieu des années 1970 apparaissent les premiers signes d'une critique de ce modèle[1]. : Les premières tentatives de trouver des solutions alternatives. Certains agriculteurs condamnés par le modèle économique dominant, choisissent de se maintenir coûte que coûte dans le milieu rural et la profession agricole en diversifiant leurs activités et leurs revenus.

Avant que n'apparaisse le terme de diversification, l'expression " compléments de revenus " est utilisée pour parler des différentes initiatives prises par ces agriculteurs : activité non agricole sur l'exploitation ou à l'extérieur, petite production complémentaire, etc.

Ces " stratégies " nouvelles peuvent être regroupées en trois catégories :

- Agriculture/transformation/ commercialisation
- Agriculture/accueil à la ferme
- Agriculture/artisanat/services.

Toutes reposent sur l'idée qu'il existe des " gisements de ressources " dans lesquels on peut trouver des opportunités de développement et des possibilités de s'en sortir en inventant des combinaisons de différentes formes de production et de services ruraux.

L'action des CIVAM

Ces agriculteurs trouvent leur place au sein du mouvement CIVAM dès le début des années 1980, et ce pour une raison essentielle : le besoin de formation et de réflexion sur le développement de cette filière.
En effet, les filières de formation des agriculteurs ne leur donnent pas les moyens de cerner les différents aspects de ces productions (techniques, débouchés, transformation, commercialisation, …). Cette nouvelle activité sort du référentiel du métier traditionnel.
De plus, ni le Ministère de l'agriculture ni les O.P.A. ne s'intéressent à la réflexion sur le développement de ces nouvelles activités[2].

---

[1] Pierre Muller, Alain Faure, Françoise Gerbaux, *Les entrepreneurs ruraux*, Paris, L'Harmattan, 1989, p. 21

[2] Sauf pour le tourisme : APCA, FNSEA, CNJA et CNMCCA créent en 1975 l'association "Agriculture et Tourisme".

Le mouvement CIVAM va lui, s'y intéresser de très près notamment en organisant, pour les techniciens et responsables agricoles, des stages sur des thèmes tels que " la législation commerciale et sanitaire des produits fermiers ", " le perfectionnement des responsables d'activités agrotouristiques " ou " tourisme vert et économie ".

a) Le tourisme à la ferme

La FNCIVAM, qui se dote d'un service " Tourisme Rural "

- organise des stages. Ainsi, par exemple, un stage sur " la conception des produits touristiques grâce à la démarche marketing " au centre de Couiza en 1989,
- diffuse, au moyen de la revue *Evolution agricole,* des informations sur le développement des activités touristiques en milieu rural (financements, législation, etc.).

Enfin, les CIVAM réalisent des études et des expérimentations : en 1989, dans le Tarn, une étude est réalisée par la FR CIVAM Midi-Pyrénées sur les besoins de formation pour le développement des activités touristiques; en 1991, une " étude de faisabilité pour un tourisme culturel vert en Cévennes " est effectuée par la FD CIVAM du Gard[1].

b) Les produits fermiers



Après avoir au cours des années 1980, organisé des stages de formation sur les produits fermiers[2], la FNCIVAM apporte, au cours des années 1990, sa contribution au développement de cette filière par l'organisation, en 1993, d'un salon des produits fermiers à Paris, puis par son appui à la création, en 1998, de la FNAPF (Fédération Nationale des Associations de Producteurs Fermiers). En 1990 un colloque est organisé par la FR CIVAM Midi Pyrénées à Villefranche de Lauragais. Le titre des actes, " Les produits fermiers prennent de la hauteur "[3], donne une idée du développement que les CIVAM escomptent pour la production fermière. Et le projet de la FN est ambitieux : organiser à Paris un Salon national des produits fermiers. En 1992 des réunions de préparation ont lieu, et le salon est alors prévu pour la fin de l'année[4]. Il aura finalement lieu en 1993, entre le 15 et le 18 octobre. Dans le CIVAMédia d'août-septembre 1993, Françoise Marty, présidente du comité d'organisation annonce déjà " Paris Fermier, Pari gagné "[5].

En octobre la réalité confirme cette prévision, et Jean-Yves Griot écrit dans l'éditorial de CIVAMédia, que le premier salon national des produits fermiers " *s'est révélé être un immense succès* "[6].

En effet, 192 producteurs ont reçu 12715 visiteurs et 1127 professionnels de la distribution. L'événement est largement médiatisé : Gault et Millau, Le Monde, La France agricole, de nombreux journaux de province, ainsi que FR3, France Inter, etc.

En 1998, le " Salon Paris Fermier " a connu sa sixième édition (25 mille visiteurs sur quatre jours, et une superficie de 5 400 m2).

---

[1] À titre d'exemple, le témoignage d'un pionnier du tourisme à la ferme en Dordogne: Claude Berguin, "Le tourisme rural", *Evolution agricole*, n° 99, 1982, pp.6-8

[2] *Evolution agricole*, n° 105, 1983, pp. 10-11

[3] Voir sur ce colloque le n° hors série d'*Evolution Agricole*, novembre 1990.

[4] *CIVAMédia*, n° 96, avril 1992, p. 4

[5] *CIVAMédia*, n° 107, 1993, p. 1

[6] *CIVAMédia*, n° 108, 1993, p. 1

Dans la suite logique de cette action de promotion des produits fermiers auprès du public la FNCIVAM s'attache ensuite à favoriser la structuration de la production fermière. Dans ce but, ont lieu à l'ENESAD de Dijon les 31 mars et 1er avril 1998, les Troisièmes Rencontres nationales des associations de producteurs fermiers. Le lendemain le journal Sud-Ouest en rendait compte ainsi :

" C'est sous son égide (la FNCIVAM) que les " fermiers" montèrent à Paris, voici quelques années, pour y organiser un premier salon des produits près de la gare d'Austerlitz. Celui de l'an passé porte de Champerret connut un succès retentissant.
Aussi aujourd'hui, la production fermière doit-elle organiser et maîtriser ce développement. C'est ainsi que les 3èmes Rencontres nationales de producteurs fermiers, qui s'achevaient hier à Dijon, avaient notamment pour objectif d'élaborer des propositions pour une meilleure reconnaissance. Au cours de ces assises, les représentants de quelques 2 000 producteurs ont décidé de mettre en place la Fédération nationale des associations de producteurs fermiers."[1].

Cette Fédération, la FNAPF, sera créée, le 18 juin 1998 à Clermont-Ferrand, par la FNCIVAM, le réseau AVEC (Agriculteurs en Vente Collective directe) et la Confédération Paysanne[2].

c) Les CIVAM apicoles

En 1981 est créé, dans le Lubéron, le premier CIVAM apicole[3] : le " CIVAM apicole du Lubéron et des Alpes du Sud ", animé par Gaston Carretier. Il a pour origine les sessions de formation (actualisation des connaissances, perfectionnement) organisées depuis 1974 par la FD CIVAM du Vaucluse[4]. Ce CIVAM prend rapidement une dimension régionale, puis étend même ses actions aux départements de la Drôme et du Gard.
A côté des actions de formation (330 journées stagiaires en 1982, 440 en 1983), le CIVAM se signale par la création d'un " rucher-école " d'étude et d'expérimentation, l'organisation en 1983 d'une " Première Semaine Régionale de l'Apiculture " à Avignon, etc.



Très actif le CIVAM du Lubéron est à l'origine, en 1984, de la première " Rencontre nationale " des CIVAM apicoles[5]. Une cinquantaine de personnes représentant une dizaine de groupes y participent.
En octobre 1985 toujours à l'initiative de Gaston Carretier et du CIVAM apicole du Lubéron, 19 représentants de 7 CIVAM apicoles[6] se réunissent à Lyon et créent un inter-groupe apicole[7].

Dans un article d'*Evolution Agricole*, A. Saint Germain rappelle les idées essentielles qui justifient cet intergroupe : " *entraide et solidarité inter-CIVAM apicoles, échanges de renseignements et d'expériences* ", il constate la diversité des pratiques, des expériences des différents groupes et affirme que " *nous*

---

[1] Reproduit dans *CIVAMédia*, avril 1998, supplément "Fermier".

[2] *CIVAMédia*, juillet-août 1998, p. 1

[3] *Evolution agricole*, n° 98, p. 11

[4] *Evolution agricole*, n°105, 1983, p. 14

[5] *Evolution agricole*, n°110, 1984, p. 11

[6] Lubéron et Alpes du Sud, Vosges et Avolets, Pic de Nore au Canigou, Alpes-Maritimes, Velay, Moyenne Tarentaise en Savoie, Assoc. Régionale pour la Promotion des miels de montagne du Massif Central.

[7] *CIVAM Média,* n° 27, 4 nov.1985, p. 1

sommes donc riches de nos différences et dans le cadre d'un intergroupe nous devrions pouvoir nous enrichir de cette diversité "[1]. Afin de faciliter cette communication il est prévu un bulletin mensuel.

Au-delà de son dynamisme et de sa capacité à travailler " en réseau ", l'intérêt de l'apiculture dans le mouvement CIVAM est que ces CIVAM ont deux caractéristiques spécifiques de ce que la diversification va apporter au mouvement :

- l'activité apicole implique des habitants du rural, pas nécessairement agriculteurs inscrits à la MSA. Par la suite, d'autres groupes (villages fleuris, tourisme, etc.) vont développer des projets impliquant tous les acteurs d'un même espace, avec une dimension rurale et non plus seulement agricole
- cet intérêt d'un groupe pour une seule production conduira également à la multiplication de CIVAM thématiques, ayant souvent des adhérents peu nombreux mais très actifs

De la diversification aux CIVAM thématiques

A partir des années 1980 de nombreux groupes ou associations qui s'affilient à la FNCIVAM sont soit ruraux, soit tournés vers un thème unique d'action :

- oléiculture,
- trufficulture,
- apiculture,
- villages fleuris, etc.



Ainsi sur le fleurissement de village, une association de Grignan dans la Drôme affiliée en 1991 sous le nom de " CIVAM de Grignan, village fleuri " énonce à l'article 2 de ses statuts :

> *" Cette association a pour but de promouvoir le fleurissement, la propreté, la protection et le développement du patrimoine végétal de Grignan, en respectant son caractère de village en Drôme provençale ".*

Néanmoins on peut dire en conclusion, que ces petits " groupes d'intelligence à plusieurs ", porteurs de réflexions, d'initiatives, de projets de développement local, sont, par rapport à leurs prédécesseurs des années 1960, des groupes plutôt " fractionnés ". Là où les CIVAM des débuts accueillaient un public très large d'agriculteurs (trices) intéressés à toutes ou seulement à certaines des activités de leur groupe, les CIVAM thématiques ont tendance à fractionner le public visé par des buts associatifs très ciblés.
Un moyen de dépasser cette faiblesse c'est à dire de faire que les groupes CIVAM restent des lieux de rencontre et de discussion pour des gens aux horizons et centres d'intérêts divers, peut passer par la constitution, à l'intérieur de groupes à base de recrutement large, de sections spécialisées.

[1] Aimé Saint Germain, "Un intergroupe à parfum de miel", *Evolution agricole*, n°114, 1985, p. 9

La naissance du CELAVAR

En 1982 les responsables administratifs de cinq associations nationales travaillant en milieu rural - dans les domaines du développement, de la formation, de l'animation - et de courants de pensée proches, décident de se rencontrer. A partir de 1985 ils élaborent des pistes pour un projet de réforme du fonctionnement de la Promotion Collective Agricole.

Ces cinq associations sont :

- L'Association pour la Formation et l'Information Paysannes (AFIP),
- Culture et Promotion,
- Le Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne (MRJC),
- Peuple et Culture,
- La FNCIVAM.

Leur projet est présenté au Ministre de l'agriculture qui ne donne pas suite en raison de la proximité des élections législatives de 1986.
Les responsables des cinq associations décident, malgré tout, au vu de l'intérêt pour chacun de ces contacts, de continuer à se rencontrer régulièrement pour apprendre à mieux se connaître et s'affirmer en tant que collectif de proposition. Cependant, pour accroître leur " poids ", ils décident d'élargir leur groupe aux Foyers Ruraux (FNFR) et à la Ligue de l'Enseignement.

Ainsi naît le **C**omité d'**E**tudes et de **L**iaison des **A**ssociations à **V**ocation **A**gricole et **R**urale : **CELAVAR**.

Fonctionnement et actions du CELAVAR

Le CELAVAR, regroupement informel, dont le support administratif est la FNCIVAM, se donne comme objectifs :

- de permettre aux associations du comité de se connaître mieux, les relations ayant été jusqu'alors basées plutôt sur la concurrence que sur la concertation,
- d'établir entre elles des échanges d'informations multiples afin de permettre à toutes les associations du collectif de se mettre au niveau commun d'information,
- de se concerter pour des actions ponctuelles,
- d'assurer une représentation coordonnée du monde associatif auprès des principaux partenaires du milieu rural,
- de mettre en œuvre des projets communs.

Le premier projet commun du comité sera : la réalisation d'une étude d'évaluation de l'insertion et de l'intervention des associations dans le milieu rural et agricole, en 1987. Au cours de l'année 1988, trois autres associations rejoignent le CELAVAR :

- le Groupement de Recherche pour l'Education et la Prospective (GREP)
- le Service Central d'Initiative Rurale (SCIR)
- l'Union Nationale des Centres Permanents d'Initiation à l'Environnement (UNCPIE).

Pour conduire d'autres projets en commun et obtenir quelques aides financières le CELAVAR se donne une existence juridique, sous la forme d'une association de gestion, avec un conseil d'administration, constitué par les délégués des dix associations adhérentes.
Son siège est alors fixé à la FNCIVAM, et la présidente en est Jacqueline Mengin, de Culture et Promotion.
En tant qu'association, officiellement déclarée, le CELAVAR devient la douzième coordination associative, représentant le secteur du développement agricole et rural, avec un statut de membre à part entière, du Fonds National du Développement de la Vie Associative (FNDVA). Ainsi le délégué du CELAVAR[1] put participer aux réunions du comité de gestion du Fonds et veiller à ce que les actions de formation de responsables des dix associations du CELAVAR soient correctement prises en compte.

A partir de 1989, trois nouvelles associations adhèrent au CELAVAR :

- l'Association Nationale pour le Développement Local et les Pays (ANDLP), devenue ensuite UNADEL
- Culture et Liberté (CEL)
- la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France (FCSF)

Puis, à partir de 1993, le CELAVAR collabore régulièrement avec d'autres organisations nationales impliquées dans le développement rural, et en 1996 six de ces organisations obtiennent le statut de partenaire associé du CELAVAR :

- l'Association des Ruralistes Français (ARF)
- la FN CUMA
- la Fédération Nationale de l'Habitat Rural et de l'aménagement du territoire (FNHR)
- Mairie conseils…

Quel bilan ?

Un certain nombre d'avancées sont à mettre au bilan du CELAVAR, dont la FNCIVAM a pu profiter. :

- mise en place d'un processus de concertation permanente entre le Ministère de l'agriculture et le CELAVAR.
- mise en commun des réflexions des uns et des autres, et définition d'axes politiques communs, fondant les propositions du CELAVAR.
- place au sein du FNDVA.

Au final, le CELAVAR aura permis aux associations qui y ont adhéré de confronter (ou de conforter) leurs positions, de rencontrer de nouveaux partenaires pour des initiatives, etc. Mais il aura aussi permis, à chacune des associations, d'obtenir un poids pour leurs positions et leurs propositions qu'elles n'auraient pas eu séparément.
Enfin, il est un moyen de réaliser et mettre en place ensemble des séminaires

[1] Jacques Bichaud de la FNCIVAM le sera pendant 3 ans

11. La formation AAP (Agriculteur Animateur de Projet)

Texte de 1998

L'origine de la formation AAP

"Requalifier les espaces ruraux dans les nouveaux enjeux de la société est de l'ordre de la recherche développement : c'est de cela que participe l'expérience des " Agriculteurs Animateurs de Projets" (AAP) mise en place par les associations CIVAM, depuis octobre 1990 "[1]. Cette "recherche développement " visant à " requalifier les espaces ruraux " que François Plassard présente comme étant au fondement de la démarche AAP, correspond à ce qu'il nomme, dans un autre texte[2], la "nouvelle vague" : une nouvelle logique de développement. La première vague du développement agricole est celle qui, au lendemain de la guerre, se construit autour d'une " logique d'intégration de l'agriculture à la société industrielle ". A partir des années 1975 apparaît une nouvelle vague née en réaction aux défauts et aux excès de la première : pollution, abandon de certaines zones de l'espace rural français, appauvrissement de la diversité, augmentation du chômage quand l'industrie n'absorbe plus les bras que lui amène l'exode rural. Cette deuxième vague naît de la contestation de la première.

Comment conduit-elle à la formation AAP ?

Les acteurs de cette nouvelle vague passent d'une économie d'objet (maximiser la production de matière première agricole) à une économie de projets (organiser des différences sur un territoire). Pour cela il n'existe pas de recettes générales transposables sur toutes les exploitations, mais plutôt des modes de raisonnement nouveaux à acquérir. L'émergence et l'accompagnement de ces projets de développement économique alternatif posent des questions auxquelles les organismes officiels du développement agricole n'apportent aucune réponse. Aussi le développement de cette économie de projets conduit-il comme lors des débuts de la vulgarisation du progrès agricole des années 1960, à la constitution de "petits groupes d'intelligence à plusieurs".
Ce sont ces groupes qui vont porter les Agriculteurs Animateurs de Projets.

Les fondements de la pédagogie AAP

Selon François Plassard qui était coordinateur pédagogique de la formation AAP, celle-ci repose sur l'affirmation d'une dialectique :

- former des agriculteurs animateurs de projets
- construire un réseau-ressources pour ces projets

Cette relation dialectique AAP/réseau, (il n'y a pas plus d'action possible pour l'AAP sans l'appui d'un réseau que de réseau sans quelqu'un pour l'animer) constitue la première pierre angulaire du programme. La seconde, est la dialectique AAP/accompagnateur (la personne, qui peut être un technicien, un enseignant, etc., qui guide et soutient l'AAP). La troisième pierre angulaire est le rapport AAP/groupe porteur de projet, c'est-à-dire le potentiel du groupe pour

[1] François Plassard, *Territoires en prospective. Quel nouveau contrat ville-campagne ?*, éd. ADIR, 1994, p. 149

[2] François Plassard, "Agriculteurs Animateurs de Projets. Au cœur de la nouvelle vague", Actes du colloque *L'intelligence à plusieurs en milieu rural*, Avignon, avril 1992, édition PROCIVAM, 1992, pp. 8-14

porter le projet à son terme.Ainsi, "cette double dialectique AAP/accompagnateur, AAP/groupe étant installée, la formation va pouvoir se mettre en place pour relier l'AAP au réseau "[1]. Dans la suite de la formation, de nouveaux rapports dialectiques encadrent la pédagogie.

La dialectique acteur/stratégie ou prospective territoriale
Elle vise à "situer l'évolution de son projet dans les rapports conflictuels et/ou de partenariat des institutions, des organismes en place". En effet avec la constitution d'un groupe de projet sur un territoire, "la négociation ne s'effectue plus simplement avec les partenaires d'une même filière produit, d'une même corporation, comme pour les logiques "productivité, intensification, spécialisation", mais avec tout un ensemble de partenaires nouveaux, de manière transversale au territoire "[2].

La dialectique individu/projet ou " histoire de vie "

Elle concerne les liens qui lient l'individu porteur de projet, (sa personnalité, son environnement, ...), à la nature et aux chances de succès de son projet[3].
Enfin le choix pédagogique de la formation AAP qui la distingue d'autres organismes de développement est qu'elle fait le pari de prendre toutes les idées-projets, quel que soit leur état d'avancement. Alors qu'il est plus simple et plus rentable de mettre en place des formations qualifiantes pour des projets en phase de mise en place le programme AAP accueille les groupes à partir de la simple émergence d'une idée, pour les accompagner dans les phases exploratoire, de resserrement (tri dans ce qui a été exploré) et de mise en place du projet.

La mise en place de la formation AAP

Lancée en 1990, par le réseau CIVAM et initiée par la région Midi-Pyrénées, l'expérience AAP bénéficie d'un contrat expérimental avec le ministère de l'agriculture et de la CEE. Une première phase, " prototype ", de deux ans est réalisée avec 100 agriculteurs et 50 projets de groupe, dans 6 régions.
En 1993 une nouvelle phase commence, pour la même durée de formation, et avec deux avancées :

- la démultiplication des projets AAP,
- des partenariats avec d'autres réseaux associatifs (AFIP, CUMA, PEC).

Le dispositif de formation

Il comprend :

- des groupes d'initiatives (porteurs de projet)
- un ou deux animateurs (AAP)
- un agent de développement
- une structure locale d'appui
- une équipe de formation

[1] François Plassard, *Territoires en prospective. Quel nouveau contrat ville-campagne ?*, éd. ADIR, 1994, p.150
[2] F. Plassard, *op. cit.*, p. 150
[3] Sur ce point voir B. Laquièze, "A propos des agriculteurs animateurs de projets", Pour, n° 135, 1992, pp. 149-151

L'articulation, entre ces différents acteurs du programme AAP et la philosophie de son fonctionnement, est la suivante

Présentation générale du dispositif de formation

Le projet général conçu, animé et géré par la *FNCIVAM, vise à la mise en place d'un réseau de professionnels démultiplicateurs et animateurs de projets économiques collectifs de développement local. (...). L'objectif est double : former des " agriculteurs-animateurs de projet de développement " (AAP) et constituer un réseau -ressources pour ces projets.*
Les opérateurs de ce projet sont multiples : des groupes porteurs de projets, un ou deux animateurs (AAP) par groupe qui suivent la formation, une structure locale CIVAM d'appui, un agent de développement accompagnateur du projet et l'équipe de formation.
La formation proposée comprend un tronc commun de sept sessions par an, des stages en option et un processus d'auto-formation accompagnée à partir de l'activité d'animation du projet de chaque stagiaire.
La formation est étalée sur une période de 2 ans qui permet qu'un projet soit conduit en passant par toutes les étapes nécessaires à son aboutissement.
La formation se déroule en même temps que l'intervention des AAP dans la conduite d'un projet collectif local. Cette formation est donc, un processus continu, assurée par une auto-évaluation de la conduite du projet et de sa propre formation par l'AAP lui-même ainsi que par la constitution d'un binôme accompagnateur-AAP.
Le dispositif de formation comprend deux niveaux principaux : les sessions et un travail sur le terrain constitué par les binômes Animateurs-Accompagnateurs.
L'équipe pédagogique organise et anime ces deux niveaux. Le processus, considéré dans son ensemble, fait largement appel à une pédagogie active.

document "Formation AAP : Agriculteurs Animateurs de Projets de Développement"

Pour quels résultats ?

La mise en place du programme AAP constitue, dans l'évolution de la formation à la FNCIVAM, un véritable saut qualitatif.
En effet on passe alors, d'une part d'une pédagogie verticale à une pédagogie horizontale, d'autre part de formations autour d'intentions floues à des formations articulées autour d'un projet précis.

De plus à côté du tronc commun de la formation mis en place par et avec des animateurs CIVAM et des intervenants extérieurs, les stagiaires peuvent individualiser leur parcours en allant suivre des sessions dans des structures telles que les ENITA, les ESA ou les stages SUAF des Chambres d'agriculture.

Enfin la qualité de la formation permet d'obtenir une reconnaissance du Ministère de l'agriculture : la formation peut, si les candidats remplissent les conditions, être sanctionnée par un Certificat de Spécialisation (C.S.) de niveau IV (équivalent baccalauréat).

Une formation finalisée

Parce qu'elle est finalisée, c'est-à-dire bâtie autour d'un projet dont les avancées, l'échec ou le succès relatifs, sont visibles et évaluables - on peut poser la question : quelle a été la "valeur ajoutée" d'une formation AAP ?

A cet égard, l'évaluation réalisée par la FRCIVAM Auvergne sur les projets de la région, a notamment conclu que la formation avait apporté une valeur ajoutée sur trois points :

- les stagiaires ont appris à prendre des responsabilités
- les projets ont entraîné des créations d'emplois et ont conforté le revenu de certaines exploitations
- des stagiaires ont réussi leur réinsertion sociale et professionnelle.

L'étude menée en Auvergne cite un certain nombre d'exemples, parmi lesquels :

Pascal Boudet (Allier), AAP de la promotion 1993-95 qui a créé en 1996 une association, le Centre de Développement Rural et Culturel qu'il préside, puis, en 1997, il devient Président de la FD CIVAM de l'Allier et de la FR CIVAM d'Auvergne.
En 1998 le CIVAM de l'Allier a été retenu comme maître d'œuvre pour la mise en place du PPDA de l'Allier.
Les différentes structures, dans lesquelles il a pris des responsabilités, ont réussi à créer deux emplois d'animateur, départemental et régional.
Son projet de formation AAP, en lui-même, a conduit à mettre en place des visites d'exploitations pour touristes et scolaires, des circuits guidés, etc. Cela a permis la création d'un emploi.

Jean Pariseck (Indre), maire de sa commune, a lui réussit à mobiliser autour de lui d'autres élus, afin de créer une communauté de communes dont il est devenu le président : il est aujourd'hui appelé à gérer des projets de développement.

Les exemples sont nombreux. La synthèse des réalisations des 19 AAP d'Auvergne parvenus au bout de leur formation laisse apparaître que :

- 12 emplois ont été créés,
- 5 exploitations de porteurs de projet ont conforté leurs revenus sans créer d'emplois directs (mais on peut considérer que le maintien de leur activité a permis de protéger des emplois induits locaux),
- plusieurs stagiaires ont dépassé leur projet de départ et jouent un rôle d'animateur sur leur territoire, pour d'autres projets,
- des stagiaires ont pris des responsabilités associatives, politiques ou professionnelles.

12. La prospective du territoire

Texte de 1998

Pourquoi la prospective ?

Dès 1961 un auteur justifiait ainsi l'importance de la prospective :
" Jamais, les sociétés organisées n'ont eu aussi précisément conscience que leur avenir économique ne se déduit pas de leur passé, et qu'il contient le risque de la nouveauté. Telle est bien l'impulsion profonde qui justifie la notion moderne de prospective "[1].

En agriculture, la nécessité de recourir à l'outil de la prospective trouve son origine dans la crise agricole et les débats sur l'avenir de l'agriculture européenne (réformes de le PAC) qui soulèvent des questions engageant l'avenir. Pour faire face sans dommages au changement, il faut être capable de se projeter dans l'espace et dans le temps, de conduire sa pensée au-delà du court voire du moyen terme: faire de la prospective. Car " *seul cet élargissement du regard peut permettre de percevoir les différentes logiques qui s'entremêlent et dont la résultante donne à la réalité présente son aspect confus* "[2].

Cette prospective, qui est le fait " d'inscrire la vision du court terme dans une perspective du moyen-long " a un but dynamique : elle consiste à envisager un avenir qui ne soit pas la simple continuation du passé (prendre en main son développement, réinventer le métier d'agriculteur, ….) et se conçoit comme un auxiliaire de l'action (la prospective n'a de sens que si elle est suivie d'une action orientée par le résultat de la prospective).

Le diagnostic de territoire au service du projet

La logique de développement de la " deuxième vague ", celle des projets de diversification (produits fermiers, agri-tourisme, ….) repose notamment sur deux idées :

- il existe à l'état latent, potentiel, dans le milieu rural, des sources de revenus et de projets que l'on peut exploiter si l'on sait les repérer, les formuler puis les mettre sur pied,
- ces activités nouvelles s'appuient toutes sur une " re-territorialisation " de l'économie.

Ces deux éléments rendent l'utilisation de la prospective indispensable pour répondre à deux besoins:

a) posséder des méthodes de compréhension des territoires
Lorsque le territoire (re)devient le cadre de base pour le raisonnement dans la conduite des projets de développement économique, il faut pouvoir déterminer :

- les partenaires du projet,

---

[1] J.-R. Boudeville, *Les espaces économiques*, Paris, PUF (= Que Sais-Je ? n° 950), 1961, p. 123

[2] François Plassard, *Agriculteurs Animateurs de Projets. Au cœur de la nouvelle vague*, Actes du colloque *L'intelligence à plusieurs en milieu rural*, Avignon, avril 1992, édition PROCIVAM, 1992, p. 10

- les obstacles,
- les relations de partenariat ou de coopération entre les différents acteurs politiques, économiques, sociaux du territoire,

La re-territorialisation des projets conduit donc à la réalisation d'un diagnostic de territoire, afin de positionner clairement le projet par rapport à son cadre.

b) identifier les embryons de projets, dans leur phase d'émergence ou même avant.

Le diagnostic de territoire au service des communes

Cette approche de la prospective de territoire a été particulièrement développée, au sein de la FNCIVAM, par F. Plassard.
Elle a pour objectif de permettre l'identification des embryons de projets dont les acteurs locaux pourront se saisir.
Ainsi sur cette action, la FNCIVAM s'était transformée en prestataire de services pour les communes, groupes de communes ou chambres d'agriculture.

La plaquette[1] éditée par la FNCIVAM pour présenter et faire la promotion de ce service le présente ainsi :
La démarche part de l'idée qu' « il n'y a pas de territoires pauvres, il n'y a que des territoires sans projets ».
Mais, un certain nombre d'obstacles empêchent souvent le passage d'une simple idée à un vrai projet de développement

- comment créer les conditions favorables à la coopération entre les acteurs d'un territoire ?
- comment déceler les perspectives d'avenir susceptibles de remobiliser les acteurs locaux ?
- comment susciter l'esprit d'initiative, de solidarité, d'entreprise parmi les citoyens ?

La FNCIVAM se propose alors, par une démarche de prospective-action de faire un diagnostic des territoires ruraux afin de les dynamiser. Elle entend faire cela " *en combinant les démarches d'audit, d'étude d'expertise, de prospective et de créativité locale* ", éléments constitutifs de la prospective-action, et en les appliquant " *à une commune, un groupe de communes, un bassin de vie*".
Concrètement, cela passe par un travail en quatre étapes :

- prise de contact et détermination du territoire d'étude
- étude sur le terrain, par le biais d'entretiens réalisé auprès d'un échantillon représentatif de la population locale, suivie d'une analyse de ces entretiens en lien avec le contexte géographique, économique, humain, etc., du territoire.
- réunion publique sur les résultats de l'enquête et débat. Il s'agit ici de «provoquer des réactions, mobiliser les énergies, susciter les idées nouvelles»
- reprise en main, dans des groupes locaux, des idées apparues, avec le soutien des animateurs de la FNCIVAM.

Comment situer cette activité de "prospective de territoire" dans l'histoire et les objectifs des CIVAM ?
Elle apparaît à plus d'un titre, comme une action typiquement CIVAM. En effet :

- elle vise, par une vision élargie dans le temps et l'espace, à assurer à chacun le contrôle de son développement. Elle est, de ce point de vue, un outil pour des décisions rationnelles et maîtrisées par l'agriculteur (ou le rural).
- elle est, un des moyens d'œuvrer pour des campagnes plus vivantes, dynamiques et solidaires

D'ailleurs, des actions telles que le diagnostic de territoire au service des collectivités ne sont pas une nouveauté des années 1990 pour le mouvement CIVAM.

[1] Identifier les projets porteurs de l'avenir d'un territoire rural. Du diagnostic de territoire à la prospective-action

Ainsi, la revue *Evolution Agricole* rapporte dans un numéro de 1982 une expérience de ce type dans le Lot-et-Garonne, autour du lac de Néguenou [1] : en partenariat avec le GD CIVAM et d'autres acteurs locaux (SIVOM, conseiller général, maires des communes bordant le lac de Néguenou, DDA, etc.), la FNCIVAM avait été invitée à faire remonter puis mettre en place des projets d'activités autour du lac : définition des objectifs, moyens, animation.
Les activités touristiques mises en place à cette occasion avaient permis une relance de l'économie locale, une promotion des activités agricoles, en somme un meilleur développement rural.

Un exemple de prospective de territoire : Montpezat [2]

En avril 1993, la municipalité de Montpezat (Gard) passe un contrat avec la FNCIVAM pour la réalisation d'une étude afin de "bénéficier de multiples regards extérieurs pour mettre en perspective les questions, les "situations-problèmes" formulées par les habitants ".
En effet, les regards sont multiples dans cette étude les vingt membres du groupe d'évaluateurs étant, pour dix d'entre eux, des étudiants d'un DESS d'aménagement-développement de l'université d'Aix-Marseille, les dix autres étant des agents de développement, des animateurs associatifs, etc.
Tous ont en commun d'être extérieurs au territoire de l'étude.

Le travail se déroule alors en cinq étapes
L'analyse des documents et statistiques disponibles sur le territoire à étudier : sa localisation (les avantages et inconvénients de celle-ci), la population et l'urbanisation de la commune (l'évolution démographique, les éventuels déséquilibres dans le développement de l'urbanisation qui peuvent, par exemple, conduire à l'opposition de différents quartiers anciens et nouveaux, et.), l'occupation du sol et l'activité agricole (pour l'essentiel des vignes autour du village), les structures de développement local (charte intercommunale, existence d'une approche territoriale).

De cette première approche ressortent les atouts et faiblesses majeurs du territoire : situé à l'écart des voies de communication principales, il bénéficie de calme ; la population est en augmentation constante, mais les nouveaux arrivants sont essentiellement installés dans un lotissement construit à l'écart du village ; la principale activité économique, la vigne, est en crise ; la commune adhère à une charte intercommunale qui travaille autour des produits locaux et du tourisme du territoire des "Terres de Sommières" et sur un projet de circuit VTT.
On le voit donc, une commune dotée d'un potentiel intéressant, mais en doute sur les orientations à prendre, et sur celles déjà prises, face à quelques incertitudes. Le risque pour l'équipe d'étude est donc que le conseil municipal dans une telle situation attende de la prospective de territoire qu'elle confirme ses choix.

La deuxième phase de l'étude consiste en des entretiens avec les habitants, qui doivent faire ressortir leurs inquiétudes, leurs projets, leur vision de l'avenir du territoire. Les résultats de cette enquête, rapportés à la situation particulière des personnes interrogées (profession, activités sur la commune, lieu d'habitation, ...) et aux éléments sortis de la première phase, permettent de repérer et de commencer à expliquer les difficultés mais aussi les " faits émergents porteurs d'avenir".

Deux problèmes majeurs sont alors identifiés : la crise de l'agriculture liée à la situation de la vigne) et les difficultés de communication au sein la commune (entre le vieux village et le lotissement nouveau). Mais, dans le même temps, des idées et des projets sont repérés et mis en lumière. A partir de l'analyse de ces éléments positifs et négatifs, l'équipe d'étude se lance dans la construction d'un scénario d'avenir (une vision prospective), puis le restitue à la population et aux élus, au cours d'une séance publique.

---

[1] Jean Feyfant, "Formation-action et développement rural. Cas du Lac de Néguenou", *EA*, n° 99, 1982, p. 8

[2] FNCIVAM, *Le diagnostic de territoire au service du projet*, éd. ADIR, collection "Accompagnement de démarches de projet", 1995, pp. 95-111

Au-delà de la pertinence des projets de développement proposés, la conduite d'une étude prospective de ce type présente l'intérêt

- du regard extérieur, qui permet de considérer sans détours, sans le poids des inerties locales, les problèmes de la commune : la restitution commence par une séance d'effet miroir" au cours de laquelle ce qui a été vu et entendu et les statistiques sont restitués.
- la deuxième phase de l'étude, l'enquête auprès des habitants, combinée à une restitution en public, permet à des éléments dynamiques du territoire de se mettre en avant. Ce sont des "porteurs d'avenir" susceptibles de canaliser les énergies.
- enfin, au-delà des idées qui seront récupérées par la municipalité ou des habitants dynamiques, l'action de l'équipe de l'étude sur le terrain constitue une animation du territoire, au sens où elle incite les habitants à réfléchir sur l'avenir de leur territoire, à discuter, à échanger.



Lutter contre la désertification grâce à l'agriculture durable

Le 16 octobre 1997, une table ronde sur l'agriculture durable a réuni 200 personnes à Limoges[1]. Principal thème de réflexion : agriculture durable productive.

> *" Le développement durable n'est pas le retour à une agriculture extensive. Cette voie de l'extensification est dangereuse parce qu'elle débouche sur la dépendance alimentaire de l'Europe et la désertification humaine des campagnes. Au contraire, le retour à l'agronomie, à l'équilibre sol, plantes, animaux, permet de produire le maximum à partir du sol, de l'eau, de la photosynthèse. Économe, autonome, l'agriculture durable dégage le maximum de valeur ajoutée. Elle est donc éminemment intensive-productive, mais elle s'oppose à l'agriculture intensive-productiviste qui utilise beaucoup d'énergie, d'engrais azotés, de pesticides, de protéines importées".*

André Pochon (Paysans et citoyens) définit ainsi l'agriculture durable qui peut maintenir voire générer des emplois. Mais il ne s'agit pas d'une définition théorique. De nombreux témoignages prouvent que cette agriculture durable existe vraiment. Ainsi, Gilles Roy, producteur de lait dans la Creuse, la pratique et insiste sur l'importance de la cohérence du système de production. Son exploitation avait atteint ses objectifs de revenu et de qualité, grâce à la diminution des charges et à la maximisation du pâturage des vaches laitières lorsque son épouse a souhaité se retirer de l'exploitation. Son choix a porté alors sur la diminution de la surface de l'exploitation facilitant du même coup l'installation de jeunes voisins.
Jean-Claude Jobard, agriculteur en Corrèze, s'est fixé un axe basé sur la qualité : qualité des productions, qualité de vie et qualité de l'environnement. Mission accomplie sur son exploitation en agriculture biologique de 110 ha pour quatre actifs avec des productions de vaches allaitantes, de petits fruits et de plantes médicinales.
Jean-Pierre Fonbaustier et les autres membres de son GDA (Groupe de développement agricole) céréalier ont réduit de façon sensible les intrants tout en maintenant des résultats probants. Ayant intégré les objectifs environnementaux sans contrainte, ils envisagent aujourd'hui de "*réintroduire la biodiversité dans la plaine*". "*Il n'y a pas de modèle unique. L'agriculture durable est à inventer dans chaque exploitation, dans chaque région. C'est à nous de la définir avec les consommateurs et les protecteurs de la nature*" explique Jean-Yves Griot (Président du Réseau Agriculture Durable). Sa proposition de "*nouveau contrat entre l'agriculture et la société* " est approuvée par le représentant d'une association de la nature qui voit là le moteur du changement.
Le risque de désertification étant vivement ressenti, Jacques Calmon (FRCIVAM Limousin) en conclut qu'il s'agit bien de pratiquer "*une gestion durable de l'espace rural avec des citoyens conscients et responsables* ". La voie raisonnable est bien l'agriculture durable productive.

L'agriculture durable : une chance pour l'emploi

Est-il possible de réconcilier agriculture performante et environnement sans nuire à l'emploi et à la rémunération du travail ?
Pour apporter des réponses à cette question Jean Thareau (en recherche-action au Collège coopératif) a enquêté sur 12 exploitations à dominante laitière de la Mayenne : 4 exploitations intensives, 4 économes et 4 extensives[2]. Son travail montre notamment que la relation des agriculteurs avec le travail est au moins aussi déterminante que leur choix technique pour la place de l'emploi dans la production. Il nous apporte quelques précisions.

[1] A l'initiative des FRCIVAM Auvergne, Centre et Limousin, avec l'appui du Réseau Agriculture Durable.

[2] Agriculture durable et emploi, application à la production laitière en Mayenne. DHEPS "territoire et développement local", CCB Rennes 1997.

Comment est-il possible de gagner autant, voire plus, avec des systèmes de productions produisant moins par hectare ?
L'économie sur les charges et le faible coût du capital dans les options techniques non intensives permettent de dégager davantage de revenu par unité produite. Dans notre enquête, une exploitation en " logique " extensive ou économe nécessite deux fois moins de produits brut par emploi et obtient des revenus équivalents aux exploitations plus intensives.

Alors pourquoi des agriculteurs ont-ils choisi d'intensifier ?
Parce que c'est la meilleure manière, dans un contexte de rareté du foncier, d'accroître la taille de l'exploitation. En intensifiant, ils peuvent augmenter les volumes de production. Cela nécessite davantage de capital. L'importance du produit sorti permet de compenser le coût des intrants (engrais, traitements ...) et du capital nécessaire. Les chances de gagner plus en produisant plus sont là. Cela se vérifie, mais pas toujours. Finalement, la logique intensive peut permettre d'obtenir un bon revenu, mais pour de moins en moins d'agriculteurs car elle mobilise d'importants moyens de production (terre, quota, primes ...).

Vous montrez que l'agriculture économe est plus intéressante pour l'emploi ...
Ce qui est montré, c'est l'existence de réserves de performance économique en production laitière pour améliorer la rémunération du travail, et donc éventuellement l'emploi, sans nuire à l'environnement. C'est une croissance durable possible, non pas des volumes, mais du résultat économique à la production. C'est la possibilité de concilier compétitivité, environnement et éventuellement emploi.

Pourquoi éventuellement l'emploi ?
Les options économes ou extensives permettent d'augmenter la valeur ajoutée par unité produite et la part de la rémunération du travail par unité produite. Mais cela n'implique pas automatiquement l'augmentation du nombre d'emplois.
Premièrement, la stratégie économe offre une marge de manœuvre pour l'augmentation des revenus.
Deuxièmement, l'évolution de la production laitière peut passer par le développement d'exploitations laitières de plus grande taille, respectueuses de l'environnement car plus extensives, mais avec peu d'emplois. Notamment en cas de paiements environnementaux sans règle limitant l'agrandissement.
Troisièmement, le nombre d'emplois dépend en définitif du choix personnel de l'éleveur et notamment se son rapport au travail.

Justement, les systèmes extensifs ne sont-ils pas un peu archaïques, faiblement mécanisés ?
Aujourd'hui, l'agriculture biologique et l'agriculture à faibles intrants sont les formes les plus avancées de l'agriculture durable. Elles reposent sur l'économie des charges et une extensification modérée. En ce qui concerne le travail, il est vrai que ces choix techniques sont plus coûteux en temps sur certaines tâches, mais beaucoup moins sur d'autres. Au final, la productivité d'une heure de travail apparaît comme équivalente. On gagne autant à la journée de travail. En revanche, la nature du travail change. Sur ce plan, les réponses des éleveurs n'indiquent pas une pénibilité du travail spécifique à un choix technique. Si pour certains, le bonheur est dans le pré, il est pour d'autres dans le maïs ! Par contre ces réponses sur le travail mettent en évidence le lien entre place du travail dans la vie et choix technique.

Sur quoi peut-on agir pour favoriser l'emploi ?
Cette étude souligne finalement que le seul choix technique est insuffisant pour caractériser l'agriculture durable. Une évolution de la production laitière en faveur de l'emploi et de l'environnement dépend de facteurs culturels et techniques, mais aussi de choix politiques et de l'organisation des marchés. Faire bouger l'agriculture prend du temps. Pour qu'une tendance favorable à l'agriculture durable voie le jour, il serait nécessaire de stimuler quatre orientations :
- faire évoluer les systèmes de production vers des choix techniques plus économes,
- développer le partenariat avec les collectivités locales sur les services non marchands rendus par des formes d'agriculture plus ouvertes sur les attentes de la société : accueil à la ferme, entretien et amélioration du paysage, production d'eau potable ...
- utiliser la PAC pour le respect de l'environnement, tout en limitant les aides selon le nombre d'emplois à la production,
- replacer le travail à sa juste place en valorisant les expériences d'agricultures où il s'agit de travailler pour vivre et non l'inverse. Le travail fait aujourd'hui l'objet d'un débat de société et le monde paysan ne peut s'en exclure.

14. CHAMPS LIBRES : FESTIVAL REGIONAL AGRICULTURE ET RURALITE AU FEMININ

La « Journée Mondiale des femmes Rurales » est une initiative lancée par plusieurs ONG internationales à Beijing en 1995, lors de la 4e conférence internationale de l'ONU sur les femmes :

« *La contribution vitale des femmes au sein de la société est largement méconnue. La journée mondiale de la femme rurale a pour ambition de changer cette situation en braquant les feux de l'actualité sur les femmes rurales au moins une fois par an, afin de rappeler à la société combien elle leur doit et de leur rendre l'hommage qu'elles méritent.* ».

Depuis 2007, l'ONU a déclaré le 15 octobre Journée Internationale des Femmes Rurales.

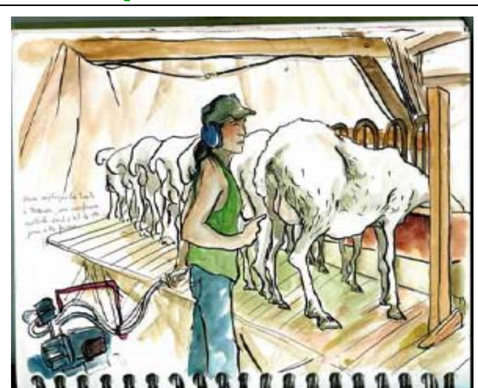
A cette occasion, le Groupement Régional des CIVAM en PACA et le Groupement Régional d'Action et d'Information des Femmes (GRAIF), se sont mobilisés afin d'ouvrir un espace d'expression aux femmes rurales. Il s'agit également de sensibiliser la population et les élus aux difficultés actuelles que rencontrent les femmes en milieu agricole et rural, ainsi qu'aux inégalités persistantes entre femmes et hommes. L'évènement vise aussi à valoriser leurs initiatives et leur rôle.

Depuis sa 1ère édition, en 2006, Champs Libres est à la croisée des chemins entre information, réflexion, débats d'une part, et valorisation des initiatives, des expériences personnelles, de la créativité et de l'art en milieu rural d'autre part.

EN BREF
- ► Un espace de rencontre et d'échanges sur les problématiques que rencontrent les femmes en milieu agricole et rural
- ► 6 éditions depuis 2006 dans chaque département de la région PACA: une journée grand public sur une ferme, un village, … - une journée dans un lycée agricole
- ► Information, réflexions et débats associés à la créativité et l'expression artistique
- ► Valorisation des initiatives de femmes sur les territoires
- ► Renforcement du lien agriculture-culture

Associant chaque année les lycées agricoles, organisations de développement agricole et rural et culturelles, artistes, il s'adresse à la fois aux femmes et hommes en milieu rural, étudiants-tes agricoles, élus, et plus largement au grand public, afin de faire le lien et faciliter le dialogue entre toutes et tous.

Champs Libres sur les fermes et les lycées agricoles



Chaque année sont organisées deux journées autour du 15 octobre: une journée grand public festive, organisée sur une ferme, voire dans un village, et une journée destinée aux lycéens agricoles.

En général, la matinée est consacrée à des ateliers débats thématiques, qui invitent chacun et chacune à échanger sur ses expériences. Les thèmes abordés touchent aux questions de: genre, statuts, pluriactivité, diversification, retour à la terre, rythmes de vie et de travail et gestion du temps, partage des tâches, précarité, place et identité des femmes en agriculture sur les territoires ruraux, rôle des femmes dans le droit à l'alimentation ou dans le changement face aux problématiques agricoles actuelles, etc.

Suite à un repas convivial valorisant les produits ou le savoir-faire culinaire des femmes impliquées dans l'organisation, l'après-midi est dédiée à diverses animations, interventions théâtrales ou théâtre forum interactif, visite de ferme, balade botanique, visite d'expositions artistiques, ateliers de land art, projection de documentaire…

Au fil de la journée: expositions photos ou de carnets de femmes agricultrices, espace d'expression autour d'un Mur de paroles, ambiance musicale, marché de productrices et producteurs, etc. Certaines éditions ont étendu les échanges avec des femmes d'Afrique ou du pourtour Méditerranéen.

En parallèle, les lycées agricoles invitent leurs étudiants à travailler en amont sur ces thématiques, valorisées par des expositions, animations et au cours d'ateliers lors de la journée Champs Libres.

En amont, des ateliers préparatoires ou un projet artistique peuvent enrichir le contenu de ces journées. En 2010 par exemple, un collectif d'artistes, Les Carnettistes Tribulants[1], sont allés à la rencontre de femmes agricultrices de la région afin de les « croquer » dans leurs activités quotidiennes, professionnelles et personnelles. Le partage de quelques jours sur la ferme a permis la réalisation de carnets, type carnets de voyage, mêlant dessins, collages, textes, et exposés lors de la journée de festival. Les Carnettistes Tribulants ont poursuivi leur voyage sur une dizaine de fermes supplémentaires dans toute la France, avec pour objectif, la publication d'un livre rassemblant une vingtaine de carnets.

Les résultats et perspectives

champs libres

Une opération catalyseur : Au fil des éditions, l'accueil de Champs Libres par les femmes, mais aussi le grand public et les élu(-es), montre l'importance de tels espaces de rencontres et d'expression. Le rôle des artistes est lui aussi moteur de changements: l'originalité de leurs modes d'expression pour témoigner des problématiques abordées ne peut qu'avoir un impact différent et fort auprès du grand public. C'est enfin une occasion, trop rare, pour ces femmes de se valoriser et de valoriser leurs actions, ainsi que d'impulser des dynamiques auprès d'autres femmes.
Au-delà de l'opération, c'est donc toute une dynamique de rencontres, de créativité et d'enrichissements mutuels qui favorise l'émergence de nouveaux projets collectifs.

Le rôle des femmes pour un développement agricole durable : les problématiques que rencontrent les femmes en milieu rural sont souvent sous-estimées ou peu reconnues. Elles apparaissent cependant souvent initiatrices de projets originaux permettant d'améliorer la viabilité économique des fermes tout en favorisant la dynamique sociale des territoires.

Le GRCIVAM PACA s'attache à articuler l'opération Champs Libres avec des actions d'accompagnement individuel et collectif de femmes : appui au montage de projet, formation à la diversification des activités sur les fermes, etc.

A la source du changement, les étudiants agricoles : l'évolution des représentations passe notamment par l'éducation. L'association des lycées agricoles à l'opération est donc essentielle. Les échanges entre étudiants montre bien la pertinence et l'actualité des problématiques abordées. La reprise aujourd'hui de l'opération chaque année par certains lycées témoigne d'un début d'essaimage.

Une dynamique régionale à amplifier : suite à l'essaimage départemental des premières éditions, il s'agit aujourd'hui de réfléchir aux moyens d'une valorisation régionale afin de permettre une appropriation plus large de cette initiative par les acteurs locaux de différents territoires, autres lycées ou établissements d'enseignement agricoles.

GR CIVAM PACA
MIN 13
84 953 Cavaillon Cedex
04 90 78 35 39
Patricia Lenne
p.lenne.civampaca@orange.fr

1 Pour un aperçu des travaux réalisés, le blog des artistes : http://tribulants.canalblog.com

15. Accueil et Echange en Milieu Rural (AEMR)

Depuis de nombreuses années, les agriculteurs du réseau CIVAM accueillent des publics très divers sur leurs fermes convaincus que l'exploitation est un support pédagogique et sensoriel exceptionnel.

C'est principalement avec des enfants de milieu scolaire que les accueils ont commencé. Les initiatives locales ont été fédérées au niveau national sous l'impulsion de Lisette Teulières, horticultrice pratiquant l'accueil à la ferme et élue administratrice à la FNCIVAM en 2001.

La Commission Accueil Educatif naît dans la foulée, reconnaissant des activités déjà existantes dans le réseau. Puis les demandes se diversifient~: jeunes en difficulté, personnes handicapées, personnes âgées... Devant ces évolutions, la commission nationale devient la «Commission Accueils et Echanges en Milieu Rural» en mars 2005.

En bref…

- Accueils de jour individuels ou petits groupes tous publics
- Séjours de découverte pour jeunes urbains, séjours stage 3ème et stages professionnels (notamment avec des jeunes de banlieue).
- Accueils à la journée, placements, stages, … avec des jeunes de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Hébergement de personnes âgées ou handicapées en accueil familial
- Hébergement de publics en grande difficulté (toxicomanes en post-cure, accueil thérapeutique)
- Séjour de rupture, de repos, de « mise au vert » pour des adultes en grande précarité



La commission s'emploie à accompagner les réflexions et les projets des agriculteurs qui pratiquent l'accueil à la ferme dans le contexte actuel. Cela suppose un travail de définition de l'activité, d'état des lieux de l'existant, de recensement des besoins, d'impulsion de projets innovants, de formation des accueillants, de mise en réseau et relations partenariales…

L'accueil social est aujourd'hui au cœur de nos travaux. Partie intégrante de la démarche vers l'agriculture durable, cette activité introduit la question de la relation de l'agriculture avec le reste de la société, en particulier avec les plus démunis, dont la situation résulte, en partie au moins, de choix économiques, de choix de production et d'organisations professionnelles dont les répercussions se font sentir au-delà des sphères directement concernées. Pour exemple, et en s'autorisant quelques raccourcis, les politiques agricoles occidentales sont fondées sur la présence de « pauvres », qui absorbent les excédents de production, résultats de l'hyper productivité des systèmes d'exploitation et moteurs de la croissance, sous forme d'aide alimentaire.

Autrement dit, l'aide alimentaire légitime d'une certaine façon la poursuite d'un système qui encourage le productivisme et ses dérives, avec à chaque bout de la chaîne des personnes fragilisées : agriculteurs soumis à la loi du marché, contraints à la concentration et à la réduction massive des emplois, ouvriers des firmes agroalimentaires absorbés par les cadences et le 'toujours plus' pour des salaires qui plafonnent, pauvres d'ici et d'ailleurs, paysans pour la plupart au Sud, insuffisamment productifs et compétitifs pour accéder à un niveau de vie satisfaisant.



Cette réflexion proposée et encouragée par la FNCIVAM s'appuie sur les accueils déjà réalisés et recherche leur démultiplication, car l'accueil social suppose de prendre du temps pour l'autre, de se questionner sur ses pratiques et de sortir de son cadre professionnel et relationnel habituel. Les personnes accueillies sont souvent en souffrance, en manque de repères et de lien affectif. Souvent aussi, elles « n'y connaissent rien à l'agriculture ». Pour autant, leur regard sur le métier, leur présence, conduisent souvent à modifier notre regard sur l'agriculture et nos pratiques agricoles La nécessité d'organiser de telles rencontres nous interpelle tout particulièrement sur l'état de notre société, et le rôle qu'a à jouer le monde agricole pour restaurer le lien social et faire en sorte que chacun trouve une place qui lui permette de s'épanouir. Aujourd'hui, les actions menées concernent différents types d'accueils éducatifs et/ou sociaux (voir « En bref…)



La commission AEMR organise des partenariats, inter et hors CIVAM, pour expérimenter ces accueils, les organiser, et le cas échéant, les formaliser pour les développer. Elle mobilise les moyens nécessaires à leur mise en place et organise des journées de formation associées. Elle cherche la reconnaissance des agriculteurs pratiquant l'accueil à vocation sociale, en diffusant des recommandations et des propositions règlementaires aux partenaires institutionnels et sociaux. Nos propositions s'appuient sur une analyse des pratiques et une connaissance des réalités locales permises par des enquêtes réalisées en Massif Central depuis 2009. C'est l'action « ACFAM », pilotée par la FRCIVAM Auvergne sur 4 régions témoins, à travers un partenariat CIVAM-CFPPA soutenu par la DATAR et les Conseils Régionaux.

Ce projet a permis de renforcer les liens avec le réseau Accueil Paysan dont l'un des axes de travail concerne l'accueil social, une connaissance et reconnaissance accrue de l'activité d'accueil à la ferme, tant par le monde agricole que les institutions (Ministères, CCMSA, UNIOPSS, Enseignement Supérieur, …) et la mise en place de partenariats inédits (Aurore-CIVAM, PJJ-CIVAM, …) qui élargissent nos centres d'intérêts réciproques. De plus, il a aidé à la construction et diffusion de démarches et d'outils pédagogiques spécifiques. Des modules d'initiation et de formation à l'accueil social à la ferme ont été élaborés et mis en place dans 4 CFPPA (enseignement agricole public) et appelés à essaimer

Les résultats

Un long temps de maturation a été nécessaire pour que l'intérêt du sujet soit reconnu, en particulier en interne. L'accueil est une thématique très présente dans le réseau mais souvent diluée au niveau des groupes dans d'autres actions, donc pas si facile à identifier. Les pratiques et les objectifs sont divers et il n'est pas évident de réunir tous les protagonistes. Heureusement, grâce à une thématique transversale, des sources de financements diversifiées, des administrateurs engagés, une équipe motivée et soudée, des partenaires enthousiastes, des temps de débat et de réflexion où la langue de bois n'a pas se place etc., nous avons eus des résultats favorables.



Contact administrateur référent : Jean-Claude BALBOT a.balbot@wanadoo.fr et 02 98 81 47 01
Contact coordinatrice nationale : Sylvie ROBERT sylvie.robert@educagri.fr et 04 77 97 91 87
Contact coordinatrice Auvergne : Corinne MELLET-ESNOUF mellet.CIVAM@wanadoo.fr et 04 73 61 94 04

FNCIVAM-Commission Accueil et Echanges en Milieu Rural
71 bd Sébastopol
750002 PARIS

16. Les Bons Repas de l'Agriculture Durable en Haute-Normandie (BRAD)

En quête d'une démarche environnementale, certains cherchent à développer les agro-carburants pour ne plus même songer à limiter leurs déplacements… D'autres encore fixent, pour le Grenelle de l'environnement, l'objectif d'atteindre, en 2012, une restauration scolaire approvisionnée à hauteur de 20% en produits issus de l'agriculture biologique, sans aucune limite géographique dans l'approvisionnement…
Dans une démarche de développement durable, les Bons Repas de l'Agriculture Durable ont trouvé le ton juste, loin des raccourcis et des fausses solutions miracles : offrir à échelle locale une logique de consommation différente, impliquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des hommes qui en vivent…

En bref
Les Bons Repas de l'Agriculture Durable, c'est :
► plus de 100 restaurants collectifs participants
► près d'1 million de repas servis depuis 2004
► 43 producteurs haut-normands sélectionnés et engagés dans une logique de qualité et d'approvisionnement local

La révolution au self !

En 2004, le Département de Seine-Maritime et la Région de Haute-Normandie ont missionné le CIVAM régional, les Défis Ruraux, pour approvisionner les collèges et lycées en repas durables locaux.
L'offre produits s'appuie sur une méthode de sélection rigoureuse des exploitations agricoles conformes aux principes de durabilité. Le diagnostic établi par les techniciens de l'association repose sur la méthode nationale de l'IDEA* associée à une grille de notation exigeante, propre aux Défis Ruraux.

La sélection des producteurs

Les producteurs sont intégrés sur le principe de la garantie participative. Dans chaque exploitation intéressée, un Diagnostic de Durabilité est réalisé sur l'ensemble de la ferme, ce qui permet à une commission d'éthique (collège de producteurs, consommateurs et experts) d'agréer ou non le producteur pour une durée de 2 ans. Le producteur s'engage en signant un contrat visant à améliorer les points les plus faibles du diagnostic, dans l'objectif d'accompagner les producteurs vers plus de durabilité.
Si l'objectif n'est pas au « 100% bio », l'idée d'une constante amélioration des modes de production conduira inévitablement certains producteurs à la conversion en agriculture biologique.



Critères minimum obligatoires :

► Absence totale d'OGM sur l'exploitation (champ et auge)
► Produits exclusivement d'origine haut-normande
► Ni hormone ni antibiotique en préventif
► Indice de fréquence de traitement phytosanitaire inférieur à la référence régionale

► Bilan azoté apparent inférieur à 150 unités par hectare.

Les produits proposés

Les établissements se voient proposer toutes les deux semaines de quoi réaliser un repas complet issu de l'agriculture durable locale.
Le gestionnaire est accompagné par les Défis Ruraux dans la mise en place des repas. Les produits sont exclusivement frais, de saison et d'origine haut-normande. Les fruits et légumes sont livrés non transformés. 46 producteurs et transformateurs locaux participent à l'opération.
Le coût moyen en matières premières du repas est de 2,20 €.

La logistique

Les établissements passent commande à l'association en moyenne 3 semaines avant la date des repas pour permettre au producteur d'organiser sa production et de livrer les établissements.
Les Bons Repas de l'Agriculture Durable (BRAD) ont lieu tous les quinze jours. Si les collectivités ne souhaitent pas aujourd'hui proposer davantage de rendez-vous à leurs convives, l'objectif est néanmoins d'augmenter progressivement la fréquence pour permettre le changement des habitudes au sein des établissements.
Les repas ont lieu les jeudis, jour idéal pour permettre aux équipes de préparer le repas et organiser les livraisons, après une activité réduite le mercredi.

Toujours plus local…

La filière d'approvisionnement direct se divise en 12 zones géographiques. Ainsi, les acheteurs sont assurés d'acheter un produit haut-normand qui aura parcouru un minimum de kilomètres.
En outre, les établissements clients sont incités à adopter une politique d'achat logique et responsable en groupant au maximum leurs commandes chez un même fournisseur, limitant ainsi les livraisons multiples et non viables économiquement pour le producteur.

Repenser la restauration collective

Réintroduire le circuit court dans l'approvisionnement des restaurants scolaires était un pari audacieux…
Il a d'abord fallu sensibiliser les acheteurs à une nouvelle logique d'achat, former le personnel de cuisine à de nouvelles pratiques (redécouverte des légumes frais) et convaincre enfants et parents de l'intérêt gustatif et citoyen de tels repas. On constate avec plaisir que c'est l'introduction progressive mais régulière de ces nouvelles formes de repas qui réussit à convaincre l'ensemble des protagonistes et permet d'ancrer les BRAD dans les nouvelles habitudes des cantines scolaires.
En outre, les ateliers pédagogiques proposés, en lien avec une association d'éducation à l'environnement, CARDERE, permettent de lancer une véritable dynamique globale au sein des établissements, qui de ce fait, sont de plus en plus demandeurs d'une offre régulière en repas durables.



Vers une diversification de la demande

Aujourd'hui, ce sont près de 110 établissements scolaires, collèges et lycées de Haute-Normandie, qui bénéficient de cette restauration de qualité, amenant à 1 000 000 le nombre de repas servis depuis le début de l'opération.
Encouragés par le succès de l'opération, les Défis Ruraux ont développé une offre d'accompagnement personnalisé pour les collectivités et les restaurants d'entreprises qui souhaitent mettre en place un approvisionnement régulier en produits locaux et durables.
Dans un contexte global de crise énergétique et de prise de conscience environnementale, il est à espérer que l'idée fera mouche chez de nombreux gestionnaires.

*IDEA : Indice de Durabilité des Exploitations Agricoles.

Les Défis Ruraux Place Paul Levieux
76190 Allouville-Bellefosse
0232701950

17. La SAS GrAINES, couveuse d'entreprise agricoles en Aquitaine

Le projet de mise en place d'une structure d'accompagnement aux porteurs de projets agricoles a été initié au sein du CIVAM Béarn en 2006 et a abouti en 2008 avec la constitution de la SAS[1] GrAINES (Graines d'Agriculteurs Innovants, Nourriciers, Entreprenants et Soutenus par les consommateurs).

La SAS GrAINES est particulièrement destinée à l'installation agricole de porteurs de projets sans ferme familiale. Le CIVAM souhaite démontrer que l'installation agricole est possible dans le cadre d'un Système Alimentaire Local (AMAP®, marchés, magasins, cantines, ...). La couveuse propose un hébergement juridique, matériel et humain pour des entrepreneurs à l'essai : les couvés en contrat CAPE (contrat d'appui au projet d'entreprise). C'est l'apprentissage du métier d'agriculteur et la confrontation à la réalité qui permettent aux couvés de tester leur projet grandeur nature au sein d'un « espace-test ».Les objectifs sont d'évaluer son projet d'installation et le mettre en perspective, d'apprendre le métier d'agriculteur et se confronter à la réalité des techniques, de la gestion et de la commercialisation, de permettre l'immersion au sein de réseaux professionnels agricoles, et enfin, de **s'insérer** sur le territoire

La démarche est ouverte à des personnes de différentes origines (agricoles ou non) qui souhaitent expérimenter leurs projets dans des activités variées, principalement le maraîchage, l'élevage, l'apiculture. Ils bénéficient d'un contrat **CAPE** (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise, loi sur l'initiative économique, 2003) avec la SAS. Ce contrat est de **12 mois renouvelable 2 fois**.

La SAS est une **« exploitation agricole »** constituée par des agriculteurs du réseau CIVAM. Elle :

- apporte un cadre juridique pour la mise en œuvre d'une activité agricole,
- met à disposition des moyens de production, un accompagnement humain, un réseau commercial, technique, financier (pour permettre les premières mises en production), administratif
- mobilise du foncier voire des bâtiments (mis à disposition par des collectivités, des propriétaires privés sur des périodes définies).

Afin de compléter l'appui bancaire que la couveuse met à disposition des projets, un **contrat de prêt de trésorerie** (à taux 0%, d'une durée de 12 mois) peut être souscrit par tous les particuliers ou partenaires qui souhaitent soutenir cette action.

Le dispositif permet aux couvés de valider leur projet ou pas, voire de le reconfigurer, en **conservant leur statut antérieur** et leurs revenus sociaux ou en **combinant test du projet et activité salariée à temps partie**l. Des **parrains** agriculteurs ont été formés pour accompagner les couvés dans leur projet de vie. Les couvés **augmentent leur possibilité** de trouver une ferme à reprendre et constituent plus rapidement un réseau commercial.

En bref…

En 2009, 5 personnes ont débuté dans la couveuse en Béarn (ovin, caprin, maraîchage)

En 2010, 7 personnes sont en test et 2 en stage de pré-couveuse en Béarn, Dordogne et Gironde

En 2011, 6 porteurs de projet sont en test en Béarn, Dordogne et Gironde, 2 premiers couvés se sont installés en tant que jeunes agriculteurs et 6 nouveaux projets sont à l'étude en Béarn, Dordogne,



SAS GrAINES au CIVAM Aquitaine
14 avenue de Saragosse
64 000 Pau
05 59 84 70 63
CIVAMaquitaine@orange.fr
http://graines.CIVAM-bearn.org

[1] Société par Actions Simplifiées

18. TRANSMISSION ET INSTALLATION D'ACTIVITES AGRICOLES ET RURALES

Pour maintenir une activité agricole dense, diversifiée et en cohérence avec les besoins du territoire ainsi que le dynamisme de l'économie locale en milieu rural, les CIVAM de Valençay et ADAR accompagnent les transmissions de fermes et les porteurs de projets.
Quelles sont nos actions ?

Le dynamisme du milieu rural repose sur la combinaison d'actions en faveur de l'agriculture et du milieu rural de manière plus large. Une partie des actions à destination des agriculteurs menées par le CIVAM de Valençay à l'échelle du Pays de Valençay (entouré en continu sur la carte), consiste à repérer les fermes en fin d'activité et sans successeurs et à accompagner leur transmission. L'action qui s'intéresse aux porteurs de projet en milieu rural portée par le CIVAM-ADAR sur le Pays de la Châtre en Berry (entouré en pointillé sur la carte), représente un travail d'accompagnement et de suivi des projets qui va de l'appui à l'émergence d'idées au suivi post création.

1. L'accompagnement à la transmission des exploitations et à l'installation agricole par le CIVAM de Valençay

En 2000 dans l'Indre et plus précisément dans le Boischaut nord (nord de l'Indre), le taux de reprise est d'une installation pour 2.5 départs. Une grande partie des départs se conclut par l'agrandissement des voisins en faveur des grandes cultures et au détriment des productions à forte valeur ajoutée (AOC vins et fromages, présence d'une laiterie et d'un abattoir).

L'objectif est de créer un contexte local favorable à la transmission et à l'installation en travaillant avec les cédants.

Depuis 2000

1ère étape : le CIVAM a contacté la DDA pour être soutenu dans l'élaboration du projet

2ème étape : montage du projet avec l'intervention de Gérard Vialle, ancien directeur FNCIVAM

3ème étape : création d'un comité de pilotage avec partenaires locaux, économiques et professionnels

4ème étape : le CIVAM devient relais local. Convention signée avec l'ADASEA à cet effet



Descriptif des actions

a) Repérage des cédants
Le repérage s'appuie sur un travail en relation étroite avec les partenaires locaux (collectivités, élus, communautés de communes), les partenaires économiques (laiteries, cave coopérative), les partenaires professionnels (MSA, Chambres d'agriculture, groupes de développement locaux) et les agriculteurs au sein des comités locaux « Installation-transmission ». Par ailleurs, le stage « Transmission » mis en place par le CIVAM est un moyen efficace pour repérer de futurs cédants. Une fois repérés, les cédants sont contactés par le CIVAM en vue de les sensibiliser à l'intérêt que peut présenter la transmission de leur exploitation.

Remarque : Suite au retrait de l'ADASEA un nouveau partenariat a été établi avec la SAFER depuis 2011.
Depuis 2000, tous les agriculteurs du territoire ayant plus de 50 ans ont été repérés et informés de l'action du CIVAM avec l'aide de la MSA et du comité de pilotage.

b) Accompagnement des cédants et des porteurs de projets
Les agriculteurs peuvent bénéficier d'un accompagnement individualisé pour les aider à clarifier leur projet de cessation et transmettre ainsi leur exploitation dans les meilleures conditions. Dans ce cas, un audit est réalisé avec le cédant. Il permet d'enregistrer les caractéristiques de la ferme à céder, d'identifier les points forts et les points faibles de l'exploitation, d'aborder plus précisément les différents modes de cession et d'envisager les conditions de reprise. Les dimensions sociologiques et psychologiques de la transmission d'une exploitation (décision familiale, dimension affective du patrimoine, poids de l'habitation, freins au changement, etc.) sont également prises en compte et viennent compléter l'audit.

Une fois le projet de cessation clarifié, le CIVAM peut aider à la recherche d'un successeur via la diffusion de l'offre de cession (petites annonces, foire à l'Installation, bouche-à-oreille, etc.) et la mise en relation avec des candidats. Nous croisons nos informations avec les laiteries afin de multiplier le nombre de candidats potentiels. Les porteurs de projet font l'objet d'un accompagnement dans la définition de leur projet et dans le suivi après l'installation en les intégrant aux différents groupes de développement du CIVAM.

Résultats : 3 cédants et 10 porteurs de projets accompagnés par an et 2 installations par an

c) Stage transmission
Pour le cédant et sa famille, la cessation de l'activité agricole est une période de transition importante. Face au constat du manque d'information des agriculteurs proches de la retraite, le CIVAM a vu l'intérêt de proposer un stage apportant les clés de la transmission. Ce stage aborde le calcul des droits à la retraite, l'évaluation du capital d'exploitation, le mode de reprise souhaité (parrainage,…), le devenir de la maison d'habitation, etc. Ainsi, depuis 2001 le CIVAM de Valençay propose ce stage tous les deux ans. Il est organisé sur cinq demi-journées avec l'intervention d'une large palette de partenaires techniques.

Résultats : participation de 50 stagiaires depuis 2001

Quelques constats d'évaluation de l'ensemble

- Les cédants ont un besoin réel d'être accompagnés. Ils rencontrent entre autres des difficultés dans la définition du prix, dans l'application des règles juridiques.
- Au-delà de la transmission de données techniques, le stage est l'occasion d'échanges entre les stagiaires, très importants pour le murissement de leur projet.
- Dans de nombreux cas, le départ en retraite est un problème de couple et/ou de famille qui nécessite une entente préalable au sein du noyau familial. La participation du couple au stage est d'ailleurs gage de réussite car il peut permettre de débloquer la communication et de monter un projet plus solide car partagé.
- Sous-estimée au départ, la vente de l'habitation est un point majeur dans la cession d'une exploitation agricole. Déménager ou rester ? Cette question doit être envisagée relativement tôt car les mesures à prendre par la suite sont d'importance.
- Le montage d'un projet de transmission se réfléchit au moins 3 ans à l'avance pour se faire dans les meilleures conditions.
- La réussite de la transmission dépend davantage, ou du moins tout autant, de la dimension affective que technique.

CIVAM de Valençay
7, rue des Templiers
36600 VALENCAY
CIVAM.valencay@wanadoo.fr
02 54 00 13 99

2. L'accompagnement de porteurs de projets agri-ruraux par le CIVAM ADAR

Le Pôle Local d'Accueil et d'Orientation (PLAO) a été créé en 2006 suite à une étude conduite par un stagiaire au sein du CIVAM ADAR sur les besoins d'accompagnement des porteurs d'idées et de projets sur le Pays de La Châtre en Berry, au sud de l'Indre. Le maintien de la population, l'attractivité (accueil et installation de nouveaux arrivants) constituent un enjeu de développement pour ce territoire. L'économie locale est caractérisée par un tissu dense de TPE dans les secteurs de l'agriculture, de l'artisanat et du commerce ainsi que par la problématique du renouvellement des chefs d'entreprise après leur départ à la retraite.
L'objectif de l'action est d'assurer un accueil personnalisé et de proximité ainsi qu'une orientation adaptée aux besoins de chaque porteur de projet de façon à favoriser l'émergence d'activités économiques ancrées sur un territoire. C'est aussi de proposer un accompagnement prenant en compte le parcours, les aspirations et compétences de chacun.



Atelier thématique "Elaborer un plan d'action pour se lancer" (La Châtre, juillet 2011)

Le CIVAM ADAR accompagne les trajectoires individuelles et collectives de porteurs de projet sur ce territoire et construit, à travers ses actions, un contexte porteur, un milieu accueillant pour ces initiatives. Tout projet de création d'activité peut bénéficier d'un accompagnement à partir du moment où il s'inscrit sur le territoire et contribue à le dynamiser.

Plusieurs outils sont à disposition des créateurs d'activités suivant leur stade d'avancement :

- une permanence territoriale permet de les accueillir en entretiens individuels (repérages des motivations, identification des étapes pour le montage du projet, orientation vers les interlocuteurs et structures d'appui),
- des rencontres collectives entre porteurs de projets permettent de créer du lien, de tester et d'améliorer la présentation des projets…
- des ateliers thématiques ont pour but d'approfondir la faisabilité technique et financière des projets, de doter les participants d'outils de gestion et d'un plan d'action pour se lancer,
- un suivi post création via un réseau d'accompagnateurs bénévoles qui appuient les créateurs sur le plan organisationnel, administratif et en leur apportant un soutien moral.

En outre, les partenariats développés par le CIVAM ADAR depuis la création du PLAO permettent d'étoffer l'éventail des outils proposés. Ainsi, il est possible d'être accompagné localement tout en testant son activité au sein d'une couveuse d'Entreprise (couveuse « NATIVE » de l'Indre portée par le Pôle Local d'Economie solidaire de Châteauroux). Plus largement, différents partenariats sont mis à profits (ARDEAR, MRJC,…) pour faire bénéficier les porteurs de projets d'outils adaptés à leurs besoins du moment.

Résultats :

- Entre 60 et 80 porteurs de projets sont reçus chaque année ou participent aux rencontres collectives/ateliers thématiques
- 6 à 8 personnes accompagnées/an dans le cadre de la couveuse d'entreprise et pour le montage de dossiers de financement

Quelques constats d'évaluation :

- Projet de vie et projet d'activité sont souvent intimement liés : aborder un projet de création d'activité nécessite également de s'interroger sur la façon dont il s'intégrera sur le territoire. Dès lors, on prend en compte le facteur « humain » et l'accompagnement ne considère plus uniquement le projet et son aboutissement mais également la personne et son « parcours ».

- La mise en réseau des porteurs de projets les conforte et les aide à lancer plus facilement leur activité (interconnaissance, entraide…) en même temps qu'elle contribue à dynamiser la vie sociale sur le territoire ;

- La mutualisation des ressources et des méthodes entre structures d'appui sur un même territoire est un enjeu pour assurer la lisibilité de l'appui vis-à-vis des porteurs de projets. Cela suppose une capacité de concertation et une aptitude à communiquer clairement les outils de chaque structure pour répondre au plus juste à la demande et aux besoins des porteurs de projets.

CONTACT :
Olivier BENELLE
Animateur au CIVAM ADAR
15, rue d'Olmor 36400 LA CHATRE
adar.bs@orange.fr
Tel : 02 54 48 08 82

3. Le nouveau parcours à l'installation : le PPP

Le Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) est le nouveau parcours permettant de bénéficier des aides à l'installation. Celui-ci a été refondu afin de s'adapter à l'évolution des profils des candidats à l'installation et permettre un plus grand pluralisme dans l'accompagnement des porteurs de projet. Ainsi, ce PPP prévoit un accueil des futurs agriculteurs au point info installation.

Puis, on l'oriente vers un entretien avec 2 conseillers chargés d'évaluer la cohérence technique de son projet et l'adéquation avec ses compétences. Suite à cet entretien, il lui sera proposé de suivre quelques formations complémentaires (en fonction des carences discutées avec ses 2 conseillers). Ces conseillers sont le plus souvent des conseillers « chambre d'agriculture » ou « ADASEA ».

Le candidat devra également suivre 3 jours de stage collectif, appelé « stage 21 h », qui a pour but de confronter son pré-projet à celui de pairs et/ou à des professionnels pour approfondir ou faire évoluer ses choix en matière de système de production, d'identifier les différentes étapes et les interlocuteurs de la création d'entreprise, d'avoir une réflexion sur l'intégration de son projet dans le territoire, intégrer l'organisation des filières en fonction des productions et choix de commercialisation, etc. Ce stage doit être réalisé dans le département du projet d'installation.

Enfin, le porteur de projet devra réaliser son Plan de Développement Economique (PDE, ex EPI). Toutes ces étapes sont incontournables avant présentation du projet en CDOA pour sa validation.

Quelle est la place des CIVAM dans ce PPP ?
Au niveau national, plusieurs animateurs CIVAM ont pu être agréés en tant que conseillers, soit sur la dimension du projet soit pour ce qui relève des compétences acquises ou à acquérir. Ces candidatures ont le plus souvent été portées collectivement, au sein d'InPACT.

En Basse Normandie, seules 2 candidatures ont été retenues : l'une émanant d'une animatrice de l'AFIP et l'autre d'un animateur de la FRCIVAM Basse Normandie. Mais, originalité dans la Manche, la FRCIVAM a proposé, avec l'AFIP Normandie, un « stage 21 h ». Et il a été retenu ! Les candidats à l'installation dans la Manche ont donc le choix du « stage 21 h » qu'ils souhaitent suivre (habituellement, il n'y a qu'une seule proposition de stage par département). La FRCIVAM Basse Normandie accompagne donc entre 15 et 20 candidats à l'installation chaque année.

Au programme, dans le respect du cahier des charges national, mais avec les spécificités de nos réseau : confronter son projet aux autres stagiaires, connaître les démarches et partenaires de l'installation ainsi que les aspects juridiques et sociaux, mettre en cohérence projet de vie et projet d'installation, insérer le projet dans le territoire, appréhender la rentabilité et l'autonomie du système, savoir adapter son projet, … un programme dense et riche à aborder en 3 jours mais qui propose une réelle prise de recul sur le projet, qui permet d'aborder l'intérêt de la formation tout au long de sa carrière et vivre la richesse des réflexions de groupe.

FRCIVAM Basse-Normandie
2 place du 8 mai
Vire, 14500
02.31.68.80.58

19. La France de Ferme en Ferme

Cette opération de portes-ouvertes dans les fermes a pour objectif de faire découvrir au public les savoir-faire et les métiers des agriculteurs engagés dans un développement durable de l'agriculture.

EN BREF

► Un week-end de fermes portes-ouvertes organisé par les producteurs et associant d'autres acteurs du monde rural
► 562 fermes participantes et 300 000 visiteurs en France en 2011
► Promouvoir les métiers de l'agriculture, les savoir-faire et les produits fermiers
► Renforcer les liens ville-campagne
► Favoriser les démarches collectives territoriales
► Soutenir la diversification des exploitations agricoles et les circuits

L'émergence de l'action

Face aux difficultés que rencontrent les petites exploitations agricoles pour maintenir leur activité viable, un groupe de producteurs fermiers, rassemblés dans le *CIVAM En Avant la Drôme des Collines*, s'emploie à développer de nouvelles formes de valorisation de la production agricole, notamment par la diversification des activités et le développement de la vente directe. C'est en 1993 qu'ils lancent une opération événementielle sur leur territoire : deux journées portes-ouvertes pour découvrir les fermes et les produits du terroir, 29 agriculteurs et 2 restaurateurs participent sur 3 circuits.
Au-delà de l'aspect événementiel, c'est avant tout une rencontre avec le consommateur qui est souhaitée, pour faire connaître leur métier, se faire connaître, et tisser des liens de confiance. C'est un succès et l'opération prend de l'ampleur chaque année. En 1995, l'opération est organisée à l'échelle de l'ensemble du département de la Drôme avec 90 agriculteurs sur 9 circuits. En 1996, la marque est déposée à l'INPI et un règlement intérieur est mis en place. Parallèlement, les agriculteurs s'engagent dans un processus de professionnalisation de l'accueil pour assurer une prestation de qualité, et s'organisent en circuit pour faciliter l'organisation et la visite.
En 2000, l'opération est ouverte aux autres départements : participation de 13 groupes CIVAM sur 7 départements.

L'éthique de Ferme en Ferme

Une Charte rédigée au niveau national par les agriculteurs eux-mêmes, vise à maintenir et promouvoir une démarche collective, tournée vers la qualité et la transparence. Les principaux engagements pour les participants sont les suivants : participation aux journées de formation et de préparation de l'opération, évaluation de ses pratiques agricoles par rapport à l'agriculture durable, participation à des actions de promotion collective, aménagement de la ferme et ses abords pour accueillir les visiteurs, réalisation d'un épouvantail (symbole de l'opération), organisation de visites commentées pour les visiteurs, invitation à une dégustation gratuite et proposition de vente des produits ou services de la ferme, participation au processus d'évaluation et d'évolution de l'opération.

Une visite type de Ferme en Ferme

Chaque participant à l'opération De ferme en Ferme fabrique un épouvantail qu'il place à l'entrée de sa ferme pour indiquer aux visiteurs qu'ils sont arrivés. Lorsqu'un visiteur arrive sur la ferme, il peut se garer sur un espace aménagé en parking (un champ, une cour …). Puis on lui explique ce qu'il verra lors de son passage sur la ferme au point d'accueil. Certaines fermes proposent des ateliers pour les enfants ou spécifiques à un thème en fonction des affinités de chacun. Toutes les fermes étant engagées dans l'agriculture durable, il est fréquent d'avoir des ateliers ou panneaux en relation avec cette thématique. C'est le chef d'exploitation qui conduit la visite de la ferme, d'autres personnes qui connaissent bien la ferme peuvent aussi le faire, évitant ainsi une attente trop longue entre deux visites. Les fermes qui font de la vente directe peuvent vendre dans un espace réservé à la vente des produits issus de leur production. Ce n'est pas une obligation, mais les visiteurs veulent souvent repartir avec un produit. En repassant par le point d'accueil, les visiteurs en profitent pour être guidés pour aller vers une nouvelle ferme, allant ainsi De ferme en Ferme.

Pascal Brenier

Les résultats

► ***Un succès mesuré par les chiffres :*** l'opération prend de l'ampleur au fil des ans, elle a commencé avec 29 agriculteurs dans la Drôme des collines et 13 000 visiteurs. En 2011 plus de 550 fermes ont ouvert leurs portes à 300 000 visiteurs dans 22 départements de France.

► ***Un outil de développement durable des territoires :*** En générant une importante activité économique (restaurateurs, hébergeurs, commerces, …), en renforçant les liens sociaux et en contribuant à l'éducation à l'environnement, cette opération participe à la durabilité et à l'attractivité des territoires ruraux.

► ***Soutien à l'installation et à l'autonomie des exploitations agricoles :*** les opérations de promotion collective sont un moyen pour les agriculteurs aux faibles revenus de bénéficier d'une communication de qualité à laquelle ils n'auraient pas accès seuls. C'est également une opportunité pour certains de se diversifier, de créer de nouveaux ateliers, en particulier pour les petites exploitations familiales.

► ***Un tremplin pour de nouvelles initiatives :*** la préparation de l'opération, qui se déroule collectivement par groupes locaux puis départementaux et régionaux, est un moment important d'échanges entre les agriculteurs. C'est également l'intégration à un réseau déjà existant qui permet de faire de nouvelles connaissances, d'ouvrir de nouveaux horizons. Ce travail collectif fait émerger de nouvelles initiatives en dehors de l'opération, telles que des soirées culturelles à la ferme.

Les clefs pour mener l'action

► ***Impliquer les agriculteurs :*** les producteurs sont à l'origine de l'opération et en sont les acteurs principaux. Investis dès le départ, ils se portent garants de l'éthique de l'opération.

► ***Organiser le pilotage :*** l'opération prend de l'ampleur chaque année ce qui amène à une structuration de l'accompagnement à différentes échelles et à une répartition des responsabilités.

► ***Travailler en binôme*** **:** en travaillant en binôme, animateur et agriculteur (pilote, chargé de mission,..) interviennent conjointement lors de réunions locales, de rencontres ou pour la préparation. L'animateur conserve ainsi sa fonction technique d'accompagnateur et l'agriculteur celle de représentant de l'opération.

► ***Former les nouveaux participants (animateurs/agriculteurs) :*** une formation sur trois jours est assurée pour chaque nouvel agriculteur participant ; sur une journée pour un animateur. Elle est dispensée par des animateurs expérimentés afin de transmettre l'éthique de l'opération et la méthodologie d'accompagnement, ce qui favorise l'autonomie des circuits, et renforce les chances de réussite pour les nouveaux départements (cas de l'Ain: 16 700 visiteurs et 37 fermes pour la première année).

► ***Construire des partenariats dans la durée :*** les nombreux partenaires de l'opération apportent soutien financier et technique. Ils contribuent à une communication de grande ampleur et à une appropriation de l'opération par le territoire.

► ***Un point de vigilance :*** veiller à ce que le développement de l'opération ne dénature pas l'éthique de l'opération en la transformant en manifestation uniquement commerciale.

Ce texte a été rédigé à partir du recueil d'expériences des CIVAM de Rhône-Alpes. Un site Internet officiel national est créé : www.defermeenferme.com

FRCIVAM Rhône-Alpes
CFPPA Le Valentin,
26500 Bourg-lès-Valence

20. LES MARCHES DU NORD-PAS-DE-CALAIS, TOUTE UNE HISTOIRE…

Libres propos

Des marchés, il en existe de très petits, et des très grands, des marchés alimentaires, paysans, bio, matinaux et nocturnes, d'autres saisonniers et certains durent même toute l'année! C'est un des premiers lieux de vente privilégiés par les producteurs. Hérité du temps où il n'y avait pas de voiture, la plupart d'entre eux se situaient et se situent encore au centre-ville ou à proximité des grandes agglomérations. A l'heure d'affluence, il est donc nécessaire de marcher un peu pour atteindre le fameux endroit ! Mais une fois arrivé, vous verrez que le jeu en valait la chandelle, car vous découvrirez un espace convivial où émane la bonne humeur !

1- Des marchés, quelles idées!

Le CIVAM Nord-Pas-de-Calais promeut les activités des agriculteurs producteurs-vendeurs au travers des actions en lien avec le développement des circuits-courts de commercialisation et la recherche de pratiques plus respectueuses de l'environnement. L'association compte aujourd'hui une cinquantaine d'adhérents répartis sur le territoire. La majorité faisait déjà du commerce en vente directe sur leurs exploitations, en dépôt-vente dans des commerces locaux, ou encore en tournée... Les marchés, comme toutes autres activités liées aux circuits-courts visent à valoriser les produits et les savoir-faire locaux. Vous avez sans doute entendu parler du maroilles, des gaufres et spéculoos, de la pomme de terre Binche et de la culture de chicorée à café ! Et bien c'est grâce à la synergie créée entre les agriculteurs que ces produits ont gagné leur notoriété ! Les premiers marchés ont donc été lancés dans l'optique de valoriser le terroir du Nord-Pas-de-Calais et de proposer sur un même espace une gamme diversifiée de produits.

2- Le marché, une solution pour maintenir l'économie, l'environnement …?

Les marchés sont avant tout l'histoire d'une région et un projet d'hommes et de femmes qui font vivre leurs fermes et leurs communes. Ils partagent leurs passions, participent à la préservation des savoir-faire et sont attentifs aux besoins des consommateurs. Ils redonnent un sens et une légitimité au métier d'agriculteur de la région Nord-Pas-de-Calais où seulement 2% de la population travaille dans le secteur agricole et où plus de 80% de la population vit en zone urbaine.



Aujourd'hui on remarque que la société se soucie de plus en plus de la qualité de son alimentation et du devenir de son agriculture. Les marchés représentent donc une issue pour rapprocher les consommateurs et citoyens, et permettre ainsi le développement d'une agriculture durable qui assure la pérennité et la diversité des fermes.

Pour lutter contre la crise que rencontre la société aujourd'hui et permettre à tout le monde de vivre et de se nourrir de façon saine en consommant des fruits, légumes…, il est nécessaire de revoir nos pratiques.

Par exemple, on constate une évolution en ce qui concerne la vente directe. Les producteurs ont réduit les échanges commerciaux avec les centrales d'achats où ils sont généralement rémunérés en dessous du prix de revient.

Les marchés, lieu de vente directe entre les artisans/ producteurs et consommateurs sont une alternative permettant de réduire les intermédiaires et par la même occasion d'avoir un impact sur l'environnement. Cette démarche permet aux producteurs de développer des activités économiques à l'échelle de leur territoire et d'être plus attentif aux besoins des clients. De plus, ces pratiques sont en lien avec le "commerce équitable" puisque d'un côté le producteur est mieux rémunéré et de l'autre le consommateur, qu'il soit "aisé ou nécessiteux", a la possibilité d'accéder à des produits locaux, frais et de saison.

Baladez-vous dans les marchés! Vous y découvrirez une multitude de cultures et de réseaux sociaux qui se côtoient dans une ambiance chaleureuse et conviviale ! La vente directe représente un moyen de commercialisation transparent permettant au consommateur d'avoir en face de lui l'interlocuteur qu'il veut afin de lui poser des questions sur ses denrées et bénéficier de ses conseils. Pour faire bref, on peut dire que les marchés sont ancrés dans le patrimoine local de la région. C'est un lieu de vie rassemblant les habitants du coin, et exposant les produits régionaux qui font leur fierté. Vous verrez, les gens sont très ouverts et n'hésitent pas à vous livrer les secrets de leur terroir. Pour l'anecdote, lors de mon premier marché, j'en suis ressorti "le ventre plein". En fait, en m'arrêtant à chaque étal, je parlais, soit au producteur, soit à un client qui pour finir, m'ont fait déguster quelques-uns de leurs produits. Comment ne pas tomber sous le charme des marchés après une expérience comme celle-ci ?

Les marchés sont aussi une opportunité pour petits et grands de s'initier à leur sens. Je les surnomme couramment: " le lieu des mille et une saveurs". Pourquoi me diriez-vous? Et bien tout simplement parce que à chaque pas que vous parcourez dans le marché vos sens sont sollicités. Dès vos premiers pas, vous pouvez déjà voir les produits de saisons sur les étals, vous sentez les bonnes odeurs des fruits, fromages et plats préparés sur place. Vous picorez dans les paniers dédiés à la dégustation des produits et êtes attentifs aux conseils émis par le producteur… Comme quoi, sans vous en rendre compte, le marché contribue à votre éducation culinaire ! Il vous apprend à manger sain et bien souvent vous fait retrouver le chemin des fourneaux et vous permet de déguster des bonnes tartes et autres petits plats.

3- Les marchés, premiers concurrents des supérettes…

Le marché fermier de l'association rassemble quatre fois par an sur une exploitation agricole une quinzaine de producteurs de la région Nord-Pas-de-Calais. Ce marché, à vocation promotionnelle, permet aux producteurs de faire connaître leurs produits aux consommateurs et de découvrir de nouvelles façons de s'approvisionner en direct auprès des producteurs. C'est aussi une occasion privilégiée pour instaurer le dialogue entre producteurs et consommateurs sur d'autres questions liées à l'agriculture et aux produits (modes de productions, saisonnalité, origine…). Ce marché a aussi la particularité d'impliquer des consommateurs dans le marché. Pourquoi ? Vous vous le demandez sûrement ! Et bien c'est tout simple à comprendre, sans les consommateurs, le marché fermier n'existerait pas.



Alors prenez vos cliques et vos claques, équipez-vous, prenez votre panier, cabas à roulette… et en avant, direction les étals. Pour se repérer et trouver les bons producteurs, c'est simple comme bonjour, les emplacements sont accompagnés de panneaux ou affiches. N'hésitez pas à questionner les vendeurs et discutez avec les clients habitués, ils sauront vous renseigner car le marché c'est comme une grande famille ! Vous verrez, au bout de quelques temps vous deviendrez un pro du marché et vous distinguerez en un rien de temps

les producteurs et les commerçants. Par exemple, si vous voyez des produits de la région et de saison sur les étals c'est bon signe ! Parole d'animatrice CIVAM et de cliente fidèle.

Le marché, c'est un espace pour les "habitués" mais aussi pour les novices et les familles qui désirent se balader et passer des bons moments autour des jeux et animations qui déambulent sur le marché. C'est aussi une espace de tentation où l'on peut régaler ses papilles au travers d'assiette gourmande et dégustation de produits locaux.

Les circuits-courts au cœur des débats de la Région !

Ces démarches prônant les circuits-courts sont soutenues par la Région et le Département qui p une politique agricole dont l'objectif principal est de "soutenir l'agriculture et les territoires locaux". En Nord-Pas-de-Calais, il existe un Réseau Rural et Périurbain (R.R.P) co-piloté par la DRAAF et le Conseil Régional. Ce réseau a été lancé lors d'un colloque, le 30 avril 2010 où étaient invités de nombreux acteurs du développement rural en région. Il vise particulièrement à faire dialoguer les acteurs du territoire sur des même thématiques, d'amener ensemble des acteurs du développement des territoires ruraux et périurbains à travailler en complémentarité. Une enquête a été menée en amont auprès des acteurs pour définir le premier axe de travail du réseau. C'est la thématique des circuits alimentaires de proximité qui a été choisie (par la majorité des participants, 89%). Les échanges et débats sur ce sujet permettront aux acteurs de mutualiser leurs expériences et ainsi de structurer au mieux les initiatives locales qui sont diverses et variées.

5- Evaluation : points de difficultés, éléments positifs, caractères transposables

Pari gagné ! Depuis le lancement des marchés sur le territoire Nord-Pas-de-Calais, nous pouvons constater que la fréquentation n'a cessé d'augmenter. Les habitués attendent avec impatience la prochaine édition. Ils apprécient de revoir les producteurs et attendent les conseils de ces derniers pour élaborer des bons petits plats de saison.

Ce qui ressort de ces temps d'échange sont d'une part, la bonne dynamique de groupe des producteurs qui se prêtent volontiers aux animations pour distraire les publics et la diversité des consommateurs. Ils sont nombreux à se déplacer mais ne recherchent pas les mêmes choses. Les premiers sur place sont les habitués, des "lève-tôt" (de 10 à 12h) qui viennent faire leurs achats et ne restent pas longtemps. Ils semblent peu intéressés par les animations mises en place, à moins qu'elles ne prennent pas de temps. Entre 12h et 14h, les visiteurs sont moins nombreux. Ce sont des personnes qui viennent pour discuter et s'informer. C'est un public plus familial. Cela continue l'après-midi et surtout en fin d'après-midi où l'on retrouve des familles et visiteurs en balade. Ils ont plus de temps et s'intéressent davantage aux animations. Comme il y a souvent moins de monde, les producteurs sont disponibles et les échanges sont plus nombreux.

Une entreprise agricole fonctionne comme toute autre entreprise : le temps passe et pour certains le moment de la retraite arrive à grands pas. C'est pourquoi, à chaque édition, il est important de laisser la porte ouverte à de nouveaux exposants afin de maintenir la dynamique du marché et de maintenir la gamme des produits. La solution pour combler ce manque doit donc être trouvée par l'intégration de nouveaux artisans et/ou des prestations innovantes qui dégagent un revenu. Par exemple, un repas du type « assiette fermière » permet aux producteurs de valoriser leurs produits et au collectif de dégager un revenu en plus, tout comme les goûters fermiers, etc.

Conclusion, pour résumer…. Les marchés sont ancrés dans les pratiques culturelles et ne sont pas prêts de disparaître

Pour conclure, on peut dire que les marchés occupent une place importante dans la dynamique des circuits-courts car ils sont ancrés dans les habitudes de consommation de la population. On peut expliquer cela par plusieurs éléments: la fraîcheur et la traçabilité des produits, l'échange avec celui qui, de ses mains, a produit ce qui se trouve dans votre assiette. Quoi de plus rassurant et plaisant pour les consommateurs ! En quelques années les circuits-courts ont gagné en clientèle et ils ont la cote ! La société d'aujourd'hui a pris conscience qu'en étant des consom'acteurs ils participaient à une démarche de préservation de l'environnement, à l'amélioration de leur qualité de vie. C'est également un espace de vie accessible à une diversité de population, tant au niveau géographique que social et culturel.
Et en parallèle, c'est une opportunité à saisir pour les acteurs locaux -comme le CIVAM- les communautés urbaines et autres de dynamiser le territoire en accompagnant les producteurs à développer ce type d'initiatives, qui participe à la valorisation des savoir-faire locaux et au renforcement de l'identité patrimoniale du territoire.

CIVAM Nord-Pas-de-Calais
Centre de Formation Horticole de Lomme
Rue de la Mitterie BP 329
59463 LOMME
03 20 09 95 36
CIVAM59@club-internet.fr

Et ailleurs en région :

Le salon Pari Fermier est organisé par l'ANCF (Association Nationale CIVAM Fermier. Cette association est un CIVAM spécialiste de l'organisation des Salons Fermiers : Pari Fermier, Lyon Fermier, le grand marché fermier de Rambouillet, le village des terroirs fermiers de Vanves et le village fermier de Levallois. Ces manifestations ont été créées par la volonté des producteurs afin de mettre en avant la production fermière en tant qu'activité économique à part entière. Ces producteurs participent à l'éducation des consommateurs à une alimentation de qualité. Ils adhèrent à la Charte d'engagement des producteurs fermiers.
Pari fermier existe maintenant depuis près de vingt ans et rassemble chaque année quelques 200 exposants et 40.000 visiteurs.



http://www.parifermier.com

21. AGRICULTURE ET BIODIVERSITE : PROJET « GRANDES CULTURES ECONOMES » DANS LE GRAND OUEST

Approfondir, avec la recherche, les connaissances sur la biodiversité utile aux agriculteurs, c'est le principal objectif du travail de partenariat CIVAM / Université (LEES, Laboratoire Ecologie Evolution Symbiose). Deux espèces font ici l'objet d'un travail mené en 2010 : les carabes et les isopodes terrestres, ils constituent des espèces indicatrices du fonctionnement biologique du milieu agricole. Aujourd'hui avec l'embauche d'un chargé d'étude, ce projet se poursuit durablement.

L'expérimentation Grandes cultures économes :

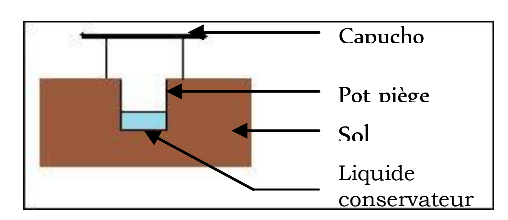
Un groupe d'agriculteurs membres du réseau des CIVAM particulièrement intéressés par des pratiques plus respectueuses de l'environnement et de la biodiversité a rédigé un cahier des charges « grandes cultures économes » en 2006. Il vise à augmenter la longueur des rotations, mettre en place un assolement diversifié, limiter la fertilisation et la consommation d'eau ainsi que réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et le travail du sol. Pour augmenter la biodiversité, le cahier des charges prévoit :

- La mise en place de Zones Ecologiques Réservoirs (ZER), zones refuges pour la faune et la flore correspondant aux haies, bosquets, bandes enherbées et prairies.
- La réduction de la superficie des cultures, avec des parcelles d'une taille maximale de 10ha.

Le projet "Grandes Cultures Economes" consiste à évaluer ce cahier des charges de 2008 à 2010. Une cinquantaine d'exploitations agricoles réparties dans quatre régions du Grand Ouest (Bretagne, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Centre) sont concernées. Cette évaluation a pour but de mesurer la faisabilité et la pertinence de ce cahier des charges dans l'optique de l'améliorer et de mettre en place une Mesure Agro-environnementale (MAE) sur l'ensemble du territoire national.

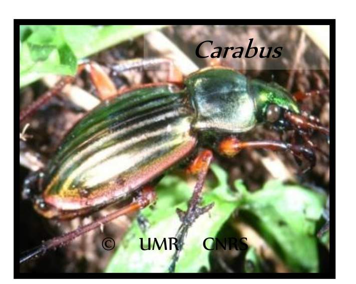
Le volet « biodiversité » du projet :

Ce projet de grande envergure renferme une étude consistant à élaborer un diagnostic biodiversité sur la période d'évaluation du cahier des charges. Dans ce cadre le laboratoire Ecologie Evolution Symbiose (LEES) de l'université de Poitiers en collaboration avec la Fédération Régionale des CIVAM de Poitou-Charentes étudie la biodiversité dans les parcelles agricoles de 15 exploitations de la région (8 dans la Vienne, 3 dans les Deux-Sèvres, 4 en Charente et 3 dans l'Indre). Pour déterminer une valeur de la biodiversité dans les agrosystèmes, des indicateurs biologiques, les Carabes et les Isopodes Terrestres ont été utilisés lors de cette étude.



Schématisation d'un pot piège

Pour capturer les Isopodes Terrestres et les Carabes la méthode utilisée est la technique des pots pièges. Elle consiste à enterrer un pot de façon à ce que le bord soit situé à la surface du sol (schéma). L'intérêt de cette technique et qu'elle est facile à mettre en place et qu'elle piège en continu, ce qui est intéressant car la majorité des espèces d'Isopodes Terrestres et des Carabes ont des activités nocturnes.



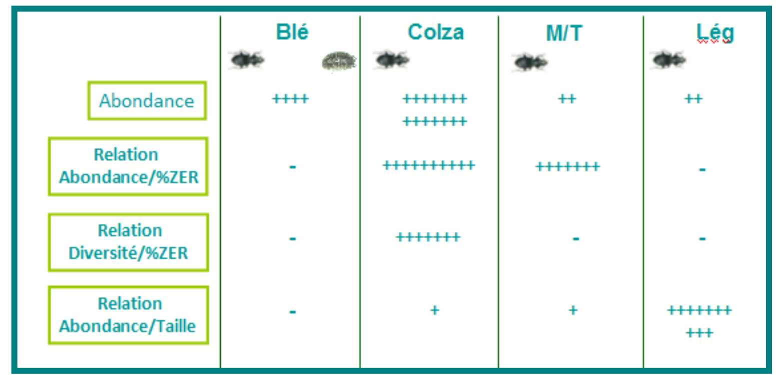
Les Carabes constituent un groupe d'organismes bio indicateurs faciles à exploiter pour mettre en évidence les modifications qualitatives et quantitatives des agrosystèmes et de leur faune. Ils contribuent à la biodiversité des agrosystèmes et ils jouent un rôle fonctionnel dans le contrôle des ravageurs. En effet, ce sont de très bons auxiliaires de cultures car ils font partie des prédateurs les plus voraces parmi les invertébrés du sol. Ils se nourrissent de toutes sortes de larves, chenilles, vers, limaces ou escargots, pucerons…. Les carabes sont donc très utiles en lutte biologique.

Les Isopodes terrestres sont aussi des bio indicateurs pertinents car ils sont très sensibles aux perturbations du milieu par les activités de l'homme et par l'utilisation de produits phytosanitaires. Ainsi la diversité et l'abondance des Isopodes Terrestres est très faible dans les parcelles cultivées en agriculture intensive. Ce sont des détritivores, ils permettent d'accélérer le processus de décomposition de la matière organique (litière, bois mort) et aident le retour des nutriments vers le sol où les plantes peuvent alors les ingérer et se développer. Ils contribuent donc à la qualité du sol.

Les résultats du travail de collecte mené au printemps 2010 :

Les 1[ers] résultats montrent la pertinence du cahier des charges concernant l'implantation des ZER. Dans le colza, le maïs et le tournesol le nombre de carabes dépend directement de la quantité des milieux refuges à proximité. Ces zones non perturbées par l'homme sont indispensables pour les Carabes car ils les utilisent pour leur reproduction et comme abris entre deux cultures.

Synthèse des résultats en fonction des cultures



	Blé	Colza	M/T	Lég
Abondance	++++	+++++++ +++++++	++	++
Relation Abondance/%ZER	-	++++++++++	+++++++	-
Relation Diversité/%ZER	-	+++++++	-	-
Relation Abondance/Taille	-	+	+	+++++++ +++

Les Isopodes Terrestres ont été rencontrés en abondance uniquement dans les blés peu perturbés et humides. Ces crustacées terrestres ont besoin d'une humidité ambiante importante et un milieu non perturbé pour survivre, c'est pour cette raison qu'ils sont plutôt retrouvés dans les ZER.



Cette étude a aussi mis en évidence l'importance de la taille des parcelles. Les parcelles plus petites sont plus favorables aux carabes. Le cahier des charges « Grandes Cultures Economes » imposant une taille de parcelle maximale de 10ha, il serait intéressant d'inciter les agriculteurs à diminuer cette superficie dans l'optique de rétablir une biodiversité utile en termes d'abondance et de diversité des espèces.

Plusieurs documents ont été conçus à l'occasion de ce travail :

Un livret à destination des agriculteurs qui souhaitent reconnaitre les différentes espèces potentiellement présente dans leurs champs ; une fiche de synthèse par parcelle piégée pour chacun des agriculteurs participants ; le mémoire et la présentation orale du travail de Damien Deschamps sur le site : www.InPACTpc.org/

Aujourd'hui ce projet « Agriculture et Biodiversité » peut continuer puisque Damien Deschamps est embauché par la FRCIVAM et le laboratoire LEES de l'université de Poitiers. Le financement de son poste est permis par un appel à projet lancé par la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB) et des crédits *AGROBIODIV « Biodiversité et Pratiques Agricoles : développement d'indicateurs de durabilité en relation avec le programme du CIVAM »* géré par l'université. Les 18 fermes qui ont vu Damien Deschamps venir piéger les insectes en mai 2010, le reverront en 2011 et en 2012, ce qui nous permettra de faire davantage de liens entre la présence des coléoptères et des crustacés dans les parcelles en fonction des pratiques agronomiques de chacun (notamment concernant la rotation, le travail du sol, les pesticides, apports d'engrais ...). D'autres travaux et formations sur le sujet pourront également être menés.

FRCIVAM Poitou-Charente
Laboratoire Ecologie Evolution Symbiose
Mathieu MALLET /
Damien DESCHAMPS

22. L'AGRICULTURE DURABLE COMME PRINCIPE FONDAMENTAL DES CIVAM

L'idée d'une agriculture reposant sur les trois piliers de la durabilité (économique, sociale et environnementale) est indéniablement un principe fondateur du réseau CIVAM. Ces considérations sont apparues dans les années 80-90 avec l'émergence d'une gauche paysanne désireuse de rompre avec un modèle agricole devenu incontrôlable et de renouer avec le milieu rural.

Le Grand Ouest, pionnier dans l'expertise technique de l'Agriculture Durable

La constitution d'un réseau dédié à l'Agriculture Durable
La naissance de la réflexion autour d'une « Agriculture Durable » a pris naissance dans des groupes ayant des histoires et provenant de contextes très variés. Cependant, tous partagent des valeurs communes, tels que la prise de conscience, la responsabilité, le respect, un certain rapport au monde centré sur l'homme et les relations humaines.

La prise de conscience des risques écologiques liés au modèle productiviste s'est faite relativement tôt par des groupes de développement « pionniers » en matière d'agriculture durable : le CEDAPA[1] (Côtes d'Armor) et l'ALDIS[2] (Mayenne). Ces 2 groupes sont apparus sensiblement de la même manière et à la même époque (1982 et 1984). Ces agriculteurs ont conjugué leurs expériences avec une action militante pour insuffler une véritable dynamique de changement. Dès les années 50, ces paysans, qui avaient œuvré pour le développement agricole dans les CETA ou d'autres groupements, pressentirent la dérive productiviste et firent le choix de s'orienter vers un développement plus économe et autonome en travaillant notamment sur les systèmes herbagers en bovin lait. Ces travaux ont perduré face à des politiques et une agro-industrie toujours plus menaçante pour l'indépendance des paysans.

Après les groupes « pionniers », constitués entre 1982 et 1986, une seconde vague a été portée par de nouveaux groupes à partir de 1990. Chez ces derniers, ce sont des visites d'exploitations, des sessions de formation sur la désintensification et le développement durable qui ont fait germer des groupes à l'échelle locale. Et ce dans un contexte d'institutionnalisation et donc de reconnaissance officielle du concept de développement durable (Rio 92).
La troisième vague correspond à la période qui a suivi la crise de la vache folle, crise qui a impulsé la création de 8 groupes à partir de 1996. Enfin à partir de 2000, des recompositions s'opèrent et de nouveaux groupes CIVAM adhérent au RAD. Aujourd'hui, on compte 30 groupes d'agriculteurs adhérents au RAD (essentiellement dans l'Ouest) : Aquitaine, Bretagne, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Limousin, Midi-Pyrénées, Basse et Haute Normandie.
Ces groupes de développement ont souhaité s'affilier à un mouvement national de développement agricole. Le choix s'est porté sur les CIVAM[3].

En 1994, les groupes de développement existant dans l'Ouest créent une structure informelle : le Groupe Ouest Agriculture Durable (GOAD), qui deviendra par la suite le Réseau Ouest Agriculture Durable (ROAD). Ce n'est qu'en 1997 que le réseau se constituera officiellement en association sous l'appellation Réseau agriculture durable. Le RAD a recherché depuis sa genèse des financements auprès de la Fondation Charles Leopold Mayer Pour le Progrès de l'Homme, l'Europe, les différents Ministères etc.

[1] Centre d'Etude pour un développement agricole plus autonome
[2] Action locale pour un développement international solidaire
[3] Centre d'Initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural, Fédération nationale des CIVAM - 39 rue de Bretagne – 75003 Paris

Champs et modes d'action du RAD



La convergence des idées et des valeurs que chaque groupe défend sur son terrain provient de la poursuite de plusieurs objectifs communs, repris par le RAD :

- la recherche d'autonomie dans la prise de décision et dans l'utilisation d'intrants
- une volonté de travailler avec une approche globale de l'exploitation, afin de prendre en compte les dimensions environnementales et sociales de l'activité agricole et de produire des références technico-économiques
- le désir de maîtriser son développement et de participer au développement local par la mise en commun de l'imagination et des expériences.
-

De plus, la non-reconnaissance de cette agriculture dans les représentations de la profession agricole a conduit l'ensemble des groupes du RAD à s'émanciper des schémas traditionnels, institutionnels voire corporatistes du développement.

Les missions du RAD consistent à :

- informer les adhérents sur tout ce qui touche à l'agriculture et au développement durable
- participer au dialogue avec les consommateurs, les environnementalistes sur l'agriculture de demain
- former à l'agriculture durable
- faire la promotion et l'expérimentation de systèmes de production préservant les ressources naturelles, viables économiquement et socialement équitables : recherche de références technico-économiques, sociales, environnementales, relations avec la recherche

Les travaux du RAD, avec leurs partenaires CIVAM, ont notamment porté sur les systèmes herbagers et les systèmes de grandes cultures.

Vers une vision globale de l'Agriculture Durable

Si les groupes du Grand Ouest ont largement contribué à la réflexion sur la mise en place de systèmes de production économes et autonomes, d'autres groupes CIVAM ont depuis longtemps travaillé sur des aspects plus territoriaux de l'Agriculture Durable. Les travaux menés par de nombreuses associations sur la valorisation des productions, tel que la commercialisation en circuits courts, ont permis de donner à notre approche de l'Agriculture Durable une vision territoriale et ouverte aux autres populations du monde rural.

La définition de l'Agriculture Durable dans le réseau CIVAM s'est concrétisée par la publication d'un petit livret « l'Agriculture Durable, une voie d'avenir » qui reprend les grands principes de ce thème fondateur. On peut y lire que « L'Agriculture Durable invite à promouvoir et à pratiquer une agriculture économiquement viable, saine pour l'environnement et socialement équitable. L'agriculture durable est une agriculture soutenable car elle répond aux besoins d'aujourd'hui (aliments sains, eau de qualité, emploi et qualité de vie) sans remettre en cause les ressources naturelles pour les générations futures ». Les objectifs sont clairs :

- Promouvoir des systèmes de production économes et autonomes ;
- Rendre les exploitations viables, vivables et transmissibles ;
- Constituer des espaces d'échanges entre paysans et citoyens.

D'autre part, de nouveaux groupes ont aussi choisi de travailler sur ces idées d'Agriculture Durable et d'autonomie des exploitations. Ainsi, depuis 2009, un projet a été monté par les CIVAM du Massif Central (FRCIVAM Auvergne, FRCIVAM Limousin, FRCIVAM Rhône Alpes, FRCIVAM Languedoc Roussillon…) afin de caractériser et valoriser l'Agriculture Durable de Moyenne Montagne. En 2011, c'est un projet impliquant des groupes du pourtour Méditerranéen (Languedoc Roussillon et PACA) qui a vu le jour avec la même volonté de mieux connaitre et défendre une agriculture respectueuse de la nature et des hommes tout en répondant aux enjeux de leurs territoires.

Afin de donner une cohérence à tous ces projets et de porter tous ensemble une même vision de l'Agriculture Durable, ces dynamiques se sont rassemblées au sein des pôles « Systèmes de Production Economes et Autonomes ». Ce travail commun se concrétise actuellement autour de 4 pôles :

- Le pôle « Systèmes Herbagers »
- Le pôle « Grandes Cultures Economes »
- Le pôle « Agriculture Durable de Moyenne Montagne »
- Le pôle « Agriculture Durable en Méditerranée ».

FNCIVAM
goulven.lebahers@CIVAM.org
Réseau Agriculture Durable
Contact@agriculture-durable.org

Et ailleurs en région

Depuis 10 ans, la FRCIVAM de Basse-Normandie développe des actions de sensibilisation au développement durable à destination des enfants et du grand public. Nos compétences sont maintenant reconnues par le rectorat qui nous a accordé en 2005 l'agrément « association complémentaire de l'éducation nationale » nous permettant de monter des projets durables avec des animations répétées sur l'année scolaire. Les collectivités locales nous ont également accordé leur confiance en inscrivant nos interventions dans les dispositifs qu'ils financent, notamment le conseil général pour les classes d'écocitoyenneté (6 demi-journées d'animation par classe). 2011 marque un nouveau tournant dans notre activité puisque nous sommes maintenant référencés comme étant accompagnateur de projet « Eco-école » et relais local pour tous les établissements qui souhaitent s'engager dans une démarche E3D (établissement en démarche de développement durable). 1500 jeunes ont été concernés par nos actions l'an dernier.

23. RENDRE LES SYSTEMES DE CULTURE MOINS DEPENDANTS DES INTRANTS : UNE MOTIVATION COMMUNE, DES RENCONTRES

Créé en 1994, le Rad est d'abord un réseau d'éleveurs de ruminants, assemblés autour d'une certaine idée de l'agriculture, qu'ils veulent plus autonome et économe. Ils ont bâti et peaufiné ensemble des systèmes herbagers à bas niveau d'intrants qui reposent sur le pâturage de prairies associant légumineuses et graminées. Aujourd'hui, le RAD est un CIVAM thématique à vocation nationale qui explore et développe dans leur diversité les « systèmes de production agricoles plus économes et autonomes ». Le RAD rassemble essentiellement des groupes de paysans CIVAM, mais aussi GAB, voire Adear.

Dès les années 80 et 90, des adhérents de groupes du Rad ont commencé à travailler sur leurs cultures dans le même esprit que pour l'élevage de ruminants, c'est à dire en recherchant des systèmes qui réduisent leur consommation en intrants d'origine fossile tout en restant productifs et rentables. Parmi eux, certains ont expérimenté la culture de protéagineux (lupin notamment) et de mélanges d'espèces protéagineux-céréales pour l'alimentation des animaux, en complément des surfaces pâturées.

Très tôt également, des groupes du Réseau ont rendu régulièrement visite à l'INRA du Rheu qui travaillait déjà sur la combinaison de variétés robustes par rapport aux bioagresseurs et de conduites adaptées minimisant le recours aux intrants, azote notamment (Réseau blés rustiques).

Le programme de recherche-action "Systèmes terre et Eau" mené dans les années 90 par l'INRA, le Cedapa et le Conseil général des Côtes d'Armor, avait toutefois conclu en 1999 que la faible utilisation des pesticides dans les systèmes pâturants étudiés étaient d'abord due à la prédominance dans ces systèmes des surfaces en prairie, plutôt qu'à des pratiques économes en cultures. Alain Cavelier (Inra Rennes) concluait même en 1999 que les pratiques en cultures du Cedapa n'étaient pas forcément différentes des celles de l'agriculture conventionnelle. Sans doute fallait-il y voir une conséquence du fait que les adhérents du Cedapa sont d'abord éleveurs avant d'être cultivateurs : leur technicité concernait en premier lieu la conduite des systèmes herbagers économes, pas forcément la conduite des cultures complémentaires.

Ces conclusions ne sont sans doute pas généralisables, même à l'époque, à tous les groupes du réseau Rad-CIVAM et en particulier aux groupes qui rassemblent des systèmes de polyculture-élevage davantage tournés vers les cultures. Certains de ces groupes ont participé à des programmes de sélection participative avec l'INRA et le réseau Semences paysannes dans le but d'obtenir des semences adaptées à leur système à bas intrants et à leur contexte local. D'autres se sont intéressés aux travaux menés par l'INRA de Versailles sur la culture de céréales en mélanges de variétés et la conduite en parallèle de systèmes de culture avec différents niveaux de pratiques : intensif, non labour, économe et bio.

D'autre part, les résultats du programme « Systèmes Terre et Eau » ont montré leur caractère éphémère sur le sujet des pesticides, compte-tenu de l'avancée des éleveurs. Une nouvelle enquête des pratiques phytos des adhérents du Cedapa a en effet été réalisée par le Cedapa une dizaine d'années après la première. Elle montre que d'importants progrès ont été réalisés sur les cultures par les éleveurs herbagers: les **IFT** culture sont à 1,2, l'IFT blé à 1,66 et l'IFT total SAU est de 0,37 en 2003-2004, pour les exploitations qui utilisent des phytos. Ces tendances se sont confirmées depuis à l'échelle bretonne : sur la moyenne des campagnes 2006-07, 2007-08 et 2008-09, les IFT globaux des signataires de la MAE SFEI très herbagers par définition, passent de 0,66

avant signature à 0.21 en troisième année après signature. L'IFT blé passe de 4,59 avant signature à 1.01 en N3 (IFT de référence Bretagne : 3,4). L'IFT orge descend de 4,29 avant signature à 1 en N3. L'IFT maïs passe quand à lui de 1,24 à 0,83 (IFT de référence Bretagne : 1,66).

Un cahier des charges écrit par des agriculteurs

A la fin des années 90, un groupe d'agriculteurs (qui donnera juste après ce travail naissance au CIVAM du Châtelleraudais) élabore un projet de CTE collectif, basé sur un cahier des charges autour des cultures économes en intrants. Ce CTE n'aura pas le temps de se concrétiser, suite à l'abandon rapide du dispositif CTE par le nouveau gouvernement. Mais la maquette de cahier des charges "cultures économes" rédigé par les poitevins sera discutée en 2005 avec d'autres groupes du Réseau CIVAM-Rad intéressés, puis amendée. Sur cette base, une première demande de MAE spécifique est refusée. Les agriculteurs du Réseau Rad-CIVAM décident de reproduire la démarche qui avait porté ses fruits pour les systèmes herbagers dix ans plus tôt, à savoir :

- test du cahier des charges (ci-contre) d'un point de vue de sa faisabilité mais aussi de son impact, économique, social, environnemental, avec l'aide de scientifiques
- à la suite de cette évaluation et des amendements éventuels qu'elle aura suscités pour le cahier des charges, (re)demande d'une mesure MAE système permettant une contractualisation de tous les agriculteurs intéressés sur la base du cahier des charges.

Ce qui a été réalisé avec succès pour la MAE aujourd'hui appelée "système fourrager économe en intrants" est à nouveau tenté pour obtenir la possibilité de signer un contrat sur la base du cahier des charges "cultures économes".
Les agriculteurs qui ont écrit le cahier des charges grandes cultures sont au nombre d'une quinzaine issus de différents territoires. Ce sont les pionniers du réseau sur la thématique grandes cultures. Ils ont placé dans ce cahier des charges ce qu'ils estiment être les caractéristiques de l'agriculture durable en grandes cultures. Chez eux, ils en respectent tout ou partie des exigences. Ceux qui vont le tester de 2008 à 2011 seront au nombre de cinquante cinq.
Le test commence dès 2007 avec différents soutiens nationaux et locaux. En 2008, le projet est lauréat de l'appel à projets "Innovation et partenariat du CASDAR", ce qui lui ouvre de nouvelles perspectives.

L'expertise du cahier des charges : le projet Grandes Cultures Economes (GCE)



55 agriculteurs de 4 régions (Pays de la Loire, Bretagne, Centre, Poitou-Charentes) ont donc testé sur 4 ans le cahier des charges "grandes cultures économes", avec l'aide de l'INRA, de l'ESA d'Angers, du RMT Systèmes de culture innovants (SdCI) et du Laboratoire Ecologie Evolution Symbiose de l'Université de Poitiers, dans le but de le voir décliné en un contrat agri-environnemental (MAE) spécifique, dès 2013.

Ce cahier des charges impose aux agriculteurs de refonder leurs systèmes de culture pour les rendre moins sensibles aux bio-agresseurs et de ce fait, moins demandeurs d'intrants. Il sera amendé en fonction des résultats de ce test (faisabilité, efficacité en termes de durabilité, "contrôlabilité") avant de solliciter la MAE.

Parmi les 55 agriculteurs volontaires, des adhérents Rad-CIVAM déjà avancés dans une démarche vers des systèmes de production agricole plus économes et autonomes et d'autres agriculteurs qui commencent ce cheminement.

Suivant les régions, ce sont des groupes d'agriculteurs spécifiques constitués spécialement pour cette expérimentation, ou bien l'accompagnement de ce projet "grandes cultures économes" se superpose à des groupes déjà existants.

Nouvelles rencontres



Le fait que le programme Grandes Cultures Economes ait été lauréat à l'AAP Casdar 2008 a contribué à nouer un grand nombre de partenariats nouveaux pour le Rad et les CIVAM qu'il regroupe.

Rapidement, le Réseau a participé à des réflexions méthodologiques avec l'Inra, l'Institut de l'Elevage et les chambres d'agriculture de l'Eure et de Bourgogne au sein du Réseau Mixte Thématique “Systèmes de Cultures Innovants” autour de la définition et structuration d'une même échelle système.

Plus tard, lors d'un séminaire Grandes Cultures Economes, Jean Marc Meynard, a souligné l'intérêt des démarches de conception innovante pour répondre à la réduction des pesticides, aux besoins l'adaptation au changement climatique et à l'enjeu du développement durable en agriculture. Le programme Grandes Cultures Economes, à travers l'exploration conjointe de nouveaux systèmes, d'un cahier des charges, d'objectifs et modes de validation définis progressivement possède tous les attributs de la conception innovante.

Le monde de la recherche et de l'innovation remarque donc l'activité des partenaires Rad-CIVAM. L'objectif de réduction de l'IFT inscrit dans les pratiques du Rad et dans le cahier des charges GCE en phase d'expérimentation attire également l'attention du ministre Barnier puis du ministère de l'agriculture qui encouragent vivement les membres du Réseau à s'impliquer dans la définition et la mise en œuvre du dispositif gouvernemental Ecophyto.

Ces nouvelles rencontres vont permettre aux agriculteurs du réseau CIVAM de montrer que réduire de 50 % les pesticides d'ici 2018, est bien possible... puisqu'ils l'ont simplement déjà fait chez eux.

.

FRCIVAM Pays de la Loire
09 64 33 30 71
Réseau Agriculture durable
09 64 33 30 71

24. REDUIRE L'IMPACT ENERGETIQUE DE SON EXPLOITATION

La FR CIVAM de Basse-Normandie a démontré qu'une agriculture autonome et économe en intrants, qui soit socialement équitable, économiquement rentable et écologiquement responsables est aussi efficace au niveau énergétique : à efficacité énergétique comparable, les systèmes à base d'herbe sont moins « énergivores » et donc plus respectueux de l'environnement, en limitant les risques de pollution et les gaz à effet de serre.

Les CIVAM de Basse-Normandie ont intégré la problématique des économies d'énergie dans leur parcours annuel de formation dès 2002. Ils ont pu ainsi se comparer et faire la relation entre leurs pratiques agricoles et leurs consommations énergétiques. Au fil du temps, les bilans énergétiques réalisés sur les fermes des adhérents ont constitué une base pouvant servir de référence locale de comparaison. En effet, les références antérieures émanaient de l'ensemble du territoire et notamment du sud-ouest. Cependant la limite de cette base de données locale était sa faible représentativité : elle émane de fermes du réseau qu'on estime en système de production économe, donc faiblement utilisatrices d'intrants et donc peut-être moins « énergivores » que la moyenne régionale. La volonté des CIVAM bas-normands a donc été d'élargir l'échantillon d'étude et de proposer un diagnostic énergétique à des agriculteurs considérés comme « conventionnels ».

En bref…

►Plus de 150 bilans énergie réalisés
►Avec 100 litres de fioul (EQF[1]), je peux produire :
en agriculture intensive 728 litres
en agriculture durable 979 litres, soit 25 % de plus.

Ainsi, ces formations sur la consommation d'énergie au sein des CIVAM présents sur le territoire bas-normand ont été complétées par des études régionales. Elles ont été conduites par la FRCIVAM avec le soutien de l'ADEME et du Conseil Régional de Basse-Normandie. En 2003, Une première étude menée auprès de 30 adhérents CIVAM a permis de mettre en évidence une bonne performance des systèmes durables, en tout cas une sobriété énergétique notable. Mais ces conclusions étaient fondées sur des comparaisons avec des références nationales, à défaut de références régionales existantes.

Une seconde étude, parue en 2006, se proposait d'élargir les références régionales en introduisant notamment dans l'échantillon des exploitations pratiquant une agriculture classique, dite « conventionnelle ». Malgré l'hétérogénéité et la taille de l'échantillon qui n'ont pas permis d'analyse très fine, cette étude a toutefois confirmé la bonne performance des exploitations en agriculture durable. Elle a par ailleurs pu conforter les agriculteurs du réseau dans la conviction de l'importance de promouvoir des systèmes de production sobres avant d'aborder la question des énergies renouvelables d'une part et qu'il est capital d'aborder l'**intégralité du système d'exploitation** d'autre part ; les énergies grises (indirectes) représentant les 2/3 des consommations d'énergie.

La troisième étude en partenariat avec les PNR du Perche et des Marais du Cotentin et du Bessin, avec la FRCUMA, avec le CRDA de la Baie et des étudiants de lycées agricoles (Le Robillard, Coutances) a permis la réalisation de 99 nouveaux bilans sur la région entre 2006 et 2008.



A la suite de ces différents programmes d'action, la FRCIVAM a souhaité réunir tous ces bilans énergétiques, réalisés selon la même méthode : PLANETE[1]. Malgré le fait qu'ils ne relèvent pas tous de la même campagne agricole, leur comparaison a été permise par le

[1] Le diagnostic PLANETE prend en compte les entrées et les sorties d'énergie sur l'exploitation et les traduit en EQF

postulat suivant : **les consommations énergétiques sont plus dépendants des pratiques de l'agriculteur que de l'année elle-même.** 150 bilans énergétiques pouvaient donc servir de références pour développer non pas des moyennes mais des tendances entre des systèmes et des modes de productions distincts. La production laitière est, comme au sein des groupes CIVAM, la plus représentée, voire sur-représentée par rapport à la moyenne bas-normande.

Problématique,

La problématique de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre en agriculture est aujourd'hui largement présente dans les esprits. Dans un contexte où les coûts de l'énergie flambent et où la question de l'épuisement des ressources ne peut plus être évitée, il semble urgent de consommer non seulement moins mais mieux dans une perspective de développement durable. C'est la volonté des agriculteurs dans une démarche d'agriculture durable. Faire au mieux avec ce qu'on a, optimiser la valorisation des ressources naturelles pour que l'exploitation réponde aux objectifs de l'agriculteur.



Dessin François Gabillard

Pour caractériser au mieux les systèmes peu énergivores, l'étude des systèmes (intensif, durable, bio, …) a été réalisée grâce aux différents partenariats mis en place. Ce sont donc 63 % de l'échantillon qui sont en agriculture dite intensive, qui ne répondent pas aux critères d'assolement de la MAE SFEI (Mesures Agro Environnementales Surface Fourragère Econome en Intrants -soit 55 % d'herbe dans le SAU, et 75 % dans le SFP au minimum, un maximum 18 % de maïs dans la SFP). L'interprétation de l'ensemble de ces diagnostics a donc porté sur la base suivante : l'efficacité énergétique doit être ramenée à l'unité produite (au 1 000 litres de lait vendus principalement). L'objectif est aussi d'étudier les consommations énergétiques, de sensibiliser aux économies d'énergie en agriculture et de comparer les besoins en énergie de l'agriculture conventionnelle et de l'agriculture durable.
En 2010, la synthèse de ces résultats a donné lieu a une publication « Réduire l'impact énergétique de son exploitation – Résultats extraits de l'étude de 150 bilans PLANETE ». Celle-ci montre une plus grande sobriété des systèmes dits « durables » (une économie de 42 % par rapport à la moyenne de l'échantillon), une corrélation inverse entre la part d'herbe dans la SAU et la consommation énergétique et le constat qu'avec 100 équivalents litres de fioul, on peut produire 25 % de lait en plus en agriculture durable qu'en agriculture intensive.

Impact régional et/ou national

Ce projet a suscité l'intérêt des financeurs comme le Conseil Régional et l'ADEME, partenaires financiers, ainsi que des partenariats techniques. Les Parcs Naturels Régionaux du Perche et des Marais du Cotentin et du Bessin, la FRCUMA, le Centre Régional de Développement Agricole de la Baie et des lycées agricoles (Le Robillard, Coutances) se sont associés au projet en recensant des agriculteurs intéressés par ces études ou en réalisant quelques bilans PLANETE.

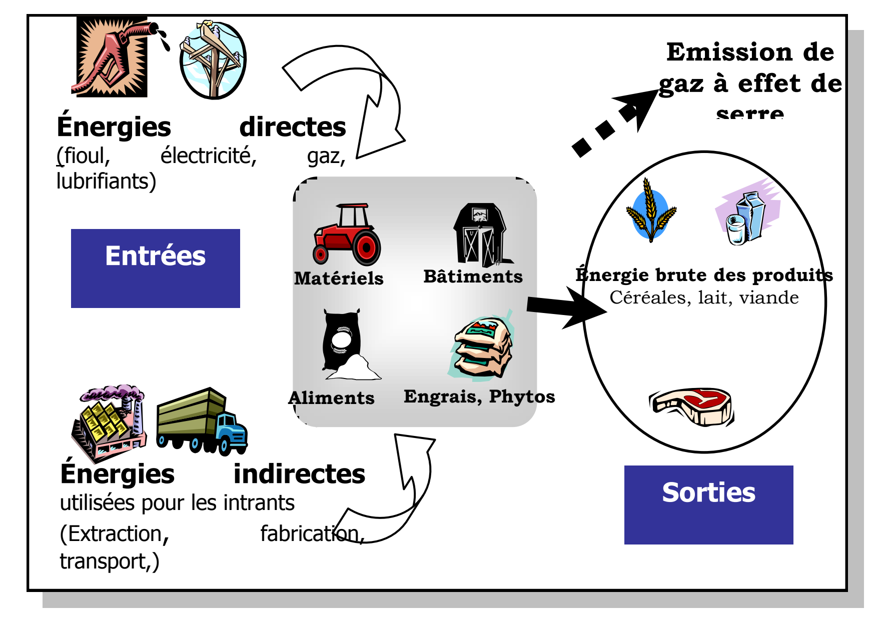
Au niveau régional, ce projet pluriannuel a permis de définir des marges de progrès pour les agriculteurs en démarche de conversion de leur exploitation vers un système plus économe. Ceci a permis de cibler les postes les plus consommateurs sur une ferme et donc de confirmer que l'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas.

A la suite de cette publication, des fermes ouvertes ont été organisées chez des adhérents ayant fait une démarche pour des économies d'énergie, par un choix de système, ou par des équipements (pré-refroidisseur, chauffe-eau solaire, …). Mais le contexte énergétique et un intérêt très fluctuant de la part des agriculteurs (la préoccupation pour des économies diminue avec la baisse prix du baril de pétrole)… en juin 2009, ces fermes ouvertes avaient suscité peu d'intérêts auprès des bas normands.

L'action de la FRCIVAM BN a cependant été récompensée au niveau national par le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche dans le cadre des trophées de l'agriculture durable. La FRCIVAM BN a été co-lauréate du trophée dans la catégorie structures.

Evaluation

Ce projet a permis de confirmer l'intérêt des systèmes herbagers économes en intrants. Ils démontrent leur grande efficacité. Un des chiffres clés le démontrant est la production de lait (pour les 117 fermes laitières) permise avec l'équivalent de 100 litres de fioul (100 EQF). En moyenne cette production sera de 850 litres, mais seulement 728 litres pour les exploitations en agriculture intensive et 979 litres de lait pour les systèmes durables.



Ce sont donc sûrement des systèmes qui répondent aux enjeux sur les économies d'énergie, sur la diminution des émissions de gaz à effets de serre, …

Un autre point analysé est l'observation des évolutions des consommations énergétiques sur 30 exploitations adhérentes au CIVAM. Ces systèmes pourtant déjà économes en 2003 ont maintenu leur sobriété voire l'ont encore améliorée, confirmant ainsi la pertinence de la poursuite de la réflexion des agriculteurs sur l'optimisation de leur système en ne perdant pas de vue le triptyque « économique-social-environnemental » et l'efficacité du travail de groupe, de l'échange pour faire évoluer les pratiques.

Le CIVAM Agriculture Durable de la Mayenne a depuis engagé une démarche similaire et publiera une plaquette présentant les résultats départementaux.

Suite à ces « bilans PLANETE » et la reconnaissance d'une compétence sur le sujet au sein de la FRCIVAM, 2 animateurs ont été habilités pour réaliser des diagnostics dans le cadre des Plans de Performance Energétique (PPE).

Par ailleurs, les animateurs se sont formés à l'utilisation de DIATERRE (un outil permettant une approche énergie et émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de l'exploitation) et la FRCIVAM a présenté une candidature en tant qu'expert Climagri (à l'instruction). Cet outil a pour but d'accompagner la réflexion de collectivités sur la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre des fermes présentes sur leur territoire. Un vaste chantier à approfondir !

25. LES CIRCUITS COURTS DE PROXIMITE

Les circuits courts sont des systèmes de vente mobilisant au plus un intermédiaire entre producteur et consommateur. Lorsque producteurs et consommateurs sont d'une même région, on parle de circuit court de proximité. Un système alimentaire local vise à assurer une bonne coopération entre l'ensemble des partenaires locaux (agriculteurs, collectivités, consommateurs, groupements agricoles) pour accroître la part des productions locales dans l'alimentation.

Le réseau **CIVAM** s'est intéressé très tôt à ces formes de relations directes entre acteurs de la chaîne alimentaire, d'abord par l'appui au développement des produits fermiers, de l'agriculture biologique, de l'agritourisme et de l'accueil à la ferme.

En **Languedoc Roussillon**, au cours des années 90, de nombreux groupes CIVAM contribuent à promouvoir un produit (prunes ; huîtres ; escargots ; etc.), une modalité spécifique de vente directe (marché paysan), ou un territoire (Vidourle ; Carlencas ; Bassin de Thau ; etc.). La fédération des CIVAM du Gard développe dès cette époque l'opération « Manger bio en restauration collective », qui associe un volet approvisionnement en produits biologiques (locaux de préférence) à un volet « éducation du jeune consommateur ». De là émerge naturellement le réseau d'accueil éducatif à la ferme « Racines ».



La fédération des CIVAM de l'Hérault accompagne dès la fin des années 90 (jusqu'au début des années 2000) l'opération « Manger bio ». Mais le conseil d'administration de la fédération n'est pas complètement satisfait des impacts sur la production locale : vu les structures de restauration (unités importantes de préparation culinaire, à plus de 1000 repas/jour) à fournir, les producteurs locaux et bio ne sont pas en mesure d'honorer les marchés. Car au début des années 2000 ces producteurs sont plutôt de dimension familiale, sur des surfaces limitées, et orientés vers la vente directe principalement. Les salariés de la fédération s'attèlent alors au renforcement des « marchés de proximité ». L'opportunité de la construction d'un projet « Equal » (dispositif européen financé par le fonds social européen, pour limiter les processus d'exclusion) est saisie pour construire un projet de recherche-action ambitieux et multi-partenarial.

Les circuits courts : levier pour réduire la fragilisation des agriculteurs ?

D'un côté, une **profession agricole fragilisée**, en Languedoc-Roussillon en particulier (crises des filières dominantes : viticulture ; arboriculture), de l'autre, de **nouvelles attentes des consommateurs et des citoyens** : c'est dans ce contexte à la fois préoccupant et porteur qu'est né en 2005 le projet CROC, dont l'objectif est d'explorer les opportunités liées au développement des circuits de commercialisation "alternatifs" en agriculture et agroalimentaire, d'accompagner et d'évaluer le développement de ces circuits au niveau des producteurs agricoles et des territoires.

En quoi et à quelles conditions ces circuits peuvent-ils permettre de lutter contre la fragilisation de la profession agricole, maintenir et créer des emplois liés à l'agriculture, renforcer la cohésion sociale dans les territoires ruraux et péri-urbains, faciliter la rencontre agriculture/société ?
Les partenaires du projet sont issus du monde de la **recherche** (INRA, CIRAD, IAMM), du **développement agricole** (FR Cuma LR ; ADTV34) et de **l'éducation populaire** (FDFR34 ; FD CIVAM 34). Les enjeux auxquels ils sont confrontés assez rapidement sont les suivants :

- A quelles conditions les circuits courts peuvent-ils contribuer à redéfinir les métiers agricoles et alimentaires ? renforcer les revenus agricoles ? améliorer la reconnaissance sociale des agriculteurs ?

- Les circuits courts sont-ils voués à n'être qu'un « phénomène de mode », ou au contraire une « lame de fonds » ? comment les agriculteurs combinent-ils circuits longs et courts ? peut-on travailler à plusieurs, entre agriculteurs uniquement en vente directe et agriculteurs « mixtes » ?

- Les circuits courts sont-ils forcément « éthiques » ?

- Les circuits courts sont-ils en mesure « d'écologiser » les pratiques des agriculteurs qui les pratiquent (est-ce qu'on favorise des conversions à l'AB en appuyant les circuits courts ?)

- Comment agir dans un contexte de tensions entre 2 visions différentes des circuits courts :
    - opportunité commerciale, marché de niche, complémentaire aux dispositifs existants
    - rupture : nécessité de repenser l'organisation alimentaire de proximité ; se positionner en opposition au système dominant actuel ... ?

- ... en ayant bien conscience que la consommation alimentaire se fait majoritairement en GMS, qui se fournit elle-même sur le « marché mondial », en faisant jouer la concurrence entre producteurs, de sorte à tirer les prix vers le bas, et marger toujours plus...

Projet Equal CROC et suites

Ce projet a consisté dans un 1er temps (2005) à construire un partenariat, à définir un programme de travail, puis à agir (2006 – 2008) de façon concertée pour appuyer la structuration de réseaux aux échelles complémentaires :

- Recherche-action
- Formation
- Education populaire, débat, valorisation des agriculteurs et dispositifs de circuits courts
- Evolution politiques publiques locales

Suite à cela, la Région Languedoc Roussillon a formalisé un comité technique régional circuits courts, a élaboré un dispositif spécifique de soutien « Procci » (producteurs en circuits courts innovants), et contribué au financement de programmes de recherche-développement (PSDR Coxinel).

Systèmes alimentaires locaux : actions CIVAM en France

Les CIVAM ont l'occasion de se rencontrer, d'échanger autour des projets accompagnés. Les FR de Bretagne et du Languedoc Roussillon ont ainsi contribué au groupe « agriculture et alimentation » au sein du réseau rural français (2009-2010). De nombreux projets européens sont menés par ces 2 régions.

Cependant, cette dynamique était innovante au début des années 2000. Elle est plus « *mainstream* » aujourd'hui, en 2011. Tout l'enjeu pour les CIVAM est de développer des outils d'accompagnement respectant l'**éthique** du réseau : à quel degré et dans quelles conditions les circuits courts peuvent-ils créer du lien social, de la reconnaissance; réduire l'empreinte écologique ; construire et renforcer un système alimentaire local ?

La suite ...

Pour la suite, les éléments suivants sont à prendre en compte :

Facteurs favorables :

- Un système alimentaire mondialisé productiviste qui s'essouffle ...
- Une consommation accélérée des espaces agricoles (cf. Grenelle Environnement : Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles DDTM)
- La redéfinition du métier de l'agriculteur : plusieurs compétences, plus de reconnaissance, de réseaux (interconnexions producteurs / consommateurs / politiques / autres)
- L'émergence d'un « service public alimentaire » : alimentation / agriculture et paysage variés / accueil et loisirs en espace rural et péri-urbain

Difficultés :

- Comment articuler les interlocuteurs habituels du développement local et du développement économique ?
- Comment gérer les tensions entre les impératifs :
  - de l'économie mondialisée : recherche de performance, d'avantages comparatifs
  - de la proximité : création d'emplois ; aménagement et développement ?
- Comment croiser des actions menées localement avec une nécessaire réappropriation des politiques publiques, dont la PAC en particulier (pour l'instant encore largement orientée en appui à une agriculture intensive en capitaux et en intrants chimiques) ? Comment favoriser l'entrée effective de nouveaux acteurs dans la sphère agricole (collectivités locales ; associations citoyennes ; etc.) ?
- Comment faciliter la gestion de la complexité ? Une installation en maraîchage en AMAP requiert des compétences poussées, à la fois techniques (gestion de calendriers de cultures variées) et commerciales.

Pour l'ensemble des actions portées par les CIVAM, le développement de systèmes alimentaires locaux peut nourrir la méthodologie :

- Animation croisée filières / territoires (décloisonner filières au sein de l'agriculture ; connecter l'agriculture avec l'agro-alimentaire artisanal, les mouvements citoyens, les restaurateurs, le tourisme ; etc.)
- Lien marchés / mode de production – installation
- Intérêts individuels / organisation collective – lien avec société

FRCIVAM Basse-Normandie
2, place du 8 mai
Vire, 14500
02.31.68.80.58

CIVAM Languedoc Roussillon
alimentation@CIVAM34.fr
www.CIVAM-lr.fr

Autres CIVAM agissant sur ce thème :
Blaise BERGER
CIVAM Bretagne

Frank MEYMERIT
CIVAM Aquitaine

26. De l'herbe du Limousin au Reseau Agriculture Durable, de Moyenne Montagne en Massif Central

Le réseau ADMM qui se construit à l'échelle du Massif Central ouvre de nouveaux horizons pour valoriser et accompagner les démarches d'agriculture durable en moyenne montagne.

La constitution du CIVAM ADAPA par des éleveurs autour de l'autonomie en élevage

Dans les années 90, à l'époque des PDD (Plan de Développement Durable), des éleveurs ne se sont pas retrouvés dans les méthodes de la Chambre d'Agriculture de la Corrèze : « distribution de subventions sans analyse, ni accompagnement des expérimentations sur les fermes ». Ils commencent donc à se retrouver ensemble pour échanger autour des pratiques d'élevage et constituent l'ADAPA (Association pour le Développement d'une Agriculture plus Autonome). A la demande de ses membres, le groupe adhère au GD CIVAM 19 afin de bénéficier d'un accompagnement approprié. Au-delà de ses membres fondateurs, ce CIVAM a su sensibiliser de nombreux agriculteurs aux concepts de l'Agriculture Durable. Comme de nombreux groupes membres du RAD (Réseau Agriculture Durable) des CIVAM auquel il adhère en 1997, l'ADAPA s'est développé par un travail sur l'autonomie des systèmes de production en mettant en place:

- Des formations en Limousin (André Pochon, Eric Favre, ...),
- Des voyages des éleveurs en Vendée et Loire Atlantique,
- Des demi-journées herbe (4 à 5 par an de 2001 à 2011),
- Des stages pour montrer l'intérêt de la démarche et pour affiner l'approche sur les prairies.

La nécessité d'un réseau spécifique à la moyenne montagne…

En 2005, le groupe est présent à l'AG du RAD. Les rencontres sont intéressantes et le groupe se fait connaître, mais les éleveurs limousins se rendent compte des limites du transfert: au delà des pratiques d'élevage, la moyenne montagne en général et le Limousin en particulier ont des contraintes et des problématiques spécifiques:

- particularités pédo-climatiques (sols, humidité, altitude, etc.),
- forte présence de prairies permanentes,
- l'hivernage est plus long, l'impact du coût des aliments plus important,
- habitat plus dispersé, faible densité démographique, et contrainte de mobilité.



Or si le RAD des CIVAM est le référent sur l'Agriculture Durable du Grand Ouest, il n'existait pas d'entité ayant des compétences techniques permettant d'accompagner des éleveurs de moyenne montagne. Les éleveurs de l'ADAPA désiraient donc créer une entité propre à la moyenne montagne qui prenne en compte ses contraintes et ses spécificités. Ils rejoignaient en cela des questionnements émergeant dans les CIVAM des autres zones du Massif Central et des Pyrénées.

…pour échanger, diffuser, innover…

Ce réseau permettrait en effet de:

- acquérir de manière coordonnée des compétences et des références,
- favoriser les échanges d'expériences entre paysans en moyenne montagne : le Limousin était bien avancé sur le pâturage tournant tandis que d'autres, comme le CIVAM Empreinte, s'étaient penché sur les prairies humides et le pastoralisme,
- gagner du temps et être plus efficaces en organisant des échanges entre paysans plutôt qu'entre techniciens ou animateurs,
- enfin au niveau financement, ce montage permettait de diversifier des financements qui étaient sinon monopolisé par d'autres sur ces thématiques : programme PSHF (programme structurel herbe et fourrage) en Limousin par exemple.

…et démontrer la pertinence de conserver des moyennes montagnes vivantes !

Les politiques ont besoin de chiffres, de choses concrètes plutôt que de longues phrases. Monter un réseau de Moyenne Montagne permet de leur montrer des alternatives aux systèmes conventionnels, leur montrer que « c'est un choix » dans un ensemble de possibles. Aujourd'hui la durabilité est récupérée, le réseau ADMM doit pouvoir montrer que les trois piliers sont reconnus et respectés.

Mise en œuvre du projet

De 2006 à 2009, l'idée d'un réseau Moyenne Montagne est discutée entre régions (Massif central, Pyrénées) et avec la FNCIVAM. A l'époque l'Allier, le Tarn et les Pyrénées travaillent sur la thématique herbe mais les CIVAM du Massif Central travaillaient logiquement sur des problématiques plus diversifiées : circuits courts, accueil, installation, etc.

Les possibilités de financements (DATAR principalement) ont orienté le projet Agriculture Durable de Moyenne Montagne vers l'échelle Massif Central. Les financements d'animation portent sur des thématiques de production, tandis qu'un axe sensibilisation porte sur l'ensemble de la problématique d'une agriculture diversifiée dans un environnement à fortes contraintes.

Les réalisations du programme ADMM

Les diagnostics

Depuis le début du projet ADMM, plus d'une centaine de diagnostics de durabilité (IDEA) ont été réalisée sur des fermes du réseau CIVAM en Massif Central. Parallèlement, des bilans énergétiques PLANETE jusqu'à début 2011, Dia'Terre® depuis, ont été réalisés sur ces mêmes fermes. Ces diagnostics ont plusieurs effets :

- ils permettent d'aller à la rencontre des agriculteurs et de les accompagner dans leur démarche d'agriculture durable. Des formations sont ensuite proposées sur des thématiques que les paysans souhaitent développer et/ou approfondir : gestion de l'herbe, réduction des intrants, valorisation des prairies humides, pratiques vétérinaires alternatives…

- la synthèse des données ainsi récoltées permettront de caractériser l'agriculture durable de moyenne montagne, en réponse aux objectifs du projet et aux attentes de nos financeurs.

Une plaquette (disponible à la FNCIVAM sur demande)
Début 2010, a été réalisée une publication « Agriculture Durable de Moyenne Montagne » par la FNCIVAM (Michaël CHARIOT et Nathalie COLIN). Celle-ci présente les caractéristiques de la moyenne montagne et de l'agriculture durable qui y est développée. On y retrouve également 10 fiches thématiques qui illustrent des pratiques et techniques développées sur nos exploitations de moyenne montagne.

Des échanges entre paysans
La mise en réseau des exploitations de moyenne montagne a permis de développer les échanges entre paysans, non seulement au sein de départements et des régions, mais aussi au-delà sur tout le Massif Central. Ainsi, pour exemple, des échanges et voyages d'étude ont été organisés entre paysans de l'Hérault et du Limousin.

Une mise en réseau des associations
Enfin, la mise en réseau des CIVAM et autres structures partenaires de ce projet a permis de créer un lieu d'échange et de mutualisation, qui se concrétise par des rencontres, un espace collaboratif sur Internet, la création d'un Site Internet à venir et des documents techniques et de communication sur l'agriculture durable de moyenne montagne. Cette mutualisation et ce partage d'expérience permet à l'ensemble des membres de ce réseau d'aller plus loin dans la démarche d'agriculture durable et de gagner en efficacité.

FRCIVAM LIMOUSIN
Cézarin
19460 Naves
05 55 26 07 99
frcivamlimousin@wanadoo.fr

Et ailleurs dans les régions :

FRCIVAM Rhône Alpes
Promouvoir l'agriculture durable… Vaste défi ! Et en même temps grand enjeu pour la Fédération Régionale des CIVAM Rhône-Alpes. En Rhône-Alpes donc, ce projet nous sert de cadre pour **renforcer notre accompagnement aux agriculteurs** en identifiant les marges de progrès et les pistes de réflexion sur les fermes à l'aide de diagnostics de durabilité, mais aussi en permettant la réalisation de journées de partage d'expérience entre les producteurs.
Par ailleurs, la réflexion globale portée par les agriculteurs sur leur ferme permet de mettre en avant les points forts de leur système en terme de cohérence environnementale, sociale et économique. Ce travail permet de **renforcer notre appui à la valorisation de l'agriculture durable** en général et des savoir-faire des paysans en particulier aussi bien auprès des consommateurs que des apprenants… ou que des agriculteurs qui ne seraient pas encore convaincus par le bien fondé et la légitimité de ces démarches.
Le projet ADMM, c'est aussi une opportunité, pour nous, de consolider les échanges avec les autres structures de développement rural aussi bien à l'échelle du Massif Central qu'avec nos partenaires de Rhône-Alpes (FDCIVAM Ardèche, ADDEAR 42 et ADDEAR 69).

FRCIVAM Auvergne

Certains paysans, adhérents à la FRCIVAM Auvergne, parlent et mettent en œuvre depuis 1998 des méthodes d'agriculture autonome et économe. L'isolement dans leurs réflexions s'est interrompu en 2006 avec la rencontre du groupe du Limousin, dont les problématiques semblables de moyenne montagne (climat rude, altitude…) ont pu alors déboucher sur des rencontres, des réflexions communes et des échanges de pratiques. C'est donc tout naturellement que la FRCIVAM Auvergne intègre en 2010 le groupe ADMM, permettant du même coup d'élargir et de mutualiser encore nos connaissances avec le reste des paysans du Massif Central dans la même dynamique.

Contact coordinatrice Auvergne : Corinne MELLET-ESNOUF mellet.CIVAM@wanadoo.fr et 04 73 61 94 04

APABA

La participation de l'APABA - Association pour la promotion de l'Agriculture Biologique en Aveyron, à ADMM date du tout début du programme. En effet, Michael Chariot, initiateur du programme à la FNCIVAM, était basé au lycée La Roque de Rodez. Naturellement, il s'est tourné vers l'APABA comme terrain d'expérimentation. Depuis, l'APABA est membre actif du programme ADMM, qui lui sert à développer des programmes d'animation qu'elle n'aurait pas pu assumer seule. Par exemple, une trentaine de diagnostics IDEA et PLANETE ont été réalisés dans les fermes, et qui nous permettent aujourd'hui de dire quelles sont les productions bios aveyronnaises les plus durables.

FRCIVAM Languedoc Roussillon

Les producteurs de Moyenne Montagne du Languedoc-Roussillon mettent en œuvre des systèmes très diversifiés, dans la zone sud (Montagne Noire, Haut Languedoc, Garrigues) où se côtoient éleveurs, viticulteurs, producteurs de petits fruits, maraichers, tout comme en Cévennes et en Lozère, où les élevages bovin et ovin prédominent.

Dans le cadre du projet Agriculture durable de Moyenne Montagne, la volonté des CIVAM du Languedoc-Roussillon est de promouvoir ces systèmes d'exploitation diversifiés, et de tendre vers une meilleure valorisation des ressources du territoire, et une limitation des intrants. En effet, l'amélioration du revenu des producteurs, par des pratiques plus économes et plus autonomes, est au cœur de la durabilité de l'agriculture de moyenne montagne du Languedoc-Roussillon.



27. L'OBSERVATOIRE DES CIRCUITS COURTS

LES CIRCUITS COURTS EN BRETAGNE, Analyses, Expériences, Références, Résultats du projet SALT
Un outil d'aide à la décision pour les acteurs des circuits courts
La finalité du projet SALT (Systèmes Alimentaires Territorialisés) était de parvenir à la mise au point d'un observatoire territorial des circuits courts avant fin 2010. Il existe plusieurs démarches d'observatoires des circuits courts. L'observatoire est un lieu d'observation dynamique des caractéristiques et de l'évolution des circuits courts. Nous présentons ici les avancées et les premiers résultats de quelques observatoires.

Différents observatoires

Les observatoires peuvent répondre à plusieurs types de questions :

- la création d'activités pour les producteurs et porteurs de projet : puis-je m'installer dans ce secteur sans qu'il y ait déjà trop de concurrence ?
- le pilotage stratégique des collectivités : qui vend quoi et où sur mon territoire ? Que puis-je proposer comme axe de développement ?
- la connaissance scientifique : quelles sont les caractéristiques des circuits courts sur ce territoire ?
- la consommation : où puis-je acheter mes carottes à un producteur près de chez moi ?

Il existe deux approches complémentaires d'observatoires en circuits courts :

Observatoire de la production :
Le lieu d'enquête est l'**exploitation agricole.**
Les informations collectées sont les caractéristiques socio-économiques des différentes modalités de commercialisation. Cet outil renseigne sur l'impact et l'évolution des exploitations agricoles en circuit court et les produits qu'elles fournissent.
Un exemple est l'Observatoire de la vente en circuit court en agriculture biologique réalisée par la FRAB (Fédération Régionale des Agrobiologistes de Bretagne) depuis 2006.

Observatoire des lieux de vente sur un territoire :
Le lieu d'enquête est le **lieu de vente.**
Les informations collectées relèvent pour l'instant du champ socio-économique (chiffre d'affaire, emploi) et ceci dans une première étape. Mais l'impact des circuits courts sur un territoire ne peut se résumer à ces indicateurs et d'autres champs seront renseignés (environnement, dynamique territoriale…) dans un deuxième temps.
Un exemple : Le projet SALT a contribué à mettre en place la partie publique de l'observatoire de Rennes Métropole sur les circuits courts sur son site. D'autres informations sont collectées mais non disponibles sur internet.

SALT : Une méthode d'observation originale

Les observations sont basées sur :

- Un territoire administratif (Pays, Communauté d'Agglomération…) qui est cohérent avec les habitudes d'achat des habitants.
- Les achats ou la distribution de denrées alimentaires réalisés sur le territoire.
- Un cumul des chiffres obtenus au niveau de chaque modalité, ceux-ci étant eux-mêmes le résultat d'une addition de données dispositif par dispositif.
- Une collecte des données au niveau de chaque dispositif pour éviter les doubles comptes (par exemple dans une exploitation agricole, seule la vente directe à la ferme va être relevée).
- Une évaluation des données économiques à partir des comptabilités centralisées ou sur une fourchette argumentée.

Quelques résultats :

(Source : enquête SALT 2007-2009 et FRAB 2009, Observatoire de la vente en circuits courts – édition 2008)

Une progression des initiatives collectives bretonnes, dont le nombre a été multiplié par cinq en quatre ans : 102 dispositifs collectifs en 2009 contre 21 en 2005.

Une évaluation de la part des circuits courts dans les dépenses alimentaires des ménages serait de 1,1 à 1 ,8 % sur le territoire de Rennes Métropole. Des exercices similaires, réalisés dans les Hautes Pyrénées ou le Rhône, présentent des évaluations de près de 3%. Cela indique un potentiel de développement important des circuits courts sur les territoires bretons.

Un déficit de l'offre en circuit court, notamment en légumes, variable selon les territoires.

La prédominance des marchés de plein vent comme première modalité de vente.

30% des producteurs en circuits courts sont labellisés en agriculture biologique sur les territoires enquêtés (Rennes Métropole et Pays de Dinan).

Deux grandes catégories de producteurs en circuits courts :

- les « occasionnels » : moins de 25 % du chiffre d'affaires en circuits courts, majoritairement des producteurs de viande, 1,8 UTH et 10 897 euros de chiffre d'affaires en circuits courts par ferme
- les « spécialisés » représentant les 2/3 des producteurs en circuits courts : + de 75 % du chiffre d'affaires en circuits courts majoritairement en légumes et multi-production.

2,1 UTH et 62 636 euros de chiffres d'affaires en circuits courts par ferme.

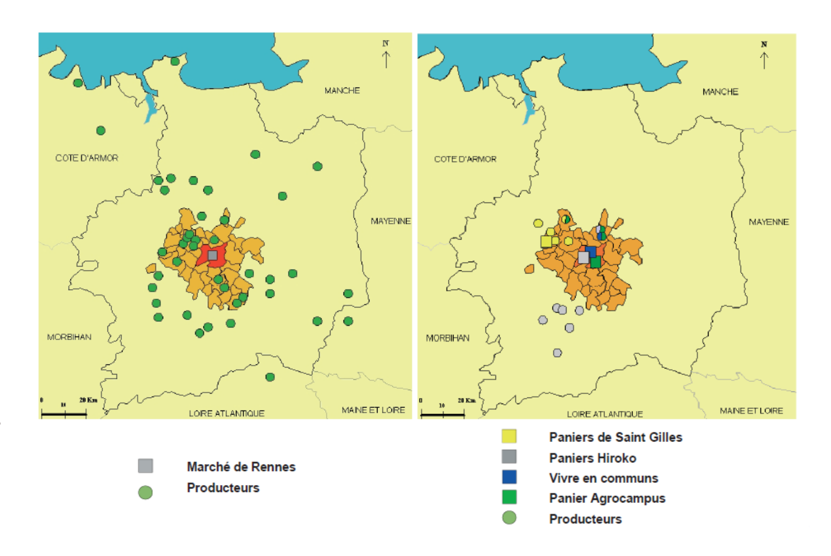
Trois fois moins d'aide financière pour les spécialisés cités ci-dessus.

Les producteurs ont recours à au moins trois circuits de commercialisation.

Echelle géographique d'observation

Nos études montrent que la définition d'un territoire par les habitudes d'achat fait sens. En effet, l'aire d'approvisionnement est beaucoup plus large par exemple pour les marchés.

AIRE D'APPROVISIONNEMENT DE DEUX MODALITES EN ILLE ET VILAINE : MARCHÉS ET PANIERS
(*Source : Xavier Moisiére 2007)*



Les cartes présentent la localisation des producteurs qui approvisionnent 2 types de modalités. La gamme proposée par l'offre et le degré d'exigence des consommateurs conditionnent l'aire d'approvisionnement. Celle d'un marché est plus vaste que celle de système de paniers car leur gamme de produits est plus large. Dans le cas de systèmes de paniers, zone de chalandise et zone d'approvisionnement se rapprochent.

Les observatoires des circuits courts répondent à une demande des acteurs des circuits courts pour connaître le potentiel de développement des circuits courts. Cette démarche est issue de la recherche action SALT associant

- organismes de recherche (Agrocampus Ouest, Université Rennes 2, Université Rennes 1, CNRS, INRA, ISARA Lyon, ESA Angers),
- association de développement rural (FR CIVAM Bretagne, FRAB, Agrobio 35, Accueil Paysan, AFIP)
- collectivités locales (Pays de Dinan, Rennes Métropole, Pays du Centre Ouest Bretagne)

SALT a encadré la réalisation de 12 études disponibles sur le site internet www.CIVAM-bretagne.org. Ce processus original est en relation avec d'autres démarches similaires de recherche action en France :

- **Le projet LIPROCO** (Lien Producteurs Consommateur) Contact : f.olivier@groupe-esa.com),
- **Le projet COXINEL** (circuits courts de commercialisation en agriculture et agroalimentaire : des innovations pour le développement régional), http://equal-croc.eu; http://www.mangetic34.fr
- **Collectifs de consommateurs**, questionnement social et consommation durable (C3D) http://www.c3d.cnrs.fr
- **Réseau rural français** : groupe de travail «Agriculture et alimentation» Contact : chiffole@supagro.inra.fr

FRCIVAM Bretagne
http://www.CIVAM-bretagne.org/
02 99 77 39 20

28. BATIR UN ECOSYSTEME TERRITORIAL : PRESERVER, GERER ET VALORISER NOS RESSOURCES POUR REPONDRE AUX BESOINS



Après-guerre, l'agriculture de la champagne crayeuse s'est métamorphosée, passant d'une agriculture de subsistance basée sur l'élevage ovin extensif aux grandes cultures intensives. Cette métamorphose a structuré le développement agricole de l'ensemble de la région, bien au-delà de la zone crayeuse à « haut potentiel d'intensification », avec une orientation focalisée sur la production de masse pour le marché mondial. Pourtant le développement agricole champardennais peut difficilement s'affranchir des interrogations en matière de développement « soutenable » de ses territoires dans la 2ème région française utilisatrice de pesticides et où 90% du territoire est rural avec 15% de l'emploi lié à l'agroalimentaire. D'autant que cette région, parmi les moins densément peuplée de l'Union Européenne, est la seule de France à perdre de la population (principalement dans ses zones les plus rurales…).

C'est sur la base de ce constat que 2 groupes CIVAM ont émergé sur cette région :

- Le CIVAM de l'Oasis qui a initié une expérimentation sur les interactions biodiversité/agronomie dans la plaine crayeuse réputée pour ses zones de plaines, expérimentation qui associe les agriculteurs dans un changement de regard sur les espaces non cultivés via un suivi participatif de la biodiversité.
- Le CIVAM Eco-Territoires qui développe des projets de relocalisation des modes de production et de consommation, avec des groupes de producteurs pour des projets à vocation économique ou avec des habitants pour des projets à vocation sociale, dans deux domaines de prédilection que sont l'alimentation et l'habitat écologique.

Ces deux CIVAM s'associent aujourd'hui pour construire une alternative au modèle agro-industriel dominant. Sur le principe de fonctionnement d'un écosystème - ensemble vivant où les organismes végétaux et animaux interagissent entre eux et avec leur milieu - nous voulons restaurer le lien entre l'habitant et son territoire : un lien écologique avec le milieu, un lien économique avec les activités locales, un lien social entre citoyens, producteurs et consommateurs. Notre projet commun est de travailler à la relocalisation et l'écologisation de nos modes de production et de consommation. Chaque CIVAM a développé un savoir-faire qu'il mutualise au service du projet : le CIVAM Eco-territoires propose ses compétences en développement participatif et le CIVAM Oasis se spécialise sur le développement de pratiques agro-écologiques.

Une démarche qui s'appuie sur les Diagnostics d'Agriculture Durable

Ces deux groupes se sont engagés dans l'expérimentation nationale des Indicateurs Clés de l'Agriculture Durable afin de développer l'acquisition de références locales sur l'efficacité sociale, économique et environnementale des divers systèmes d'exploitation présents sur le territoire. L'objectif est ainsi de développer des dynamiques collectives permettant aux agriculteurs de se réapproprier les enjeux de développement de leur territoire et faire émerger une agriculture répondant aux besoins locaux plutôt que focaliser sur un marché mondial.

Le diagnostic d'agriculture durable est un moyen privilégié pour interroger les pratiques individuelles mais aussi les projets collectifs qui peuvent êtres mis en place pour faire évoluer les systèmes de production et répondre à des besoins du territoire.

Impulser la chaine vertueuse des projets collectifs...

A l'issue d'une première série de diagnostics de 15 exploitations, le groupe Eco-territoires a, par exemple, décidé de mettre en place une filière chanvre pour introduire une culture économe dans la rotation mais, aussi pour construire un projet qui ancre l'agriculture dans son territoire, qui crée du lien avec ses autres acteurs. Le projet répond ainsi à l'attente d'un groupe d'artisans et d'architectes formés par le CIVAM pour proposer des modes constructifs écologiques locaux. Il répond aussi à l'attente d'une commune et de ses habitants accompagnés également par le pour mettre en place un projet d'éco-quartier en intégrant des matériaux locaux... Les habitants à cette occasion s'interrogent sur les modes de consommation : alimentation, énergie... Autant de nouvelles pistes de projets à creuser avec les agriculteurs... Si le CIVAM joue aujourd'hui le rôle de constructeur d'un éco-système territorial, puzzle d'acteurs et de projets complémentaires, l'objectif est que demain la dynamique puisse s'enclencher, pour que les projets puissent se nourrir les uns les autres, inter-agir et vivre de leurs propres forces... L'objectif est d'atteindre un effet de seuil, où le maillage sera suffisamment fort pour générer son enrichissement et son renouvellement...



Vers une structuration et des partenariats régionaux



Ces réflexions se structurent progressivement entre les deux CIVAM et des liens se tissent avec divers partenaires régionaux et locaux à la faveur de la mise en place des projets (FRAB, Terres de Liens, Agence Locale de l'Energie…). L'idée de la structuration d'un collectif germe pour donner une dimension plus partenariale à la démarche des CIVAM, élargir le territoire d'action, pouvoir opérer des fertilisations croisées, rendre plus tangible une démarche qui se construit dans l'expérimentation. C'est aussi de susciter d'autres CIVAM dans une région où l'émergence d'une approche alternative au modèle agricole productiviste et à la dévitalisation rurale n'en est qu'à ses débuts !

CIVAM Eco-territoires
Rue de l'abbaye
08460 Signy l'Abbaye
03 24 35 46 82

CIVAM Oasis
7 rue de la Presle
51330 SOMME YEVRE
CIVAM.oasis@orange.fr

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour tout complément spécifique concernant les dossiers thématiques, vous pouvez vous adresser aux interlocuteurs régionaux dont vous trouverez les coordonnées jointes.

- Auvergne : Corinne Mellet-Esnouf, mellet.CIVAM@wanadoo.fr, Tél 04 73 61 94 04
- Aquitaine : Frank Meymerit, CIVAMaquitaine@orange.fr, Tél 05 59 84 70 63
- Basse-Normandie : Fabienne Bois frCIVAMbn@wanadoo.fr, Tél 02 31 68 80 58
- Bretagne Pascal Aubrée pascal.aubree@CIVAM-bretagne.org Tél 02 99 77 39 20
- Centre Olivier Benelle adar.bs@orange.fr Tél 02 54 61 62 58
- Champagne-Ardennes, Audrey Raulin ecoterritoires@club-internet.fr Tél 03 24 35 46 82
- Haute-Normandie, Stéphanie Heuzé, contact@defis-ruraux.fr, Tél 02 32 70 19 50
- Ile de France, Anne Harivel, anne.harivel@CIVAM.org Tél 01 44 88 98 58
- Languedoc-Roussillon, Juliette Peres, ad.frCIVAMlr@wanadoo.fr Tél 04 67 06 23 40
- Limousin, Alexis Meyer, frCIVAMlimousin@wanadoo.fr, Tél 05 55 26 07 99
- Midi Pyrénées, Sylvie Robert, sylvie.robert@educagri.fr, Tél 04 77 97 91 87
- Nord Pas de Calais, Karine Roudaut, CIVAM59@club-internet.fr, Tél 03 20 09 95 36
- PACA , Patricia Lenne, p.lenne.CIVAMpaca@orange.fr,Tél 04 90 78 35 39
- Pays de la Loire, Alexis De Marguerye, frCIVAMpdl@free.fr Tél 02 40 72 65 05
- Jean-Marie Lusson, Réseau Agriculture Durable, 09.64.33.30.71
- Poitou-Charentes, Mathieu Mallet, coordination.CIVAMpc@gmail.com, Tél 05 49 07 20 00
- Rhônes Alpes, Alexandre Vigot, frCIVAM.rhonealpes@sfr.fr, Tél 04 75 78 46 49
- Réseau Agriculture Durable, David Falaise, d.falaise@agriculture-durable.org, Tél 02 99 77 39 24
- CIVAM Eco-territoires, Audrey RAULIN, Quentin DELACHAPELLE Rue de l'Abbaye, 08460 Signy l'Abbaye, 03 24 35 46 82, ecoterritoires@club-internet.fr

Nous tenons à remercier tous les rédacteurs de ces articles thématiques qui ne représentent qu'une petite partie des actions développées dans le réseau des CIVAM. La coordination de ces articles a été réalisée par Amélie Spapens et Joseph Soulard. Les régions ont fourni la plupart des photos et illustrations.

QUELQUES REPÈRES



GLOSSAIRE DES SIGLES

AAP : Agriculteur Animateur de Projet
ADAPA : Association pour le Développement d'une Agriculture plus Autonome
ADAR : Association pour le Développement Agricole et Rural
ADASEA : Association Départementale pour l'Aménagement des Structures d'Exploitations Agricoles
ADEAR : Association pour le Développement Agricole et Rural
ADEME : Agence pour l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie
ADMM : Association Durable de Moyenne Montagne
AFIP : Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales
ALDIS : Association Locale pour un Développement International Solidaire
ANCF : Association Nationale CIVAM Fermier
ANDA : Association Nationale pour le Développement Agricole
ANDLP : Association Nationale pour le Développement Local et les Pays (devenue ensuite UNADEL)
ANMA : Association Nationale des Maîtres et Maîtresses AgricolesAPABA : Association pour la Promotion de l'Agriculture Biologique en Aveyron
APCA : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
ARDEAR : Association Régionale pour le Développement Agricole et Rural
BCMA : Bureau Commun du Machinisme Agricole
CAEA : Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Agricole
CAEMA : Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Ménager Agricole
CAPE : Contrat d'Appui au Projet d'entreprise
CASDAR : Compte d'Affectation Spéciale Développement Agricole et Rural
CDDA : Comité Départemental de Développement Agricole
CDOA : Commission Départementale d'Orientation Agricole
CEDAPA : Centre d'Etude pour un Développement Agricole plus Autonome
CELAVAR : Comité d'Etude et de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale
CEPSA : Certificat d'Etudes Post-Scolaires Agricoles
CETA : Centre d'Etudes Techniques Agricoles
CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles
CIAM : Centre d'Information Agricole et Ménager-agricole
CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CIVAM : Centre d'Information et de Vulgarisation Agricoles et Ménager-agricoles (1959)
CIVAM : Centre d'Information et de Vulgarisation pour l'Agriculture et le Milieu Rural (1984)
CIVAM : Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural (1994)
CLIAM : Centre Laïque d'Information Agricole et Ménagère agricole
CLIVAM : Centre Laïque d'Information et de Vulgarisation Agricoles et Ménagère agricoles
CNAJEP : Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire
CNDD : Conseil National du Développement Durable
CNEPDA : Comité National d'Etude des Problèmes du Développement Agricole
CNFR : Confédération Nationale des Foyers Ruraux CNIAM : Commission Nationale d'Information Agricole et Ménagère agricole
CNJA : Centre National des Jeunes Agriculteurs
CNMCCA : Confédération Nationale de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricoles
CNVPA : Conseil National de la Vulgarisation et du Progrès Agricole
CNSTP : Confédération Nationale des Syndicats de Travailleurs Paysans
CPA : Centre Professionnel Agricole
CPA : Classe de Pré-Apprentissage
CPPR : Cours Professionnels Polyvalents Ruraux
CROC : Compétence Réseau Observatoire Communication pour soutenir l'Agriculture Durable par des réseaux de proximité

CTE : Contrat Territorial d'Exploitation
CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
DATAR : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
DDA : Direction Départementale de l'Agriculture
DGER : Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
DJA : Dotation aux Jeunes Agriculteurs)
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DRAAF : Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt
DSA : Direction / Directeur des Services Agricoles
EDE : Etablissement Départemental d'Elevage
EPS : Ecole Primaire Supérieure
ESB : Encéphalopathie Spongiforme Bovine
FADEAR : Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
FAFEA : Fonds d'Assurance pour la Formation des Exploitants Agricoles
FDCIVAM : Fédération Départementale des CIVAM
FEOGEA : Fonds Européens d'Orientation et de Garantie Agricole)
FIDAR : Fonds Interministériel du Développement et de l'Aménagement Rural
FNAB : Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique
FNASAVPA : Fédération Nationale des Associations de Salariés de l'Agriculture pour la Vulgarisation du Progrès Agricole
FNAPF : Fédération Nationale des Associations de Producteurs Fermiers
FNCETA : Fédération Nationale des Centres d'Etudes Techniques Agricole
FNCIVAM : Fédération Nationale des CIVAM
FNCUMA : Fédération Nationale des CUMA
FNFR : Fédération Nationale des Foyers Ruraux
FNGEDA : Fédération Nationale des Groupes d'Etude et de Développement Agricole
FNGVPA : Fédération Nationale des Groupes de Vulgarisation et de Promotion Agricole
FNDA : Fonds National du Développement Agricole
FNDVA : Fonds National de Développement de la Vie Associative
FNH : Fondation pour la Nature et l'Homme
FOL : Fédération des Œuvres Laïques
FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FNSP : Fédération Nationale des Syndicats de Paysans
FSE : Fonds Social Européen
FOL : Fédération des Œuvres Laïques
FRAB : Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique
FRCIVAM : Fédération Régionale des CIVAM
GAB : Groupe d'Agriculture Biologique
GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GCE : Grandes Cultures Economes
GDA : Groupement de Développement Agricole
GDCIVAM : Groupement Départemental des CIVAM
GEDA : Groupement d'Etudes et de Développement Agricoles
GFA : Groupement Foncier Agricole
GMS : Grandes et Moyennes Surfaces
GREP : Groupe de Recherche pour l'Education et la Prospective
GVPA : Groupement de Vulgarisation et de Progrès Agricole
IAMM : Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier
IDEA : Indicateur de Durabilité des Exploitations Agricoles
IFOCAP : Institut de Formation des Cadres Paysans
IFT : Indice de Fréquence de Traitements
InPACT : Initiative Pour une Agriculture Citoyenne et Territorial
INRA : Institut National de la Recherche Agronomique

Inter-AFOCG : Inter Associations de Formation Collective à la Gestion
JAC : Jeunesse Agricole Catholique
JARE : Jeunes Agriculteur(trices) des Régions d'Europe
MAAPRAT : Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire,
MAD : Mis A Disposition
MAE : Mesure Agro-environnementale
MECICO : Métiers Circuits Courts
MEDDTL : Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.
MoDEF : Mouvement de Défense de l'Exploitation Familiale
MRJC : Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne
MSA : Mutualité Sociale Agricole
OFAJ : Office Franco-Allemand pour la Jeunesse
OFQJ : Office Franco-Québécois pour la Jeunesse
ONAG : Organisme National à vocation Générale
ONVAR : Organisme Nationale à Vocation Agricole et Rurale
OPA : Organisations Professionnelles Agricoles
OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé PAC : Politique Agricole Commune
PACA : Provence Alpes Côte d'Azur
PDD : Pan de Développement Durable
PDE : Plan de Développement Economique
PEC : Peuple et culture
PLAO : Pôle Local d'Accueil et d'Orientation
PNR : Parc Naturel Régional
PPE : Plan de Performance Energétique
PPP : Plan de Professionnalisation Personnalisé
PSCA : Promotion sociale collective Agricole
PSHF : Programme Structurel Herbe et Fourrage
RAD : Réseau Agriculture Durable des CIVAM
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAFRAN : Savoir-Faire Ruraux Anciens
SALT : Systèmes Alimentaires Territorialisés
SAS : Société par Actions Simplifiée
SAU : Surface Agricole Utile
SEP : Section d'Education Professionnelle
SFEI : Système Fourrager Econome en Intrants
SFP : Surface Fourragère Principale
SIAM : Section d'Information Agricole et Ménagère agricole
SUAD : Service d'Utilité Agricole de Développement
SUAF : Service d'Utilité Agricole de Formation
TRAME : Têtes des Réseaux pour l'Appui Méthodologique aux Entreprises
UNCPIE : Union Nationale des Centres Permanents d'Initiation à l'Environnement
UTH : Unité de Travail Humain
ZER : Zones Ecologiques Réservoirs

CHRONOLOGIE DES DIRIGEANTS DE LA FNCIVAM

Présidents	Directeurs[1]
Moïse BIGOT (1961-1966)	Joseph FRANCESCHI [2] (1961-1976)
Georges DESECURE (1966-1978)	
Guy PFEIFFER (1978-1990)	Pierre BARDE (1976-1991)
Michel TESTE1990-1992)	Jacques BICHAUD (1991-1992)
Jacques FERRANE (1992-1996)	Daniel PEZZIN (1992-1998)
Serge SAINTOURENS (1996-1999)	
Daniel CROCHARD (1999-2000)	Jacques COURDILLE (1998-2004)
Bernard XUEREF (2000-2004)	
Denis GABORIAU (2004-2009)	Claire BOUSQUET (2004-2005)
	Gérard VIALLE (2005-2009)
Didier LORIOUX (depuis 2009)	Véronique REBHOLTZ (2009-2011)
	Anne HARIVEL (depuis 2011)

DATES ET LIEUX DES CONGRES CIVAM

Du rassemblement des animateurs aux journées nationales, différentes rencontres

Dates	Lieux	A noter
8 mars 1962	Issy-Les-Moulineaux (1ère A.G.)	en présence d'Edgar Pisani, ministre de l'agriculture
12 mars 1964	Issy-Les-Moulineaux	Thème : Ce que les agriculteurs attendent de la promotion sociale
9 et 10 mars 1966	Alfortville	10ème anniversaire des CIVAM Thème : Regards neufs sur l'agriculture
7 mars 1968	Paris (FIAP)	en présence d'Edgar Faure, ministre de l'agriculture
11 mars 1971	Paris (FIAP)	Thème : L'agricultrice dans le monde moderne : sa formation techniq économique, ...
5 et 6 mars 1974	Paris	Thème : Les agriculteurs et l'environnement
10 mars 1976	Paris (FIAP)	Thème : Le point sur l'Europe agricole et le Marché commun
26 et 27 mars 1977	Vichy	1ère A.G. en province
31 mars-1er avril 1979	Avignon	Thème : Les nouveaux efforts de productivité de l'agriculture

[1] J. Franceschi, P. Barde et Bernard Mondy ont bénéficié également d'une délégation générale

[2] J. Franceschi, délégué général des CIVAM de 1957 à 1976, rédacteur en chef de la publication "Evolution agricole", il poursuit également une carrière politique : député-maire d'Alfortville et Secrétaire d'Etat aux personnes âgées puis à la sécurité au cours du premier septennat de François Mitterrand.

4-5 avril 1981	Châteauroux	Thème : L'agriculture française dans la crise, comment la surmonter ?
23-24 avril 1983	Carcassonne	1100 participants
7 février 1984	Paris	A.G. suivie d'un colloque en présence de Michel Rocard, ministre de l'agriculture
20 et 21 avril 1985	Epernay	près de 1200 congressistes présents
21 et 23 février 1986	Bergerac	en présence de MM. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et Roland Dumas, ministre des relations extérieures
9 et 10 avril 1988	Les Sables d'Olonne	Thème : A l'horizon 1992, produire et vivre dans l'espace rural
5 et 6 avril 1990	Bordeaux	Colloque "Jeunes européens du secteur rural"
28 au 30 mai 1991	Bergerac	Rencontres institutionnelles en présence de M.Da-Dalt chef du bureau expérimentation du Ministère de l'Agriculture : - Evolution de la prise en compte des actions CIVAM par le Ministère de l'Agriculture : M.Da-Dalt - Comment sont perçus les CIVAM : de l'image vécue à l'image reçue : François Plassard - Point AAP réussite, espoirs difficultés : Bernard Mondy - Gilles Allaire - équipe d'encadrement - Débat, comment aborder le développement rural aujourd'hui ? la place du dispositif AAP… - De l'analyse de l'actuel à l'élaboration d'un nouveau système de fonctionnement - Les CIVAM, l'Europe, le Monde
10 et 12 avril 1992	Avignon	Colloque "L'intelligence à plusieurs en milieu rural : défi à la mutation de société"
15-16-17 juin 1992	Marly le Roi journées des animateurs	Etat des lieux sur les chantiers CIVAM dans les régions et travaux en carrefour sur les principales thématiques
28septembre au 1er octobre 1992	Lacanau	Session méthodologique d'accompagnement d'un projet de développ agricole et rural
3 et 5 novembre 1992	Lacanau	Journées Nationales
6-7 juillet 1993	Narbonne	Regroupement national des animateurs CIVAM : caler nos actions avec les ordres de priorités établis par le CA : - définir nos orientations (5 ans) en lien avec le PPDA - échos sur les commissions et la mise en place du service international avec préfiguration du dispositif Inter-Onag - salon international des produits fermiers et politique de communication
21-23 septembre 1994	Hourtin (33)	Journées Nationales : comment fonctionner en réseau ?
8 avril 1994	Châtel-Guyon	Trois priorités sont définies : des logiques de développement territoria mise en oeuvre de nouvelles formes d'activités et un pôle de formation
1995	Aspect (31)	Du savoir aux savoir-faire, des savoir-faire au faire-savoir
1997	Redon (35)	Mettre en place les conditions de réussite de l'entreprise CIVAM, de ses actions et de ses propositions
16 et 17 avril 1998	Gruissan (Aude)	Assemblée Générale Débat sur l'emploi en milieu rural
23-24-25 septembre 1998	Cosne d'Allier (03)	Journées nationales Création d'activités en milieu rural et développement durable: du concept à l'action

16, 17 et 18 novembre 1999	Plan d'Orgon(13)	Rencontres et colloque Développement durable et agriculture Agriculteur, Territoire, sociétés, pour un projet collectif du développen durable et solidaire
CTR 5-6 juillet 2000	78 rue Jeanne d'Arc Paris	- bilan des commissions et état d'avancement des différents chantiers - prépa du programme de formation 2001 - préparation des journées nationales - les 35 h, l'ESS, les financements UE, installations hors normes (L.Ryckebusch)
15-16-17 Novembre 2000	Sainte Affrique (12) : rencontres nationales	- AG - Restitution d'une enquête sur les produits fermiers et la commercialisation : Audrey Richard stagiaire ENGREF - La place des associations dans le milieu rural aujourd'hui
13 et 14 septembre 2001	78 rue Jeanne d'Arc Paris (salle Chalopin)	- Accueil nouveaux MAD - Point sur les régions - Contenu des journées nationales prévues en auvergne les 21 et 23 novembre - La formation des animateurs dans le cadre de l'ANDA - La participation au salon Pari Fermier - Nouveau conventionnement pour l'opération de *Ferme en Ferme* - InPACT …les suites - Chantiers UE
15 et 16 février 2001	Parent (63)	Place occupée par le mouvement dans le milieu rural d'aujourd'hui et son mode de fonctionnement
21-22-23 novembre 2001	Parent (63)	"Concepts et actions du développement : la place des CIVAM "
2002	Carcassonne (11)	Les CIVAM et les pays
10-11 avril 2002	Valençay (36)	AG FnCIVAM avec une table ronde : Développement Agricole Développement Rural, quelles attentes? Quelles ambitions? Quelles volontés? Quels projets ?
2003	Briouze (61)	Rencontres nationales. Le réseau CIVAM, quelles capacités d'initiativ
25 et 26 janvier 2005	Vogué (07)	Accueil éducatif en Massif Central
2006	Guitté (22)	L'installation au service de l'agriculture
2007	Collonges-la-Rouge (19)	Éduquer à l'environnement et à l'alimentation pour un développement durable - Quelle contribution des CIVAM ?
Octobre 2008	Herbiers (85)	La qualité pour Tous de la Terre à l'Assiette : quelle place pour les collectivités ?
30 sept-1er octobre 2009	BOSVILLE 76	C.T.R Organisation des chantiers nationaux avec les régions. Les Bons Repas de L'Agriculture Durable
2011	Briouze (61)	Journées nationales (Innovation, développement et territoire) 50 ans de la FNCIVAM

TRAME HISTORIQUE

20 - 21 avril 1792 : Rapport Condorcet à l'Assemblée Législative. Il faudrait assurer aux hommes enseignement et formation dans tous les âges de leur vie : le premier grand projet d'Education populaire.

1822 : Dombasle, agronome, crée à Roville une école d'agriculture.

23 mai 1827 : L'école de Grignon est créée, sur le modèle de celle de Roville. Elle est la doyenne des écoles nationales d'agriculture.

28 juin 1833 : Loi Guizot, qui fait obligation à chaque commune d'ouvrir une école primaire de garçons et d'y assurer des cours d'adultes (en 1832, 27 % des communes n'ont pas d'école).

Circulaire du 27 février 1848 : Enseignement de l'agriculture dans les Ecoles Normales.

Décret du 3 octobre 1848 : Organisation de l'enseignement professionnel de l'agriculture en trois degrés:
- fermes-écoles (instruction élémentaire pratique) ;
- écoles régionales (instruction théorique et pratique) ;
- Institut National Agronomique pour les cadres, chercheurs, professeurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire.

24 octobre 1866 : Lancement de l'appel de Jean Macé "*à tous ceux qui désirent contribuer au développement de l'instruction de leur pays* ", à l'origine de la création de la Ligue française de l'Enseignement : milite pour la laïcité, la gratuité, l'obligation de l'enseignement primaire et met en place des cours d'adultes, des colonies de vacances, bibliothèques publiques, mutuelles scolaires.

1866-1869 : Apogée des cours d'adultes (800 000 auditeurs, dont 70 % de ruraux). Rôle important des instituteurs dans l'enseignement agricole et dans les cours d'adultes, placés sous l'autorité du Ministère de l'Instruction Publique.

Loi du 16 juin 1879 : Sur l'enseignement départemental et communal de l'agriculture. Création de chaires de professeurs d'agriculture afin que ceux-ci enseignent dans les écoles normales, animent des conférences dans les campagnes aux instituteurs et agriculteurs (en 1912 ils formeront le corps des DSA). L'agriculture devient matière obligatoire de l'enseignement primaire public rural.

1880 : La Société nationale d'encouragement à l'agriculture est fondée à l'instigation de Gambetta.

16 juin 1881-28 mars 1882 : Lois de Jules Ferry sur l'Instruction Publique : l'enseignement primaire est obligatoire, laïc et gratuit.

14 novembre 1881 : création du Ministère de l'Agriculture.

18 juillet 1887 : Décret organisant, au sein de l'enseignement primaire, des cours pour adultes, des travaux pratiques du jeudi et du dimanche, des essais et des champs de démonstration d'agriculture (objectif : prouver d'une manière évidente la valeur des techniques proposées). Le point de départ de l'enseignement agricole de base. Un nombre important d'enseignants consacrent après l'école leurs soirées et leurs jours de congés à la formation d'adultes.

1893 : Sections agricoles dans les E.P.S. (Ecoles Primaires Supérieures).

1902 : Première école d'enseignement ménager agricole, ambulante, pour les filles.
12 décembre 1902 : Première école d'agriculture d'hiver fixe pour les aides familiaux (au collège de Langres, en Haute-Marne).

7 juillet 1904 : interdiction est faite aux congrégations religieuses d'enseigner. Les associations peuvent le faire.

Loi du 21 août 1912 : Les DSA (Directions des Services Agricoles) sont créées et le professeur départemental d'agriculture prend le titre de Directeur des Services Agricoles. Les professeurs *spéciaux/spécialistes* d'agriculture ont pour mission essentielle la diffusion du progrès agricole.

Loi du 2 Août 1918 : portant organisation de l'Enseignement professionnel public de l'agriculture et de l'Enseignement supérieur.
Organisation des cours postscolaires agricoles, de l'enseignement féminin, des cours d'adultes à orientation agricole et de l'enseignement saisonnier. Malgré les difficultés de mise en application, plus de 2000 maîtres ruraux s'engagent dans l'action.

Loi du 6 janvier 1919 : Création des Offices départementaux et régionaux du développement agricole. Ils ont pour but de diffuser le progrès technique et d'améliorer les méthodes de production à travers des centres d'expérimentation et de vulgarisation, des expositions, des concours...

1923 : Création de sections professionnelles annexées aux cours complémentaires.

3 janvier 1924 : Création des Chambres d'Agriculture (la loi n'entre en application qu'en 1927).

18 janvier 1929 : Loi relative à l'apprentissage agricole. Extension à l'agriculture de dispositions du Code du travail autorisant l'apprentissage en alternance dans un Centre et chez un maître de stage (qui peut être le père).

1932 : A la suite du rapport parlementaire du sénateur Jossot, président de la Commission de l'Enseignement du Sénat, des rencontres inter-centres de formation agricoles sont organisées.
Elles sont à l'origine de la création, en 1933, de l'Association Nationale des Instituteurs et Institutrices Agricoles.
Publication d'un bulletin trimestriel : "Au service du terroir" (devient "Terroir" après sa fusion avec la publication d'instituteurs de Haute-Garonne "Ecole et Agriculture").

1935 : Première Maison Familiale Rurale.

Décret-loi du 17 juin 1938 : obligation de l'enseignement post-scolaire agricole.

1939 : 26807 élèves fréquentent les cours du soir (2070 instituteurs et institutrices dans 1048 CPSA et 1022 en cours d'adultes).

Loi du 5 Juillet 1941 : (complétée par le décret du 12 juin 1943 et la loi du 14 avril 1942), portant organisation de l'Enseignement postscolaire agricole public:

1944 : Création du premier CETA. A cette époque les professeurs départementaux d'Agriculture deviennent ingénieurs des services agricoles. La vulgarisation est inscrite au budget du Ministère de l'Agriculture.

13 septembre 1945 : Création officielle des "Foyers Ruraux".

Juillet 1946 : Création officielle de l'Association Nationale des Maîtres Agricoles à Paris. Ses 3 buts principaux sont :

1- développer l'enseignement postscolaire agricole et ménager-agricole public en France.
2- documenter les maîtres et maîtresses.
3- sauvegarder les intérêts de ses membres.

1946 : Mise en place du premier Plan de Modernisation et d'Equipement (1947-1953), qui a pour objectif principal l'amélioration de la productivité.

1947 : Création d'un Fonds National du Progrès Agricole pour répartir les fonds destinés à la productivité agricole.

1948 : Renaissance des Chambres d'agriculture.

1948 : A son deuxième congrès à Limoges, l'ANMA souligne la nécessité de lier l'enseignement et la vulgarisation, et intervient auprès de la Ligue de l'Enseignement pour que celle-ci fasse entrer l'information agricole dans ses activités.

1949 à 1952 : Création de 7 villages témoins, zones de démonstration, pour convaincre les agriculteurs de l'intérêt de la bonne utilisation des facteurs de production, avec l'appui du Ministère de l'Agriculture et des Chambres d'Agriculture. Les zones témoins seront animées par des Groupements de Productivité Agricole (GPA).

15 juin 1951 : Mise à disposition des maîtres agricoles auprès des DSA (en dehors des périodes de cours) pour faire de la vulgarisation agricole ou des enquêtes. Ils sont officiellement consacrés agents de vulgarisation.

1957 : Traité de Rome. Institution de la Communauté économique européenne (CEE) et du marché commun. Création de la Politique Agricole Commune (PAC).

1959 : Décret du 11 avril sur la reconnaissance officielle des groupes comme outil privilégié pour la vulgarisation des progrès techniques.

1960 : Intensification de l'agriculture. « Révolution verte »

1960 : Création des SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural) pour réorganiser l'installation des exploitations agricoles.

1961 : Création des GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun) et des IVD (indemnités viagères de départ).

1962 : Mise en place de la PAC et création du FEOGEA (fonds européens d'orientation et de garantie agricole)

5 août 1960-8 août 1962 : lois d'orientation agricole qui prévoient des dispositifs et des instruments financiers afin d'accompagner la modernisation de l'agriculture, l'augmentation de la productivité et la baisse du nombre d'exploitants :

- développement et encadrement des agriculteurs (SUAD, EDE,...)
- organisation de la production et des marchés
- politique des structures (agrandissement des exploitations)
- aides à l'installation des jeunes

Cette loi intervient dans un contexte où pour réaliser le nouvel objectif de compétitivité sur les marchés extérieurs, l'agriculture française doit se restructurer.

1961 : adoption du principe de la cogestion entre le Ministère de l'Agriculture et les 4 grandes Organisations Professionnelles Agricoles (FNSEA, CNJA, APCA, CNMCCA).

14 janvier 1962 : entrée en vigueur du marché commun agricole

1964 : Premier rassemblements d'agriculteurs pratiquant l'agriculture biologique à Chateaubriand, Instauration des premières règles. Naissance de Nature et Progrès.

1965 : Rendement moyen du blé en France est de 31, 9 q/ha, contre17, 8 q/ha en 1950 et 11, 5 q/ha en 1930

1966 : Les CIVAM sont agréés comme GVA-GDA-CTTA

1968 : Démarrage du plan Mansholt pour la modernisation des structures agricoles

1970 : Création des GFA

1971 : Interdiction du DDT en France

1972 : Réforme de l'ANDA. Mise en place des PPDA (Plans Pluriannuels de Développement Agricole).

1973 : Création du FAFEA (Fonds d'Assurance pour la Formation des Exploitants Agricoles).

1973-1974 : Choc pétrolier, crise énergétique. Réflexion sur une agriculture plus autonome et économe

1976 : Instauration de la DJA (dotation aux jeunes agriculteurs)

1981 : Reconnaissance officielle de l'agriculture biologique par les pouvoirs français.

1984 : Instauration des quotas laitiers.

1984 : Loi Rocard, définissant les quatre missions des MAD :

- formation générale, technologique et professionnelle initiale ou continue ;
- Participation à l'animation du milieu rural ;
- Contribution aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée ;
- Participation à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, stagiaires et enseignants

1987 : Naissance officielle du CELAVAR

1987 : rapport Brundtland, définition du développement durable

1990 : Crises alimentaires. Prise de conscience du consommateur, préoccupation environnementale.

1991 : Souci de l'environnement **et** de la qualité. Demande de traçabilité.

1992 : Réforme de la PAC : moins de soutien aux produits, davantage d'aides directes et de mesures d'accompagnements.

1992 : conférence de Rio, adoption de l'agenda 21

1993 : première édition dans la Drôme « *De Ferme en Ferme*® », avec 29 fermes et 2 restaurateurs qui ouvrent leurs portes.

1996 : Rendement moyen du blé en France atteint les 72, 7 q/ha

1996 : Crise de la vache folle (ESB (encéphalopathie spongiforme bovine))

1997 : Autorisation de mise en culture des maïs OGM en France. Etiquetage des aliments contenant des OGM imposé par le Parlement européen

2000 : Interdiction de l'incorporation de farines animales dans les aliments destinés à l'alimentation pour animaux afin de lutter contre l'ESB

2001 : épizootie de la fièvre aphteuse. Plusieurs millions d'animaux abattus, principalement en Grande-Bretagne

2002 : AG FNCIVAM à Valençay avec une table ronde : Développement Agricole Développement Rural, quelles attentes? Quelles ambitions? Quelles volontés? Quels projets ?

2003 : Enregistrement du terme AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) et définition de la charte des AMAP par l'INPI

2010 : Réforme territoriale

2011 : Adoption par le Parlement européen de la proposition pour les régions d'interdire la culture d'OGM sur leur territoire. Meilleure prise en compte de l'échelon local en ce qui concerne les décisions relatives aux OGM

CONTRIBUTIONS

Pour les textes écrits en 1998…

Cette "Histoire des CIVAM" a été réalisée par : Jacques Bichaud, Christophe Lauriaut, Henri Lépeule

Avec la participation de : Roger Gallet, Guy Pfeiffer, -Serge Saintourens

Des documents ont été fournis par : Gaston Carretier, Madeleine Chanteux, Fernand Mercier

Certaines parties ont bénéficié de la lecture et de l'avis de : Pierre Barde, Jean-Yves Griot, Olga Robert

Ce texte est l'aboutissement du travail entrepris par : Jean-Marc Ovazza

Il a bénéficié du soutien du C.A. de la FNCIVAM, de Daniel Pezzin et Jacques Courdille

Suite de l'histoire des CIVAM pour le 50ème anniversaire de la FNCIVAM (le 9 novembre 2011)

Les parties historiques ont été écrites par les Présidents ou Directeur : Daniel Crochard (avec Joseph Soulard), Jacques Courdille, Denis Gaboriau, Didier Lorioux.

Les parties thématiques ont été réalisées par les Animateurs des régions.

Des dates concernant les évènements ont été fournies par: Carine Gizard, Amélie Spapens, Anne Harivel, André Chalopin, Jean-Marie Bourreau.

La relecture a été assurée par Victoria Selwyn, Jean Marc Bureau Joseph Soulard, André Chalopin.

La coordination a été réalisée par Amélie Spapens, Anne Harivel et Joseph Soulard.

La mise en forme, couverture, et duplication ont été assurées par l'équipe de la FNCIVAM (Amélie Spapens, Anne Harivel, Goulven Le Bahers, André Chalopin, Carine Gizard, Awa Keita).

Ce livre des CIVAM a bénéficié du soutien du Conseil d'Administration de la FNCIVAM et d'Anne Harivel Directrice de la FNCIVAM.